# HISTORIQUE

DU

# CONCILE DE TRENTE

PAR

M. L'ABBÉ CH. GRIL

CHANOINE HONORAIRE.



PARIS

LIBRAIRIE ADRIEN LE CLERE ET Cie

IMPRIMEURS DE N. S. P. LE PAPE ET DE L'ARCHEVECHÉ DE PARIS

RUE CASSETTE, 29.

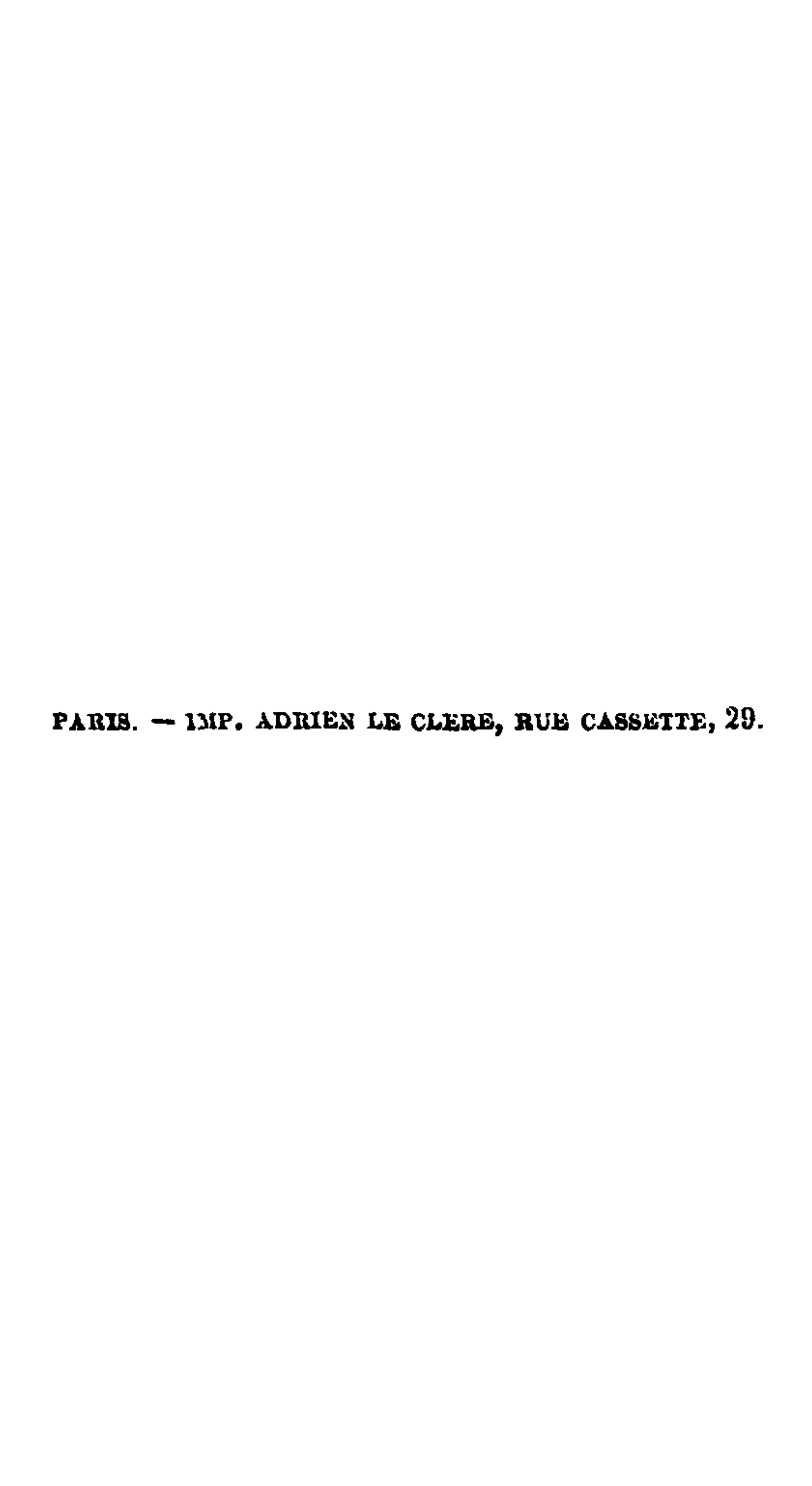
1869



# HISTORIQUE

DU

# CONCILE DE TRENTE



PARIS. — IMP. ADRIEN LE CLERE, RUE CASSETTE, 29.

# AVANT-PROPOS.

---

Le concile de Trente, ainsi appelé du lieu où il s'ouvrit et se termina, est le dernier des conciles œcuméniques célébrés jusqu'ici dans l'Église.

Sans parler de celui de Jérusalem et de ceux tenus à Constance et à Bâle, que beaucoup d'auteurs ne mettent pas au rang des conciles généraux, il y en avait eu déjà deux à Nicée, quatre à Constantinople, un à Éphèse, un à Chalcédoine ; et, en Occident, cinq à Rome, dans la basilique de Latran, deux à Lyon, un à Vienne en Dauphiné, et un à Florence.

Le 5e de Latran, qui se prolongea de 1512 à 1517, est le plus voisin de celui dont nous esquissons l'histoire : un quart de siècle à peu près les sépare.

Le concile de Trente fut de tous le plus long, le plus agité de vicissitudes : il ne se clôtura que dix-huit ans après sa première ouverture, et eut vingt-cinq sessions; celui de Bâle en avait tenu quarante-cinq, et avait duré onze ans. Aux autres, il avait suffi de quelques mois, ou tout au plus d'une année.

Indiqué par Paul V, en 1542, le concile de Trente ne put s'ouvrir avant 1545. Le but du Souverain Pontife, c'était d'éteindre l'hérésie naissante, de pacifier l'Europe et d'unir les princes contre la puissance ottomane, enfin d'asseoir la discipline sur de nouvelles bases.

En 1547, l'assemblée se transporte à Bologne, à cause d'une épidémie. Deux siècles auparavant, le même motif impérieux avait aussi exigé que l'on quittât Ferrare, pour aller s'établir à Florence; et le concile s'étant terminé dans cette ville, le nom lui en est resté.

De Bologne, Jules III ramène le concile à Trente, en 1549, et l'interrompt un instant. Suspendu de nouveau, pendant dix ans, sous Marcel II et Paul IV, il est enfin repris par Pie IV, qui en voit la clôture et le confirme au commencement de l'année 1563.

On peut donc distinguer trois phases dans le concile de Trente : la première, comprenant ses préliminaires et ses débuts; la seconde, son transfert à Bologne, sa reprise à Trente et ses deux suspensions; la troisième, sa reprise définitive et sa continuation jusqu'à la fin. — Il suffira d'avoir indiqué ici ces trois phases, sans qu'il soit besoin de les accuser par des divisions tranchées dans le corps de l'ouvrage.

L'idée de cet opuscule me vint lorsque notre Saint-Père le pape Pie IX eut indiqué la prochaine assemblée des évêques du monde catholique. Je pensai qu'au moment où les esprits s'ouvraient à de telles préoccupations, il y aurait un certain intérêt et

quelque utilité peut-être à présenter, dans un cadre assez restreint, l'historique du précédent concile général.

On le verra, je me suis appliqué, dans cette étude, à enchaîner rapidement les faits saillants et principaux, à suivre les grandes lignes, laissant de côté le détail de la discussion, ou n'en donnant, au besoin, qu'un aperçu sommaire.

Un de mes autres soins a été de mettre en lumière tout ce qui se rattache à l'histoire de l'Église de France et aux annales de nos différents diocèses; et pour cela, je n'ai pas craint de multiplier les notes.

Je crois avoir puisé aux meilleures sources et ne m'être écarté en rien de l'esprit de l'Église. S'il y avait cependant quelque chose à reprendre dans ce modeste travail, je me déclare prêt à le corriger.

---

# HISTORIQUE

DU

# CONCILE DE TRENTE.

---

## I

### PREMIÈRES NÉGOCIATIONS, SOUS CLÉMENT VII.

Les erreurs du protestantisme, que vit éclore l'année 1517, eurent bientôt jeté le trouble le plus profond en Allemagne et de vives préoccupations dans toute l'Europe.

L'idée d'un concile général, mise en avant dès le principe, mais sans aucune bonne foi, par Luther lui-même et par ses adhérents, faisait son chemin dans les esprits ; deux Papes cependant, Léon X et Adrien VI, moururent sans avoir eu le dessein formel de la réaliser.

Si Clément VII hésita d'abord, ce fut en raison des circonstances, qui ne lui parurent nullement propices. Une lutte s'engageait entre Charles-Quint et François Ier, et les Turcs menaçaient les côtes d'Italie, ainsi que les pro-

vinces arrosées par le Danube. Au milieu de tels événements, comment réunir sur un même point les évêques des différentes parties du monde ? Quel rendez-vous leur assigner, qui fût également agréé des princes rivaux ? D'ailleurs, en réclamant des conditions trop favorables à l'hérésie et en cherchant à dépouiller le Pape de la présidence du concile, est-ce que l'Allemagne n'y apportait pas obstacle elle-même ?

Toutefois, aux instances réitérées de Charles-Quint, Clément VII, à plusieurs reprises, répondit que, si l'empereur croyait un concile vraiment nécessaire, il pourrait le promettre aux hérétiques, sous certaines réserves ; qu'il proposait comme lieu de réunion Rome, Plaisance, Bologne ou Mantoue ; mais que l'assemblée devant avoir pour but, en même temps que de mettre fin aux dissensions religieuses, de former contre la puissance ottomane une ligue entre les princes chrétiens, il ne pensait pas devoir convoquer cette assemblée sans l'assentiment de chacun d'eux, et en particulier du roi de France.

Celui-ci voyait, comme les princes d'Allemagne, le salut de cette contrée malheureuse

dans un concile universel, et en réclamait avec eux la célébration. Mais pour aplanir, pensait-il, les difficultés que l'on devait s'attendre à voir soulever, tantôt par un pays, tantôt par un autre, il proposa un congrès à Rome, où les ambassadeurs des royaumes et principautés s'entendraient avec le Pape sur le siége et l'époque de la réunion que l'on avait en vue, sur les points de doctrine ou de réforme à traiter.

L'empereur ne goûta point cet avis, sous prétexte qu'une telle mesure porterait atteinte à la liberté et à l'autorité du concile : à quoi François I[er] répondit, avec une modestie toute loyale, qu'il n'avait émis sa proposition que pour hâter l'ouverture et faciliter les travaux de l'assemblée ; que si l'on trouvait bon d'y procéder sans un concert préalable, il ne le trouverait pas mauvais.

Voyant donc l'accord établi entre les deux monarques, Clément VII s'occupe immédiatement des moyens d'assurer le succès du concile ; et dans ce but il adresse un bref uniforme aux princes catholiques, les priant de le seconder dans une œuvre si capitale et si ardue, d'assister en personne au concile ou d'y en-

voyer des représentants, et de procurer aux évêques de leurs États toute facilité d'y venir.

Ceci avait lieu dans le cours de l'année 1531.

En 1532, après avoir vu fuir Soliman sans pouvoir le combattre, Charles-Quint traverse l'Italie pour se rendre en Espagne. Le Souverain Pontife va le joindre à Bologne, et discute avec lui la grande question du moment. On arrête que le Pape déclarera de nouveau son dessein aux princes catholiques et s'informera de leurs intentions ; qu'à cet effet un nonce du Saint-Siége et un ambassadeur impérial iront porter aux princes allemands l'aperçu des conditions que l'on se propose d'observer relativement à l'ouverture et à la tenue du concile.

Pendant que cette mission s'accomplit en Allemagne et ailleurs, Clément VII vient à Marseille, pour avoir avec le roi de France l'entrevue que ce monarque lui avait plusieurs fois et si instamment demandée. Les dispositions très-chrétiennes de François Ier comblent de joie le pontife, et l'encouragent puissamment à consacrer tous ses efforts à l'exécution de son grand projet ; mais Dieu en avait autrement

décidé : il meurt le 25 septembre 1534, laissant à Paul III la tâche de continuer les négociations commencées et l'insigne honneur de les faire aboutir.

## II

### PAUL III POURSUIT LES NÉGOCIATIONS.

Le cardinal Alexandre Farnèse s'était toujours montré chaud partisan de la célébration du concile : devenu Pape sous le nom de Paul III, un de ses premiers soins fut de donner suite aux tentatives de son prédécesseur, et d'envoyer aux cours d'Europe des nonces munis d'instructions pressantes.

Le négociateur pour l'Allemagne, dont la mission délicate exigeait une prudence extrême, devait garder le silence sur les conditions capables de faire ombrage, et s'en tenir simplement à parler du siége de l'assemblée, que l'on fixerait à Mantoue, comme étant le lieu le plus convenable. Les catholiques accédèrent volontiers à ce choix, pourvu que l'empereur l'agréât; mais les protestants déclarèrent aussitôt qu'ils n'accepteraient jamais une ville italienne, sous

prétexte que le Pape y exercerait trop librement pression sur le concile.

Cet échec ne découragea pas le Souverain Pontife.

Charles-Quint, après son expédition de Tunis, étant venu à Rome le 5 avril 1536, Paul III en prit occasion de conférer personnellement avec lui sur la question agitée ; et comme l'empereur était alors enhardi vis-à-vis de ses sujets luthériens par ses exploits récents contre les Turcs, il admit sans peine et le choix de la ville de Mantoue et la convocation immédiate.

Sans perdre de temps, dès le 8 avril, les cardinaux ratifiaient ces deux points, et la bulle d'indiction, également approuvée en consistoire le 20 mai, se publiait le 2 juin : elle convoquait à Mantoue pour le 23 mai de l'année suivante tous les évêques de la catholicité, dans le but, disait le Pape, d'extirper les hérésies, de rétablir la paix dans l'Église et de délivrer les pays chrétiens soumis au joug des infidèles.

Bientôt après, trois membres du Sacré-Collége allaient porter la bulle à l'empereur, au roi de France et au roi des Romains (1) ; et des

(1) Ce titre équivalait à celui de *protecteur* . porté

nonces partaient en même temps pour la Pologne, la Hongrie, le Portugal et autres directions.

Partout on accepta l'indiction avec des formalités solennelles et des marques non équivoques de reconnaissance. Mais en Allemagne, tandis que les catholiques se livraient à la joie et aux plus douces espérances, les protestants irrités se rassemblaient avec bruit pour rédiger un manifeste d'opposition.

Si leur attitude n'étonna personne, il n'en fut pas ainsi de la conduite du duc de Mantoue. Ce prince demanda que le Pape entretînt dans la ville une garnison de cent cinquante fantassins et de cent cavaliers, afin de prévenir le désordre qui était à craindre, selon lui, parmi tant d'étrangers. Paul III, sentant bien ce qu'une telle mesure ferait dire aux sectaires sur la liberté du concile, s'y refusa catégoriquement. Le duc n'en persista pas moins dans sa prétention.

Cette tracasserie, jointe au désir d'être

d'abord par les empereurs d'Allemagne, il fut donné ensuite au prince qui devait monter sur le trône impérial. Le roi des Romains, sous Charles-Quint, était Ferdinand, son frère.

agréable aux Allemands, obligea donc le Souverain Pontife de proroger jusqu'en novembre le temps fixé pour l'ouverture, et de choisir un autre point de réunion.

Charles-Quint ne se montrait nullement empressé à favoriser ce choix; Ferdinand, son frère, voulait qu'on prît un lieu à la convenance des Allemands, et sur les terres de l'empire; de son côté, le roi de France déclarait que ni lui, ni ses représentants, ni les évêques de son royaume, ne se rendraient dans une ville feudataire ou dépendante de son rival.

Quant à Henri VIII, il publiait une diatribe injurieuse et blasphématoire contre le Pape et l'Église.

Toutes ces difficultés, ajoutées à la lutte plus vive que jamais entre Charles-Quint et François I^er^, et aux incursions des Turcs sur les côtes d'Italie, étaient certes bien de nature à faire échouer l'entreprise, avant même d'arriver au début; et il en eût été ainsi, sans un revirement de choses tout providentiel. La flotte ottomane ayant pris le large devant les forces chrétiennes, et une trêve étant venue suspendre les hostilités entre l'empereur et le roi de France, Paul III profite de cette éclaircie à

l'horizon politique pour rappeler l'attention des princes et des peuples sur le concile. Et c'est alors que le sénat de Venise, secondant les vues du Pape, le prie d'établir à Vicence le siége de l'assemblée. Mais comme il devenait impossible de notifier partout, avant le mois de novembre, le nouveau lieu de réunion, et que, d'autre part, la saison avancée rendrait les voyages trop difficiles pour un grand nombre, en conséquence, le concile est prorogé jusqu'au 1er mai 1538.

## III

### SUCCESSIVES PROROGATIONS DU CONCILE.

Néanmoins Paul III fait commencer à Vicence tous les préparatifs, et y envoie les cardinaux qui doivent le représenter jusqu'à son arrivée, tandis que lui-même travaille de son côté au succès du concile, en amenant Charles-Quint et François Ier à conclure une trêve de dix ans. La date fixée pour l'ouverture de l'assemblée étant proche, il prie ces deux monarques d'en rehausser l'éclat par leur présence, et de se faire accompagner des évêques de leur suite. Ce vœu n'est point accompli, attendu que pré-

lats et rois ont hâte de rentrer, ceux-ci à leurs cours, ceux-là dans leurs diocèses. Quant aux évêques des autres pays, ils se sont si peu empressés, qu'à peine y en a-t-il deux ou trois à Vicence; en sorte que le Pape se voit encore dans l'obligation d'ajourner le concile à la fête de Pâques de l'an 1539.

Suivons l'empereur en Allemagne.

En vain tentera-t-il de concilier luthériens et catholiques : toutes ses négociations, venant se briser contre le roc de la conscience ou du mauvais vouloir, n'auront d'autre résultat que d'empêcher les uns et les autres d'être prêts ou mieux disposés pour le concile, et de forcer le Souverain Pontife à publier une nouvelle prorogation. Vainement encore, à la faveur de ce nouveau délai, poursuivra-t-il entre les orthodoxes et les novateurs un arrangement chimérique : s'il échoue derechef, ce ne sera point la faute du Pape, qui se prête à tout, qui députe ses légats et ses nonces aux colloques et aux diètes où s'expliquent les champions des deux partis; ce ne sera pas non plus faute à l'empereur d'avoir fait des concessions regrettables, et promis imprudemment de son chef un concile en Allemagne.

Sans donc avoir rien recueilli de tant d'efforts, il se met en route pour son expédition d'Afrique et se rencontre avec Paul III à Lucques ; et là il lui déclare qu'en parlant d'un concile en Allemagne, il a voulu se tirer d'embarras, et non contrarier les desseins de Sa Béatitude, auxquels il adhère pleinement.

Quelque temps après cette entrevue, au mois de février 1542, le Saint-Père annonce par un de ses cardinaux, à la diète de Spire, que ne pouvant plus espérer tenir l'assemblée à Vicence, et son grand âge (il avait soixante-seize ans) ne lui permettant pas de voyage lointain, il propose soit Ferrare, soit Mantoue, ou bien encore Plaisance et Bologne, et si l'on ne pouvait mieux faire absolument, Trente et Cambrai. Le 23 mars, la diète adopta la ville de Trente ; ce fut pour les luthériens une nouvelle occasion de *protester*.

A Rome, on ne s'effraya point de leurs déclamations, et l'on poursuivit activement la grande affaire du concile. La bulle d'indiction, bientôt rédigée, reçut l'approbation unanime du Sacré-Collége dans le consistoire du 22 mai, et, fulminée le jour de la fête de saint Pierre, elle annonçait au monde chrétien l'ouverture

du concile à Trente pour le 1er novembre 1542. En conséquence, le Pape ne tarda pas à nommer les légats chargés de présider en son nom, et ceux-ci firent leur entrée solennelle à Trente le 22 novembre.

Mais, sur ces entrefaites, voici que la guerre se rallume entre François Ier et Charles-Quint, par suite du meurtre des deux ambassadeurs du roi de France ; et voici qu'au moment d'aboutir, après tant de vicissitudes, la célébration du concile est encore une fois compromise. Les représentants des puissances, à qui la guerre ferme les routes, n'arrivent point au rendez-vous ; le roi de France, contre lequel on a violé le droit des gens, se garde bien d'y envoyer les siens ; l'empereur, après y avoir député le chancelier Granvelle, l'évêque d'Arras (1), fils du

(1) Antoine Perrenot, dit cardinal de Granvelle, était né à Besançon. Son père l'ayant mené à la cour, il y avait été bien accueilli de Charles-Quint. Il savait le latin, le grec, l'allemand, l'italien, l'espagnol, etc., etc., et, comme César, occupait cinq secrétaires à la fois, leur dictant des lettres en différentes langues. A vingt-cinq ans, il était évêque d'Arras ; en 1559, il passait à la nouvelle métropole de Malines, avec le titre de chancelier de l'empire qu'avait eu son père ; deux ans après, il obtenait le chapeau. En butte aux cabales des factieux, il se retira plusieurs années à Besançon : il s'y occupa de l'étude

chancelier, et son ambassadeur à Venise, rappelle bientôt les deux premiers, dont il a besoin à la diète de Nuremberg ; le troisième ne reste pas longtemps après eux ; les évêques des pays voisins, qui se sont déjà rendus à Trente, ne veulent pas prolonger un séjour pour le moins inutile ; si bien que les légats pontificaux sont là, seuls, dans une situation étrange qui ne saurait être maintenue plus longtemps.

Paul III l'a compris : ses légats ont l'ordre de quitter Trente, et une bulle, où le pontife déçu et attristé rappelle, non sans quelque amertume, tous les soins par lui prodigués à cette grande et sainte entreprise, remet le concile à des temps meilleurs.

Ces temps meilleurs, on ne pouvait guère

des lettres, s'entoura de savants, établit une académie littéraire. En 1571, il est fait vice-roi de Naples. Appelé ensuite à Madrid, pour y remplir le rôle de premier ministre, Philippe II le nomme régent d'Espagne, pendant qu'il va prendre possession du royaume de Portugal. L'archevêché de Besançon étant venu à vaquer en 1584 par la mort du cardinal Claude de La Baume, le chapitre s'empresse d'élire Granvelle. Philippe II, tout en lui laissant accepter ce siége, ne lui permit pas de l'aller occuper. Le ministre-archevêque mourut auprès de son souverain, mais son corps fut transporté à Besançon.

humainement les espérer : aussi Paul III les demandait-il par de continuelles et ferventes prières à Celui qui tient le cœur des rois dans sa main, lorsqu'un négociateur inattendu vint en aide au vénérable pontife : ce fut Eléonore, sœur de Charles-Quint et épouse de François Ier. Empruntant à ce double lien et son charme et sa force, la médiation de cette princesse calma les deux rivaux, et les fit enfin consentir à la paix; et ce beau succès d'une femme qui comprenait et servait si bien les intérêts religieux de son époque, peut nous autoriser à lui donner le titre de *mère de l'Église*.

Un événement si providentiel fut aussitôt salué dans l'Europe entière par des démonstrations de joie. Partout on rendit à Dieu de vives actions de grâces; et le Souverain Pontife, qui voyait désormais aplanies toutes les difficultés à la tenue du concile, en publia immédiatement, pour le 13 mars 1545, une solennelle et dernière convocation.

---

## IV

### LA VILLE DE TRENTE.

Avant d'aller plus loin dans cette étude, disons un mot du lieu choisi définitivement pour la célébration du concile.

Autrefois principauté, aujourd'hui chef-lieu plus modeste du cercle territorial qui porte son nom, Trente figure néanmoins comme l'une des plus importantes parmi les vingt-deux villes principales du Tyrol; elle égale même Inspruck, ancienne capitale du comté tyrolien, par le chiffre de la population : ce chiffre a beaucoup varié; on l'évalue de nos jours à dix ou douze mille habitants.

Trente est situé sur les bords de l'Adige, dans une petite plaine qu'entourent de très-hautes montagnes constamment couronnées de neige. On y arrive par deux gorges sinueuses, dont l'une ouvre sur l'Allemagne et l'autre sert de lit au fleuve, qui, après avoir baigné les murs de la ville et serpenté dans la plaine, s'enfuit du côté de Venise.

Au seizième siècle, Trente n'avait guère plus

d'un quart de lieue de circuit. Son étroite enceinte renfermait quelques habitations relativement confortables, un grand nombre de pauvres chaumières, plusieurs couvents et des églises assez riches, mais d'une structure insignifiante : le tout dominé par un imposant château-fort, séjour ordinaire du prince-évêque. Au pied des remparts, qui n'auraient pas été à l'abri d'un coup de main en temps de guerre, courait un large ruisseau, dont plusieurs dérivations s'en allaient dans les différents quartiers de la ville distribuer l'eau nécessaire aux besoins domestiques et à la propreté des rues.

Par sa position géographique, Trente appartenait, alors comme aujourd'hui, à l'Italie et à l'Allemagne tout à la fois, et offrait par conséquent dans sa population un mélange de familles germaniques et italiennes, confondues ensemble par l'usage d'un idiome commun et par les mêmes mœurs locales.

Malheureusement, ce pays était le refuge préféré de ces hommes plus ou moins criminels, forcés de fuir le sol natal sous le poids de la honte, ou devant les poursuites de la justice ou de leurs créanciers.

Qu'on ajoute à cela : pendant l'hiver, un

froid excessif, rendu plus pénétrant par le souffle glacial des vents du nord; pendant l'été, une chaleur insupportable, accompagnée du hâle brûlant du siroco; en toute saison, une température inégale, — et l'on comprendra sans peine qu'une agglomération formée d'éléments si hétérogènes, dans un milieu physique si rude et si âpre, était loin d'offrir cette sécurité de relations, cette urbanité de caractère, ces mœurs polies, ces sentiments délicats, ces conditions de salubrité et de vie matérielle qui attirent le voyageur et charment l'étranger.

En un mot, la petite ville de Trente n'avait point reçu de la civilisation ou de l'industrie les changements heureux qui peuvent s'y être opérés depuis; elle n'avait pour elle que ses seuls désavantages : ni la position, ni les abords, ni le climat, ni les ressources, ni l'état moral, rien de tout cela ne la désignait à l'attention et au choix du Pape comme rendez-vous des princes de la terre et des princes de l'Église, comme siége d'un concile œcuménique.

Il a fallu, pour lui valoir tant d'honneur et de célébrité, la condescendance de Paul III, sacrifiant ses goûts et ses intérêts personnels, ceux des évêques ses frères, et plus d'une autre con-

sidération légitime, aux exigences de Charles-Quint et de l'Allemagne, et montrant ainsi qu'il n'est point de gêne, de privations, de souffrances, de périls même, qu'on ne doive affronter, au besoin, pour le bien de l'Église et le salut des âmes.

En terminant cette courte description, un souvenir biblique se présente à ma mémoire, et, dans une certaine mesure, j'appliquerais volontiers à Trente l'éloge prophétique qui élève si haut Bethléem dans l'appréciation des peuples : *Et tu..., nequaquam minima es in principibus!...* Et toi, tu es loin d'être la plus petite ville parmi les principautés de la terre!

## V

### LES DERNIERS OBSTACLES DISPARAISSENT.

Le 15 mars 1545 trouva peu de Pères réunis à Trente : aussi Paul III ordonna-t-il aux évêques italiens, même à ceux qui remplissaient des charges à sa cour, de partir sans plus différer. De leur côté, les cardinaux présidents du concile ouvrirent le trésor des indulgences pour exciter les fidèles à appeler la bénédiction divine sur les travaux de l'assemblée.

Les prélats napolitains eurent, de la part du vice-roi, quelques entraves à écarter; ceux de France, au contraire, jouirent d'une liberté pleine et entière. François Ier s'était toujours montré favorable au concile; il avait même sacrifié sa juste répugnance pour une ville allemande au désir de le voir enfin réalisé; et dès la première nouvelle de sa convocation prochaine, il avait voulu que des théologiens distingués de Paris conférassent ensemble sur les points attaqués par l'hérésie, et prévissent ainsi les matières dont on s'occuperait à Trente : ces conférences s'étaient tenues à Melun.

Charles-Quint avait aussi réclamé des docteurs de Louvain le même travail préparatoire; mais tandis qu'il témoignait de son zèle par cette sage précaution, Ferdinand, son frère, tenait à Worms un langage propre à créer des complications nouvelles et de nouveaux retards. Ce langage ayant été connu du Pape, celui-ci résolut aussitôt de fixer au 3 mai l'ouverture du concile, et transmit à ses légats des instructions dans ce sens. Toutefois, les légats, ne voyant autour d'eux que dix évêques, crurent expédient de différer un peu, ce que Paul III ratifia bientôt.

Mais ce délai ne suffit point encore à l'empereur, qui prépare en secret contre les protestants un coup énergique : il fait donc savoir au Pape qu'il estime nécessaire, ou de temporiser, ou tout au moins de ne traiter à Trente que de matières générales, et non de dogmes rejetés par les dissidents. A cette demande, Paul III répond que différer davantage serait un scandale pour les chrétiens, et qu'un usage antique dans l'Église prescrit de commencer par les définitions doctrinales; que d'ailleurs il aura soin de faire observer un tel tempérament que, loin de nuire au bien public et de mettre obstacle aux religieuses intentions de l'empereur, l'assemblée les secondera par sa modération et la sagesse de tous ses actes.

Le plan de campagne que Charles-Quint méditait contre les sectaires et la fermentation des esprits en Allemagne étaient choses peu rassurantes pour la tranquillité du concile et la sécurité de ses membres : le Souverain Pontife eut un instant la pensée de le transporter dans une ville à la fois moins voisine du foyer d'agitation et plus accessible à tous; mais les légats consultés craignirent que cette mesure, contraire à la promesse faite aux Allemands, ne les

irritât; et l'empereur lui-même, partageant ces craintes, aima mieux consentir, non sans regret, à l'ouverture immédiate qu'à la translation. En conséquence, le Pape décida que ladite ouverture aurait lieu le 13 décembre, troisième dimanche de l'Avent.

Cette décision fut bien accueillie à Trente, excepté des prélats espagnols, pour qui elle fut désagréable, comme pouvant déplaire à leur souverain ; quant aux évêques français, elle les mit dans l'embarras, et voici comment :

Dès la réception de la bulle fixant le siége du concile à Trente, François Ier avait de suite nommé des ambassadeurs (1) pour l'y représenter, et invité les prélats du royaume à s'y

(1) C'étaient : Claude d'Urfé, chambellan du roi et sénéchal de Forez ; — Jacques de Lignères, président de la troisième chambre des enquêtes ; — et Pierre Danès, prévôt de Sézanne. — Danès joignait à de belles connaissances le talent de la parole et une grande aménité de caractère. Avant de représenter le roi au concile, il avait accompagné en Italie l'évêque de Lavaur, Georges de Selve, ambassadeur de François Ier à Venise. Nommé évêque de Lavaur au décès de son protecteur et ami, il parut en cette qualité au concile en 1562, lors de la troisième convocation. Il se démit de son évêché en 1576, et se retira dans l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, où il mourut l'année suivante.

rendre : le cardinal de Lénoncourt (1), l'archevêque d'Aix (2), l'évêque de Clermont (3), celui

(1) Il y eut trois prélats de ce nom :

1° Robert de Lénoncourt, d'évêque d'Auxerre, devint archevêque de Reims et sacra François I[er] : il mourut en odeur de sainteté et avec le titre de *Père des pauvres*.

2° Robert de Lénoncourt, neveu du précédent, et celui-là même qui fut envoyé à Trente, avait été évêque de Châlons, puis de Metz. Paul III le créa cardinal. Il fut transféré aux siéges archiépiscopaux d'Arles et de Toulouse. Il était en même temps prieur de l'abbaye de La Charité-sur-Loire, où il mourut l'an 1561. En 1562, les huguenots outragèrent sa tombe et ses restes eux-mêmes.

3° Philippe de Lénoncourt, neveu du précédent, évêque d'Auxerre comme son grand-oncle, puis cardinal et archevêque de Reims, s'attira par ses belles qualités la confiance des rois Henri III et Henri IV, et l'estime de Sixte-Quint. Il mourut à Rome.

(2) Antoine Imbert, dit Filhol ou Filleul, de Gannat en Bourbonnais, parvint, grâce à son seul mérite, à la charge de président des comptes, au siége épiscopal de Sisteron, à l'archevêché d'Aix, enfin à la lieutenance générale durant la captivité du roi. Il posséda plus de trente-quatre ans l'archevêché d'Aix, sans pouvoir y résider, à cause de ses fonctions à Paris. Il vécut jusqu'à cent deux ans.

(3) Guillaume du Prat, fondateur du collége de Clermont à Paris, fut considéré de tous comme un prélat rempli de zèle et fort éclairé. Il était fils d'Antoine du Prat, originaire d'Issoire en Auvergne, premier président du parlement et chancelier du royaume, lequel, ayant

d'Avranches, — Claude de La Guiche, évêque d'Agde, et Claude Dodieu, évêque de Rennes, en avaient même reçu l'ordre. Au lieu d'attendre, comme les ambassadeurs, que les dernières difficultés fussent levées, quatre de ces prélats étaient arrivés à Trente, témoignant bien haut de leur zèle et annonçant qu'ils allaient être bientôt rejoints par leurs collègues et par les ambassadeurs. Mais après plus d'un mois d'attente, comme on ne pouvait prévoir encore l'époque de l'ouverture, le roi leur avait mandé de revenir, et cet ordre leur était parvenu peu de jours après la décision du Souverain Pontife : or, cette décision détruisait évidemment le motif du rappel, et l'on pensait bien qu'elle changerait à coup sûr la détermination du roi. C'est en présentant ainsi la chose que les légats cherchaient à retenir les évêques de France. L'archevêque d'Aix se rendit à leurs vœux ; l'évêque d'Agde s'en alla à Vérone attendre un nouvel ordre de son souverain ; l'évêque de Clermont et celui de Rennes se mirent l'un après l'autre en route pour leurs diocèses. Mais voici que,

embrassé l'état ecclésiastique, fut nommé au siége archiépiscopal de Sens, après avoir occupé successivement jusqu'à cinq évêchés.

sur les entrefaites, un message royal, reçu à Trente le 12 décembre, mande aux prélats que l'on croyait y être de considérer le premier ordre comme non avenu, et ce message, bientôt connu en France comme en Italie, réunit à leur collègue d'Aix le prudent évêque du Midi, et plus tard l'évêque de Clermont, moins avisé.

Ainsi disparurent les derniers obstacles à l'ouverture du concile.

## VI

### OUVERTURE ET PREMIÈRE SESSION DU CONCILE.

Le bref apostolique enjoignant aux légats de faire l'ouverture du concile le troisième dimanche de l'Avent leur était parvenu, avons-nous dit, le 11 décembre, et ils avaient aussitôt prescrit pour le lendemain un jeûne général dans la ville, une procession solennelle et des prièrespubliques.

Dès le matin du 13, tous les Pères se rendaient à l'église de la Sainte-Trinité pour revêtir leurs ornements pontificaux et chanter l'hymne *Veni Creator* : après quoi ils s'acheminèrent processionnellement vers la cathédrale :

les ordres réguliers marchaient en tête ; derrière eux les chanoines et autres membres du clergé ; puis les évêques ; enfin les trois légats, suivis des ambassadeurs de Ferdinand.

Lorsqu'on fut arrivé, le cardinal del Monte, premier légat, célébra pontificalement la messe, et accorda une indulgence plénière à tous les assistants, avec recommandation de prier pour la paix, l'union et la prospérité de la sainte Église. Ensuite, l'évêque italien Cornélio Musso, le plus renommé prédicateur d'Italie à cette époque (1), commenta avec son éloquence ordinaire l'introït de la messe du jour, *Gaudete in Domino*, « Réjouissez-vous dans le Seigneur ; » et quand il eut fini, l'éminent del Monte récita les prières indiquées par le cérémonial, bénit le concile d'une triple bénédiction, et appela de nouveau sur l'assemblée les lumières de l'Esprit de Dieu, en faisant chanter une seconde fois le *Veni Creator*.

(1) On a de lui des *Sermons* qui furent extraordinairement applaudis, malgré la médiocrité du fond et l'excentricité du genre : la fable, l'histoire, Homère et Virgile y ont place à côté de l'Écriture et des Pères ; ce qui dénote que l'auteur aurait subi, en ce qu'elle eut de fâcheux, l'influence exercée par Léon X.

L'hymne achevée, et tous ayant pris place sur les siéges qui leur sont destinés, le premier légat rappelle brièvement aux Pères les grands devoirs que les circonstances imposent à chacun d'eux et les belles espérances que l'Eglise a fondées sur leur zèle pieux et éclairé. A la suite de l'allocution, un évêque monte en chaire pour donner lecture du dernier bref apostolique, en vertu duquel on se trouve réuni.

Après cela, les excuses de l'ambassadeur espagnol, que la maladie retient à Venise, étant présentées et admises, le légat se lève et demande aux Pères s'il leur plaît de décréter et déclarer que le saint concile de Trente commence et est déjà commencé. Tous répondent : « Il nous plaît. » Le cardinal leur demande également s'il leur plaît que la deuxième session n'ait lieu que le 7 janvier, à cause de l'approche de Noël et des fêtes qui suivent. Et tous répondent encore : « Il nous plaît. »

Enfin, le promoteur ayant requis les notaires du concile de prendre acte de tout ce qui vient d'avoir lieu, et le légat ayant béni de nouveau l'assemblée, on termine la cérémonie par le chant du *Te Deum*.

Voici quels étaient les personnages présents à

cette première session : outre les trois cardinaux-légats del Monte, Cervini et Polus (1), c'étaient le cardinal-évêque de Trente, l'archevêque d'Upsal en Suède, l'évêque italien de Feltri, l'évêque espagnol de Jaen, plus de vingt autres prélats, cinq généraux d'ordres (ermites de Saint-Augustin, Carmes, Servites, Frères-Mineurs, Conventuels), les ambassadeurs de Ferdinand, une vingtaine de théologiens et plusieurs seigneurs du voisinage.

## VII

### ORGANISATION ET MANIÈRE DE PROCÉDER DU CONCILE.

Notre but, dans une simple esquisse, n'est pas de faire le récit détaillé des travaux du concile; il s'agit seulement d'en donner une idée générale en quelques articles succincts : celui-ci,

(1) Nous verrons les deux premiers devenir papes, et le troisième sur le point de l'être. C'étaient des hommes tout à fait supérieurs. Del Monte se distinguait par ses connaissances spéciales en matière canonique; Cervini se recommandait comme théologien, et Polus comme littérateur. Ce dernier était Anglais et proche parent de Henri VIII. Après d'excellentes études, il était allé se

en traitant des personnes et de leurs attributions, des réunions et du rang que chacun y tenait, nous fera saisir d'un coup d'œil toute l'organisation de l'auguste assemblée.

Les évêques et autres prélats supérieurs, à qui convient proprement le titre de Pères ou de juges, avaient seuls le droit absolu de décider ou *définir*, inhérent à la dignité et à la juridiction épiscopale; les généraux d'ordres l'exerçaient en vertu d'un privilége consacré par l'usage; les abbés en jouissaient aussi, mais les suffrages réunis de plusieurs abbés d'un même ordre ne comptaient que pour un; il avait été réglé que les procureurs d'évêques absents n'auraient point voix délibérative; quant aux autres prêtres de n'importe quel grade daus les rangs inférieurs de la hiérarchie, ils ne furent admis qu'avec le rôle secondaire de théologiens ou simples conseillers : celui des ambassadeurs se réduisait à

perfectionner pendant cinq ans en Italie. De retour en Angleterre, les scandales du roi l'obligèrent à s'éloigner; dans un premier voyage, il vint à Paris, et plus tard à Avignon. Élevé dans la suite au cardinalat, il fut chargé de négociations qui l'appelèrent de nouveau en France. Il aimait notre nation, nos mœurs, nos académies, et il entretenait d'intimes rapports avec le cardinal Sadolet, évêque de Carpentras.

présenter les observations de leurs maîtres et à soutenir les intérêts nationaux : s'ils étaient évêques, ils siégeaient en même temps comme juges de la foi.

Il y avait un promoteur, fonctionnant comme procureur de justice et de discipline ; un auditeur, à qui l'on déférait les questions de droit ; plusieurs avocats, pour défendre, au besoin, les droits du concile contre les hérétiques ou la puissance séculière ; des notaires, dont l'office était de conserver les minutes, de prendre note du sentiment de chacun des théologiens ou des Pères, et de travailler en sous-ordre à rédiger les formules ; enfin, un secrétaire, spécialement chargé de la transcription de certains commandements apostoliques et du compte rendu des séances générales.

Les réunions, autrement dites *congrégations*, étaient *privées*, *générales sécrètes*, et *générales publiques* ; les premières préparant les secondes et celles-ci les suivantes, et aboutissant toutes, comme résultat définitif, aux séances solennelles ou *sessions*.

Les réunions privées, tenues chez l'un des trois légats, n'étaient autre chose que des comités partiels de théologiens ou d'évêques, au sein des-

quels on discutait divers points à soumettre ultérieurement à l'assemblée générale secrète.

Tous les Pères assistaient à celle-ci, mais le public en était exclu : établir ce qui appartient à la foi ou aux mœurs ; régler le jour de la session prochaine; examiner si l'on devait recevoir les ambassadeurs nouvellement survenus, ou lire les lettres adressées au concile; traiter enfin les points soit de doctrine soit de réforme de nature à être soumis au jugement des Pères : voilà le but et l'objet de ces réunions.

C'était aux assemblées générales publiques que les ambassadeurs devaient faire connaître le but pour lequel ils avaient été envoyés et les ordres dont ils étaient munis. Elles se tinrent d'abord chez le premier légat; mais, l'appartement devenant trop étroit à mesure que le nombre des évêques augmentait, on les transféra dans une église. On commençait par invoquer les lumières de l'Esprit-Saint; le légat-président exposait ensuite les matières à traiter; les théologiens se mettaient à discuter; le débat théologique étant clos, chaque Père donnait tour à tour son avis, et parfois si longuement motivé, qu'une seule séance ne suffisait pas d'ordinaire :

rarement les légats exprimaient le leur, encore n'était-ce qu'après tous les autres.

Pour les sessions, chaque Père se rendait directement de sa demeure à la cathédrale. Les légats siégeaient sur une estrade, devant le maître-autel, ayant auprès d'eux les autres cardinaux : à leur droite et à leur gauche, sur des siéges moins élevés, les ambassadeurs ecclésiastiques et laïques, avec préséance d'abord pour ceux de l'empereur, ensuite pour ceux du roi de France. Sur des bancs disposés des deux côtés et en avant de l'autel, s'échelonnaient par ordre les patriarches, les primats, les métropolitains, puis les évêques selon l'ancienneté; au-dessous, les procureurs des prélats absents, les abbés mitrés, les généraux d'ordres ; plus bas enfin, l'auditeur, les avocats, le promoteur et autres officiers du concile. Le secrétaire se tenait vers le milieu de l'enceinte, en avant des évêques.

A l'heure indiquée, et tous occupant leurs places, un évêque célébrait pontificalement la messe ; un autre prélat prononçait un discours latin après l'évangile. L'office achevé, lorsque le secrétaire avait lu, du haut de la chaire, les brefs du Pape, les messages royaux et les lettres de créance des ambassadeurs, le célébrant venait

recevoir à genoux des mains du président les décrets du concile, et montait en chaire pour en donner lecture. Puis il adressait en latin aux membres ayant droit de suffrage l'interrogation collective suivante : « Très-illustres, très-révérends et très-honorables Pères, tout ce que vous venez d'entendre vous plaît-il ? » Et chacun de répondre selon son rang et sa dignité, en commençant par les légats. Approuvait-on sans réserve, l'adhésion s'exprimait par le mot *Placet*. Trouvait-on quelque chose à reprendre, on le disait librement; on pouvait même revenir sur un vote émis dans les congrégations. Le secrétaire notait les suffrages émis de vive voix, recueillait ceux qui se donnaient par écrit, et les portait tous aux légats. Dans le cas d'un assentiment unanime, le président disait : « Le décret a été approuvé de tous; rendons grâces à Dieu. » En cas de divergence de la part de quelques Pères, le légat en avertissait ainsi l'assemblée : « Le décret est approuvé de tous, excepté de quelques-uns qui désirent le voir modifié. » Alors le secrétaire lisait à haute voix les suffrages de ces derniers, pour que le nombre en fût connu.

Toutes ces choses accomplies, il ne restait plus

au promoteur qu'à dénoncer les absents et à enjoindre aux notaires de prendre acte de tout ce qui venait d'avoir lieu. On chantait enfin le *Te Deum*, et le légat-président congédiait l'assemblée, après avoir invoqué sur elle les bénédictions du Seigneur.

N'est-ce point le cas, à la suite de ces quelques détails, encore bien incomplets, sur l'organisation et la manière de procéder du concile, de transcrire la judicieuse remarque de l'un de ses membres les plus distingués? « Lorsque je me trouvais à Trente, je faisais souvent cette réflexion : Quand même l'autorité du concile ne serait pas établie et confirmée par les promesses de Jésus-Christ, je ne pourrais m'empêcher, à la vue des soins attentifs qu'il apporte à la recherche de la vérité, de souscrire à toutes ses définitions. »

## VIII

### DEUXIÈME SESSION.

Fixée au 7 janvier 1546, comme je l'ai dit plus haut, la deuxième session eut lieu ce jour-là; elle avait été préalablement élaborée en

congrégations privées et générales. Outre les trois légats et deux autres cardinaux, on y vit quatre archevêques, vingt-sept évêques, trois abbés, cinq généraux d'ordres, Claude Le Jay (1) procureur de l'évêque d'Augsbourg, trente-cinq docteurs, parmi lesquels Oleaster, théologien du roi de Portugal, et Soto, théologien de l'empereur, — les représentants de Ferdinand et un certain nombre de seigneurs de la principauté.

Après la messe, les prières et cérémonies obligées, le secrétaire lut une exhortation des légats. Voici, en substance, un passage de cette allocution, assez digne de remarque :

« Siégeant ici comme délibérants et comme juges pour tout ce qui concerne le bien de l'Église, il faut nous prémunir contre les influences qui pourraient vicier de si nobles fonc-

(1) Claude Le Jay, né en Savoie, à Annecy, désigné néanmoins comme Français dans quelques mémoires, avait été des premiers à se joindre à saint Ignace. En 1540, il fut envoyé avec un autre en Allemagne pour y travailler au maintien de la foi catholique. Son compagnon ayant dû quitter le pays par suite des ardeurs de son zèle, Le Jay resta seul chargé de la délicate mission, et la remplit avec grand succès, entre autres lieux à Augsbourg ; il n'est donc pas étonnant de le voir figurer au concile en qualité de procureur du prélat de ce diocèse.

tions. Tous les hommes y sont exposés, ceux principalement qu'une légitime confiance rapproche davantage des souverains : il est facile alors d'épouser les intérêts des princes qu'on admire et qu'on aime, et de régler ses paroles sur l'affection qu'ils témoignent ou sur les faveurs qu'on en attend. Ici, nous n'avons qu'un seul et même souverain : c'est Jésus-Christ. Servons nos maîtres temporels avec fidélité et dévouement, mais en évêques et non en courtisans, en serviteurs de Dieu et non en esclaves des hommes. Toutefois, en nous gardant d'accorder quelque chose à la faveur humaine, évitons encore avec plus de soin de proférer un mot de haine contre qui que ce soit : cela contristerait l'Esprit-Saint et l'éloignerait de nous. Observons plutôt avec tous et envers tous un esprit de paix, de douceur et de charité ; c'est toujours et partout notre devoir, mais plus particulièrement encore dans ce concile, où nous sommes réunis pour mettre fin, Dieu aidant, aux divisions funestes qui affligent l'Église. »

L'évêque officiant lut ensuite, du haut de la chaire, la bulle relative à l'ouverture du concile, puis celle qui privait du droit de suffrage les procureurs de prélats absents, enfin le décret

qui réglait la conduite des Pères pendant leur séjour à Trente. Voici, quant au sens, la teneur de ce décret :

« Le saint concile de Trente, légitimement assemblé au nom du Saint-Esprit sous la présidence des légats apostoliques, exhorte tous les fidèles de la ville aux œuvres de pénitence et de dévotion et à la prière ; les évêques et les prêtres à se montrer assidus à la louange du Seigneur, à offrir le divin sacrifice chaque dimanche au moins, à comprendre dans leurs supplications devant Dieu le Pape, l'empereur, les rois, toutes personnes constituées en dignité, et généralement tous les hommes, enfin à jeûner le vendredi et à soulager les pauvres.

« Le jeudi de chaque semaine, à la cathédrale et dans les autres églises de la ville, on dira la messe du Saint-Esprit, avec les litanies et oraisons prescrites.

« Les évêques vivront d'un ordinaire modeste et se feront lire l'Écriture à leurs repas ; on y verra présider l'ordre le plus édifiant, et tout excès en sera sévèrement banni. »

Tous les Pères souscrivirent volontiers à ces religieuses dispositions : il n'y eut d'objection que sur des points accessoires. Ainsi, Guillaume

du Prat, évêque de Clermont, désirait que le roi de France fût nommément désigné, comme l'empereur, dans le décret. Mais les prélats des autres pays auraient pu réclamer aussi cette faveur pour leurs souverains : en l'accordant à l'un, comment le refuser à d'autres? Et puis, l'ordre même des mentions ne froisserait-il pas de puissantes susceptibilités? L'évêque français sentit la justesse de ces considérations et n'insista plus.

Neuf autres prélats — l'archevêque d'Aix était du nombre — demandèrent qu'au titre du concile on ajoutât le qualificatif *œcuménique*, et les expressions : *représentant l'Église universelle*. Le premier mot ne donna lieu qu'à de légères difficultés; le reste ne passa point, grâce à la vive opposition des légats. Ce qu'on veut exprimer, disaient-ils, se trouve contenu dans le terme *œcuménique*, et la situation actuelle de l'Église n'est point ce qu'elle était à l'époque du concile de Constance, où cette addition parut nécessaire en présence du schisme; inutile, l'addition proposée offre de plus un inconvénient, comme pouvant réveiller le souvenir des écarts auxquels l'assemblée de Bâle se laissa entraîner, à l'abri de cette formule.

Ces sages observations étant goûtées et admises de la majorité, le premier légat, du consentement de tous les Pères, indique la troisième session pour le 4 février, et termine la seconde avec le cérémonial prescrit.

## IX

### TROISIÈME, QUATRIÈME ET CINQUIÈME SESSION.

Je passe rapidement sur les travaux du concile.

De la deuxième à la troisième session, vifs débats sur la priorité à donner, dans les discussions, soit aux matières de dogme, soit aux points de discipline : finalement on s'accorde à les mener de front.

Résolution prise d'adresser à Paul III une lettre collective, pour rendre hommage au zèle qu'il a déployé dans l'affaire de la convocation du concile et à la sollicitude avec laquelle il cherche à en assurer le succès;

Proposition de réciter le symbole de Nicée à la session prochaine, et de déclarer que telle est aussi la foi du concile de Trente.

Session, le 4 février. — A la lecture du décret ordonnant, comme le plus digne préambule aux

travaux de l'assemblée, une profession solennelle de la foi contenue dans le symbole de Nicée, tous les Pères, à la suite du premier légat, répondent : « Il plaît, et nous croyons ainsi. »

Il y avait à cette troisième session quatre prélats de plus qu'à la précédente.

Le 17 février, Luther meurt à Eisleben, d'un excès d'intempérance.

Jusqu'ici, le concile n'a pu que préparer les voies à ses opérations ; il va maintenant s'y livrer avec ardeur.

Ce qui l'occupe tout d'abord, ce sont les saintes Écritures et la tradition, et les abus qui pourraient avoir altéré en quelque chose leur pureté première.

L'archevêque d'Aix est mis à la tête d'une commission chargée de rechercher ces abus.

Au milieu d'études si graves surviennent plusieurs évêques d'Espagne, de Grèce et d'Italie, et le représentant de Charles-Quint.

Le 8 avril, quatrième session. — On y adopte tout ce qui avait été convenu dans les congrégations préparatoires.

L'intervalle entre la quatrième session et la cinquième, marqué par l'heureuse arrivée de

Laynez et de Salmeron (1), théologiens du Pape, est employé à l'examen de la grande question du péché d'origine, et à de vives disputes sur l'enseignement de l'Écriture et la prédication.

Le 17 juin, cinquième session plus nombreuse que la précédente : Robert de Croy, évêque de Cambrai (2), s'y trouve.

On soumet au jugement des Pères le décret du péché originel, formulé en cinq canons, et suivi de cet article additionnel : « Le saint concile déclare que dans ce décret, où il s'agit du péché d'origine, son intention n'est pas de comprendre la bienheureuse vierge Marie, mère de Dieu... »

Le décret est adopté de tous les Pères, mais quelques-uns motivent différemment leur avis sur l'appendice concernant l'immaculée conception de Marie.

L'archevêque d'Aix, entre autres, répond par écrit : « Le décret me plaît, pourvu que, dans l'article relatif à l'immaculée conception de la

(1) C'étaient deux illustres compagnons d'Ignace : le premier fut, après le saint fondateur, général de l'institut naissant.

(2) Cambrai dépendait alors de l'empire d'Allemagne ; je recueille néanmoins en passant ce souvenir, comme appartenant aux annales d'un pays devenu français.

bienheureuse Vierge, il soit ajouté *qu'on impose silence,* afin que dorénavant personne n'ose prêcher contre; »

Et l'évêque de Clermont : « Ce décret me plaît; toutefois, en ce qui touche l'article additionnel, je voudrais qu'on dît absolument que Marie a été conçue sans péché. »

Enfin, le décret de réformation sur l'enseignement de l'Écriture et la prédication est sanctionné à son tour par un suffrage unanime; et l'ordre du jour se trouvant ainsi épuisé, l'on convient du 29 juillet pour la sixième session.

## X

### LA SIXIÈME SESSION ÉPROUVE DE LONGS RETARDS.

Les Pères examinaient déjà les matières de la session prochaine, lorsqu'ils en furent momentanément détournés par l'arrivée des ambassadeurs de France. — Délibération sur l'accueil qu'on doit leur faire et sur le rang qu'il faut leur assigner : quelques-uns proposent de les placer au-dessous des ambassadeurs de Ferdinand; mais la plupart, considérant que partout ailleurs ils viennent après ceux de l'empire, ne

croient pas qu'on puisse leur donner un rang inférieur dans le concile.

Prévenus qu'on met en question la prééminence de leur souverain sur les autres rois, les réprésentants de François Ier chargent l'évêque d'Agde d'en porter plainte à l'assemblée, et s'en plaignent eux-mêmes de vive voix aux légats. Ceux-ci acquiescent à leurs réclamations légitimes. Ils sont reçus au concile dès le 8 juillet, avec le plus grand appareil : quatre prélats les introduisent, et toute l'assemblée reste debout jusqu'à ce qu'ils aient pris place. On lit d'abord les lettres de créance; ensuite Pierre Danès, avec une magnificence de langage qui excite l'admiration générale, célèbre la gloire de la France, de ses rois et de son clergé, et rappelle tout ce qu'ils ont fait pour le maintien de la foi, l'extirpation des hérésies, la défense de l'Église romaine et de ses pontifes. En finissant, il prie les Pères de respecter les priviléges d'un pays qui a si bien mérité de la religion, de fixer au plus tôt la foi des peuples par des décrets auxquels le roi de France promet appui, et d'opérer dans la discipline ecclésiastique une réforme qui sera féconde pour tous.

Le premier légat répondit avec une exquise

délicatesse que les grandes actions des rois très-chrétiens en faveur de l'Église et du Saint-Siége étaient connues du monde entier, mais qu'on éprouvait toujours un nouveau plaisir à en entendre le récit, surtout d'une bouche si éloquente, si digne de les célébrer ; que le concile recevait avec bonheur les lettres du roi, et lui rendait grâces de ses louables intentions et du choix de représentants aussi distingués ; que les Pères, dans leurs délibérations, tiendraient compte des priviléges de la France, persuadés que le roi lui-même en subordonnait le maintien aux intérêts de l'Église.

L'incident terminé, les discussions avaient repris leur cours avec beaucoup d'animation, lorsqu'un bruit d'armes et de combats retentit soudain jusqu'à Trente.

Les luthériens, contre qui l'empereur faisait de mystérieux préparatifs de guerre, n'avaient pas attendu que la foudre éclatât sur eux : ils avaient mis en campagne une armée considérable, avant que Charles-Quint eût rallié ses forces et les troupes du Pape. Pour couper le passage à celles-ci, un général protestant s'était emparé de deux villes peu éloignées de Trente, et marchait sur Inspruck. Mais, repoussé avec

vigueur et chassé des deux places qu'il occupe, il est forcé de rejoindre le gros de l'armée luthérienne. Le landgrave de Hesse, qui la commande, au lieu de pousser droit sur l'empereur, dont les forces ne sont pas encore réunies, perd le temps à consulter et à jouir de quelques petits succès. Dès lors les protestants avaient perdu leur cause : après une ou deux belles résistances, ils n'essuient plus que des défaites, en sorte qu'au mois de novembre toute leur armée naguère si florissante se trouve anéantie.

Mais que s'était-il passé à Trente, parmi les Pères, au milieu de telles conjonctures, les enveloppant de si près?

Lorsqu'il s'était agi d'une commission pour rédiger le décret dogmatique, deux prélats avaient dit qu'il vaudrait mieux pourvoir à la sécurité commune; et, partageant eux-mêmes cet avis, les légats avaient proposé au Pape le transfert de l'assemblée: Paul III s'y était refusé. Mais les préoccupations étrangères permirent si peu aux esprits de se livrer à d'utiles études, que plusieurs évêques crurent pouvoir quitter Trente. Les légats ayant donc insisté auprès du Souverain Pontife, pour que l'on prorogeât du moins la session, n'obtinrent qu'une réponse

négative ; et cette réponse, reçue la veille même du jour où devait avoir lieu la séance, ne laissait pas le temps de s'y préparer. On eut toutefois celui d'entretenir de vives et ardentes disputes sur la difficulté du moment, et l'on vit même quelques prélats oublier la modération et les convenances, entre autres l'évêque de Trente qui, se croyant sans doute plus de droits parce qu'il était sur son terrain, prit dans les réunions une attitude et un ton de maître.

Cette conduite ayant mécontenté le Souverain Pontife, les légats, profitant de ses dispositions, lui redemandèrent pour le concile un siége plus indépendant et plus sûr. « Les Pères, disaient-ils, sont dégoûtés d'un lieu où ils ne trouvent que d'étroites habitations, un air âpre et beaucoup d'incommodités ; le voisinage des ennemis et le mauvais état de défense de la ville en rendent le séjour très-dangereux ; Sienne ou Lucques offriraient plus d'avantages et moins de périls. »

Un autre motif en faveur de la translation, — mais celui-là on ne pouvait le déclarer au Pape, —c'é tait son grand âge et ses infirmités : qu'il vînt à mourir, le concile étant dans une ville allemande, cette assemblée ne disputerait-elle pas au Sacré-Collége le droit d'élire un succes-

seur, et de cette prétention ne sortirait-il pas un schisme ?

A la demande de ses légats, Paul III répondit d'abord par un refus catégorique ; bientôt après cependant il les autorisait à procéder, sur le désir de la majorité, au transfert du concile à Lucques, voulant toutefois que l'empereur en fût averti, et que l'on publiât auparavant les deux décrets attendus.

Malgré la déférence du Pape à l'égard de l'empereur, les ambassadeurs de ce dernier s'opposèrent à l'exécution de l'ordre apostolique, et Charles-Quint lui-même exhala en menaces tout son mécontentement, de sorte que les légats effrayés offrirent au Saint-Père leur démission. Elle ne fut point acceptée ; seulement Paul III, après avoir un instant maintenu sa décision, la modifia ensuite, et permit que la translation fût différée de deux mois, jusqu'à ce qu'on eût apaisé l'empereur. A cet effet, un cardinal est envoyé au camp du monarque, qui reste sourd à toute proposition conciliante, et se montre tellement irrité que le négociateur écrit à Rome et à Trente qu'il faut surseoir au transfert, dans la crainte des maux qui pourraient advenir à l'Église.

C'est dans cette conjoncture que les légats s'efforcent de faire reprendre les travaux interrompus. Tout en essayant de s'y livrer, plusieurs évêques informent le Pape qu'à aucun prix ils ne prolongeront un séjour qui les expose à tomber aux mains des protestants, et les légats à leur tour renouvellent l'offre de leur démission, alléguant du même coup et raisons de santé et motifs de conscience.

Extrême embarras de Paul III : contrarierait-il les vues de l'empereur, au risque de le laisser prendre une résolution préjudiciable à l'Église? — Où fixerait-il le nouveau siége du concile? Les Lucquois prétextaient que leur ville n'était ni assez grande ni assez riche; Sienne, qui dépendait de l'empire, ne plaisait point au Pape; le roi de France ne voulait pas non plus d'une ville allemande, et proposait Avignon.

Que va faire le Souverain Pontife?

Son parti est pris devant Dieu : il essayera encore de s'entendre avec l'empereur, par l'entremise de ses agents à Rome, et si ces pourparlers échouent, il recueillera les vœux du concile, et arrêtera en conséquence une résolution définitive. Il lui fallut en venir là.

Dans leur réponse au Pape sur l'état des es-

prits, les légats ajoutaient que la défaite des hérétiques dans le Tyrol avait éloigné le péril et rassuré les Pères; qu'il avait paru prudent d'attendre l'issue de la guerre, et que jusque-là on allait s'occuper de la préparation des décrets, de manière à tenir la session avant l'époque du transfert.

Cette mesure devait, ce semble, ne pas déplaire à l'empereur; mais le monarque omnipotent prétendait régler à sa guise les opérations du concile : aussi manda-t-il à ses ambassadeurs d'entraver la reprise des travaux, prétextant que le décret dogmatique, principalement dirigé contre les sectaires, ne viendrait pas en temps opportun, et qu'il convenait d'attendre le retour de ceux des Pères que la crainte avait éloignés.

En présence de cette nouvelle difficulté, les légats conseillèrent au Pape de suspendre le concile, au moins pendant la saison d'hiver, que les évêques ne pourraient supporter à Trente, et de les appeler près de lui pour traiter avec eux la question de discipline.

Sur ces entrefaites, le négociateur envoyé de Rome au camp de l'empereur passe à Trente au retour de sa mission, et décide avec les re-

présentants impériaux qu'on différera le décret dogmatique, afin de ne pas augmenter la répugnance des luthériens à venir au concile, et que l'on suspendra pour six mois l'assemblée.

L'accommodement est approuvé de Paul III, mais Charles-Quint n'y veut point adhérer.

Comment va-t-on sortir de ce nouvel embarras?

Il ne reste plus aux légats d'autre moyen que de consulter l'assemblée et d'en préférer le sentiment, coûte que coûte, à la volonté impériale. Ce moyen, ils l'adoptent; les Pères sont interrogés sans retard, et l'expression de la pensée commune amène cette résolution dernière : Le concile ne sera point suspendu, — la session aura lieu, — on y publiera le décret dogmatique et celui de réforme; — mais pour avoir le temps de tout préparer, la session sera prorogée jusqu'au 15 janvier 1547.

## XI

### SIXIÈME ET SEPTIÈME SESSION.

Fixés par la décision d'une imposante majorité, tranquillisés d'ailleurs par l'heureuse issue

de la guerre, les membres du concile se remirent à étudier la question capitale de la justification.

L'auteur de cette esquisse a déjà dit qu'il ne s'était point proposé de suivre les débats théologiques : il laisse donc ceux-ci de côté, et se borne, en passant, à mentionner l'évêque d'Agde, Claude Le Jay, Laynez et Richard du Mans, cordelier français, comme y ayant pris une part active et très-animée.

La discussion s'échauffa davantage encore sur le point de discipline relatif à la résidence, si bien qu'elle prolongea de quinze jours les retards de la session sixième.

Elle s'ouvrit enfin, mais au milieu de dissentiments tranchés et de contestations ardentes, qui menaçaient de la rendre orageuse.

Quatre cardinaux, dix archevêques, quarante-cinq évêques y furent présents. Les ambassadeurs impériaux s'étaient retirés, l'un à Venise, l'autre à Florence, protestant ainsi contre le décret dogmatique, dont la promulgation déplaisait à leur maître. Les représentants de François I^er^ s'abstinrent aussi, de crainte d'offenser l'empereur.

Le décret sur la justification fut accueilli de tous les Pères avec un pieux respect; celui qui

pose les règles de la résidence ne rencontra point la même faveur : les avis étaient tellement discordants entre eux, que les légats durent se réserver de les examiner plus tard et d'en référer aux Pères dans une prochaine congrégation générale; celle du 25 février eut pour résultat d'asseoir une décision définitive, dans le sens de l'acceptation du décret.

Le promoteur signala les absents, et trois prélats, dont deux Français (l'archevêque d'Aix et l'évêque d'Albi), eurent commission du président de procéder contre ceux que n'excusait aucune raison légitime. Enfin, l'on fixa au 3 mars la session prochaine, et l'on enjoignit aux Pères de ne point quitter la ville, sans y être bien et dûment autorisés.

Le décret sur la justification, auquel Charles-Quint avait mis toutes sortes d'entraves, devait le mécontenter, et le mécontenta en effet extrêmement : il ne fallait plus qu'un prétexte pour enflammer son ressentiment, et ce prétexte naquit bientôt.

Paul III s'était engagé de lui fournir pendant six mois, contre l'hérésie révoltée, des secours d'hommes et d'argent : il avait rempli fidèlement sa promesse, et, grâce à cet appui géné-

reux, l'empereur avait remporté d'éclatants succès.

Les six mois écoulés et le but atteint, le Pape, instruit d'ailleurs de certaines déclarations fâcheuses du monarque, et blessé de ne le voir prendre aucun souci des intérêts de l'Église et du Saint-Siége dans les conditions imposées aux princes vaincus, le Pape, dis-je, refusa de renouveler le traité d'alliance.

A ces motifs, bien suffisants par eux-mêmes, s'en joignait un autre : Paul III n'avait nulle raison de s'aliéner le roi de France ; et comme celui-ci méditait alors une descente en Lombardie, l'allié de l'empereur aurait été inévitablement mêlé à la querelle des deux rivaux, et forcé de prendre parti contre le premier, au profit du second.

Par ces considérations, le refus du Souverain Pontife était donc aussi sensé que légitime; mais venant à la traverse de la politique ambitieuse et personnelle de Charles-Quint, il souleva dans le cœur de ce prince des colères qui éclatèrent plus tard sur le concile.

Cependant l'assemblée poursuivait le cours de ses travaux, et dans ses discussions préparatoires, elle abordait la question des sa-

crements, et terminait celle de la résidence.

Chaque matin, les théologiens se réunissaient pour conférer devant le cardinal Cervini, — les canonistes, sous la présidence du premier légat; et le soir, une congrégation générale appréciait leurs sentiments, arrêtait les articles à définir.

Ces débats terminés, la septième session s'ouvrit le 8 mars. L'archevêque de Corfou célébra pontificalement le saint sacrifice; mais le prélat prédicateur, le même qui avait déjà fait le discours à la deuxième session, fut pris d'un tel enrouement qu'il ne put remplir son office, et si subitement, que personne ne se trouva en mesure de parler à sa place, dans cette occasion solennelle. Après la messe, on donna lecture des deux décrets : le premier fut adopté d'un assentiment unanime, — et le second, à la grande majorité des suffrages.

Enfin, l'on décida que la session huitième aurait lieu dès le 21 avril; et les Pères, satisfaits d'une séance qui présageait à leurs délibérations une marche désormais plus rapide, se retirèrent pleins de confiance et d'espoir.

Hélas! d'aussi belles, d'aussi légitimes espérances ne doivent pas se réaliser : des événements inattendus vont bientôt donner naissance

à de nouvelles difficultés, et compromettre une fois de plus une œuvre déjà si avancée.

## XII

### TRANSLATION DU CONCILE A BOLOGNE (HUITIÈME SESSION).

L'assemblée, disions-nous, poursuivait ses travaux, lorsqu'un fléau vint tout à coup les interrompre. Une fièvre pourprée (1), engendrée sur le lieu même, ou apportée on ne sait comment, se déclara dans la ville, et fit soudain de nombreuses victimes. De la classe pauvre, la première atteinte, elle eut bientôt gagné les Pères, et enlevé parmi eux un général d'ordre et un évêque.

Menacé de si près, on se voit encore sur le point de ne pouvoir pas même échapper par la fuite; car les populations voisines, justement alarmées, songent à se préserver au moyen d'un cordon sanitaire. Et comme si l'affreuse

(1) Fièvre maligne, ainsi qualifiée parce que le corps est parsemé de taches sous-cutanées, de couleur pourpre, analogues aux rougeurs que produisent les piqûres de puces.

réalité du présent ne suffisait pas, le médecin du concile (1) y ajoute les sombres prévisions de l'avenir, en déclarant que le fléau n'est que l'avant-coureur d'une peste encore plus redoutable.

Les légats n'osent mettre les Pères dans l'obligation de braver un péril si évident et si grave : ils les réunissent donc, et leur exposent que déjà douze d'entre eux ont quitté la ville, et que beaucoup vont faire de même ; que pour eux, ils sont prêts, soit à continuer l'exercice de leurs fonctions malgré tout, soit à embrasser le parti qu'indiquera la majorité.

Les ambassadeurs impériaux avaient fui dès l'apparition de la maladie, abandonnant les intérêts de leur maître à deux prélats dévoués : l'un, malgré son double titre et de prince et d'évêque de Trente, n'y était déjà plus ; l'autre, l'évêque espagnol de Jaen, en même temps cardinal, se montra plus courageux et plus fidèle, et s'efforça de retenir les Pères. — L'impartialité de l'histoire rendrait hommage à son zèle, s'il avait eu pour mobile le pur amour de l'Église ; mais, serviteur empressé des volontés de

(1) C'était le célèbre Jérôme Frascator, l'oracle de la médecine en Italie.

Charles-Quint, il les prenait trop absolument comme règle de conduite, et semblait avoir pour mission de les faire triompher. — Ce fut avec ce sentiment qu'il s'efforça de démontrer que le transfert du concile aurait les suites les plus funestes; — qu'en tout cas, cette mesure demandait beaucoup de réflexion et le double assentiment du Pape et de l'empereur. Quatorze prélats, sujets de Charles-Quint, adhérèrent à cet avis; tous les autres y furent opposés, mais sans s'accorder entre eux sur le parti à prendre.

Bien qu'il fût très-urgent de se décider, del Monte donna jusqu'au jour suivant pour réfléchir.

A la réunion du lendemain, il déclare qu'on ne peut ni suspendre le concile, ni laisser chacun libre de se retirer, parce qu'alors ce serait dissoudre irrégulièrement l'assemblée, et renoncer du même coup aux résultats acquis et aux avantages à obtenir; mais que, la majorité des Pères jugeant impraticable de rester à Trente, il propose d'établir le siége du concile à Bologne, ville peu éloignée, spacieuse, salubre, abondamment pourvue de ressources.

« Il n'appartient qu'au Pape, répond l'évêque

espagnol, de transférer le concile, du moins cette mesure exige l'assentiment des Pères, et elle est loin de l'avoir; de plus, ne va-t-elle pas mécontenter vivement l'empereur et les autres princes, et scandaliser l'univers chrétien? N'exagère-t-on pas le danger? Les ravages du fléau sont-ils donc aussi grands, aussi rapides qu'on les fait? Puisque plusieurs médecins ne partagent pas la manière de voir de Frascator, ne doit-on pas charger une commission de recueillir des renseignements exacts? Enfin, quelle responsabilité, que celle d'une aussi grave détermination prise en dehors du Pape et de l'empereur! »

Ces objections eurent pour approbateurs les quelques partisans de l'évêque : ils déclarèrent qu'ils ne s'en iraient point, et que l'autorité légitime du concile resterait avec eux, si les autres se réunissaient ailleurs.

Mais le légat-président soutint que le nombre des morts était considérable; qu'on les inhumait secrètement la nuit, pour ne pas effrayer davantage, ni accroître l'intensité du mal; que les autres médecins contredisaient Frascator, dominés par la jalousie et sous l'empire d'une influence étrangère; et qu'enfin on n'avait pas

besoin de l'ordre exprès du Pape dans un cas si pressant.

Cette réplique eut son effet, et l'on résolut de tenir le lendemain une session extraordinaire pour décréter la translation du concile.

Dès le matin, les Pères se trouvèrent tous réunis à la cathédrale, en ornements pontificaux. Les cérémonies d'usage étant terminées, et le légat ayant résumé les deux dernières séances, il fut constaté, d'après les renseignements obtenus et les témoignagnes de la science, qu'il y avait plusieurs décès par jour, que la maladie devenait de plus en plus violente, qu'elle était véritablement contagieuse, et qu'elle présageait pour l'été prochain une peste plus meurtrière encore.

Ce rapport justifiait trop bien les alarmes : le premier légat proposa donc immédiatement le décret de translation.

L'évêque de Jaen et ses adhérents ne manquèrent pas d'insister de plus belle sur tout ce qu'ils avaient déjà dit ; et, sans faire cause commune avec eux, plusieurs autres prélats, craignant que la mesure en question ne devînt la source d'un schisme, pensèrent qu'il valait mieux s'exposer à mourir à Trente, ou du moins

congédier momentanément les Pères, avec serment de revenir au premier appel du Souverain Pontife.

En définitive, sur cinquante-six membres présents, trente-six se prononcèrent purement et simplement pour la translation; deux ou trois y souscrivirent sous certaines réserves; l'évêque d'Agde, le seul prélat français qui fût à Trente, ne connaissant pas l'appréciation de son gouvernement, et craignant de commettre la France, soit avec le Pape, soit avec l'empereur, répondit invariablement qu'il était indécis; quinze se retranchèrent dans une opposition formelle.

Les légats n'avaient pas encore manifesté leur dernier sentiment : ils furent pressés par l'évêque de Jaen de le faire connaître à l'assemblée; ce fut un moment solennel, émouvant, on peut le dire, vraiment dramatique.

Le cardinal del Monte se lève, dit sa pensée en deux mots accentués, rapides; puis, interpellant le secrétaire, il lui ordonne de lire à haute voix une bulle apostolique donnant aux représentants du Pape l'autorisation de transférer le concile, dans le cas où d'impérieuses conjonctures ne permettraient pas d'en référer à Rome.

Cette bulle avait été depuis longtemps expédiée aux légats ; mais ceux-ci en avaient gardé le secret absolu, afin de ne gêner en rien la libre expression des suffrages. Avec quelle joie reconnaissante et quel pieux respect ne fut-elle pas accueillie ! avec quel empressement et quelle sécurité de conscience le transfert du concile ne fut-il pas décrété !

Dès le lendemain, 12 mars, on commençait à l'effectuer. Les légats, et après eux les Pères, se rendirent à Bologne : quelques-uns cependant se disséminèrent çà et là, qui pour célébrer les fêtes de Pâques dans sa ville épiscopale, qui pour réparer ses forces épuisées.

L'archevêque d'Aix avait aussi quitté Trente ; l'évêque de Clermont était revenu dans son diocèse ; Claude de La Guiche, récemment transféré d'Agde au siége de Mirepoix, suivit les ambassadeurs français à Ferrare, en attendant les ordres du roi.

Quant aux dissidents, ils s'obtinèrent à séjourner à Trente (1) ; et qu'y firent-ils ? On le verra bientôt.

(1) Deux prélats cependant ne tardèrent pas à rejoindre leurs collègues à Bologne : l'un, sur l'invitation

## XIII

### DIFFICULTÉS A L'OCCASION DU TRANSFERT. — NEUVIÈME SESSION A BOLOGNE.

Paul III accepta sans plainte, non sans regret, la mesure accomplie. On aurait, croyait-il, évité de graves inconvénients, en prolongeant deux mois encore le concile à Trente : ce délai eût permis peut-être de mener à bonne fin le reste des travaux. Mais Cervini justifia de tout point la détermination de l'assemblée, et proposa même au Pape divers moyens, pour que l'empereur ne pût s'en trouver offensé.

Charles-Quint n'était pas d'aussi facile composition. A la première nouvelle du transfert, il s'était emporté, et avait de suite, par son ambassadeur à Rome, témoigné au Pape son vif déplaisir et demandé le retour des Pères à Trente. La réponse de Paul III, aussi forte en raisons que modérée dans la forme, ne put rien sur l'esprit du monarque blessé.

François I^er^ se montra mieux disposé que

des cardinaux Farnèse et Polus ; l'autre, pour échapper au fléau, qui avait atteint deux de ses domestiques.

son rival; malheureusement, sa santé déjà compromise le forçait alors d'abandonner le soin des affaires du royaume à des ministres animés de moins bons sentiments.

Les cardinaux de Tournon (1), du Bellay (2), de Lorraine (3), et autres dignitaires admis dans les conseils du roi au détriment de leurs fonctions épiscopales, et pourvu de plusieurs bénéfices dont le revenu les mettait à même de faire face aux exigences de leur position, n'avaient pas été satisfaits des décisons sur la résidence et le cumul. Aussi, lorsque le nonce chargé d'obtenir l'agrément du roi à la translation du concile fut renvoyé de la cour aux ministres, ceux-ci lui représentèrent qu'il valait mieux suspendre le concile que de le continuer à Bologne, — qu'il fallait avant tout apaiser l'empereur, — que la condescendance

(1) Successivement archevêque d'Embrun, de Bourges, de Lyon et d'Auch.

(2) Transféré de Bayonne à l'évêché de Paris, et créé cardinal par Paul III ; il se retira à Rome, après avoir obtenu comme successeur Eustache de Bellay, son cousin.

(3) Il fut archevèque de Reims, et eut deux neveux cardinaux comme lui : — l'un archevêque de Reims, — et l'autre, de Sens.

du Pape, loin de nuire à sa réputation, le grandirait au contraire, en témoignant de sa sollicitude éclairée.

Telle était en France la tournure des choses relativement au concile, lorsque François I[er] mourut (31 mars 1547).

Ayant renouvelé sa cour, Henri II ne voit plus d'entraves qui l'empêchent de se conformer aux religieuses intentions de son père : il approuve la translation de l'assemblée, confirme Claude d'Urfé comme son représentant à Bologne, et lui adjoint au même titre le chancelier Michel de l'Hospital (1) et Claude d'Espence (2). Toutefois, ces représentants n'arrivent à Bologne que le 9 septembre, avec l'archevêque d'Aix et le nouvel évêque de Mirepoix, qui étaient restés à Ferrare. Après eux, viennent aussi, par ordre du roi : Robert Ce-

(1) Il naquit à Aigueperse, en Auvergne. Il s'agita beaucoup, mais en vain, auprès des protestants, notamment à Moulins. Outre l'édit désigné par le nom de cette ville, on lui doit encore celui qui fixe au 1[er] janvier le commencement de l'année civile.

(2) Prédicateur distingué, qui accompagna le cardinal de Lorraine à Rome et qui fut sur le point d'être lui-même honoré de la pourpre.

nal (1), évêque d'Avranches, — Jean de Hangest, de Noyon, — Philibert Babou de La Bourdaisière, d'Angoulême, — François Boyer, de Saint-Malo, — François de Mauny, de Saint-Brieuc, — Jean de Joly de Chouin, de Saint-Paul-Trois-Châteaux, — Pierre Duval, de Séez, — Jacques Spifame, de Nevers; — auxquels on peut joindre les évêques de Vaison et de Cavaillon, et le général des Minimes.

De son côté, Paul III enlève aux sectaires tout prétexte de se tenir éloignés d'un concile assemblé dans les États de l'Église, en publiant une bulle promettant à tous accueil empressé, sécurité entière pendant le séjour, liberté de repartir à volonté; puis il ordonne aux légats de réunir promptement les prélats dispersés. Tous ceux qui n'avaient pas embrassé le parti du cardinal-évêque de Jaen se hâtent de venir à Bologne, dès que leurs affaires ou leur santé le permettent. Quant aux quinze évêques restés à Trente, on adresse à chacun d'eux une lettre qui les presse avec douceur de rejoindre leurs collègues. L'ambassadeur de Charles-Quint accourt de Rome à Trente pour les en détour-

(1) Calvin l'attaque grossièrement dans un de ses écrits.

ner. Mais tout en persistant dans cette voie de résistance, ils reculent néanmoins devant la perspective d'un schisme, et n'exercent aucune fonction synodale.

A Bologne, les légats du Saint-Siége accomplissaiént leur mission avec activité, pour que le transfert n'apportât aucun retard dans les délibérations. Cependant on en vint à régler et le Souverain Pontife ordonna même qu'il n'y aurait aucun décret à la session prochaine, dans la crainte que le concile ne fût pas regardé comme œcuménique.

Le neuvième session, qui se tint le 21 avril 1547, dans l'église de San-Petronio, n'en eut pas moins un caractère très-solennel. Ce fut un spectacle saisissant, lorsqu'on vit tous les Pères tomber ensemble à genoux, et que le premier légat, prosterné sur les marches de l'autel, implora d'une voix émue les lumières et les secours de l'Esprit-Saint.

Après les prières multipliées faites à cette intention, le célébrant vint recevoir à genoux des mains du légat le décret motivé qui remettait au jeudi dans l'octave de la Pentecôte les définitions déjà préparées.

Ayant lu ce décret du haut de la chaire, le

célébrant demanda aux Pères s'ils l'approuvaient ; ils répondirent à l'unanimité : *Placet*. On loua Dieu d'un si heureux accord, et la solennité fut couronnée par la bénédiction du premier président.

## XIV

### DIXIÈME SESSION. — ON VEUT RAMENER LE CONCILE A TRENTE. — IL EST SUSPENDU.

Pendant que l'on s'occupe, à Bologne, de l'objet de la session dixième, et que les théologiens, au nombre de soixante et quelquefois de soixante-dix, apportent un soin particulier aux matières déférées à leur examen, Paul III négocie, à Rome avec l'ambassadeur impérial, et en Allemagne avec le nonce, la réconciliation entre le Saint-Siége et l'empire ; et de peur que les travaux du concile ne viennent contrarier cette grande œuvre, il recommande aux légats de proroger la session jusque vers la mi-août. Consultés à ce sujet par leur président, tous les Pères souscrivent à la prorogation, et un décret, le seul publié dans la session dixième, en fixe le terme au 15 septembre.

Le mois de septembre trouve-t-il les choses en meilleur état ? Non : si bien qu'une prorogation indéfinie doit être proposée aux Pères, et arrêtée par eux en assemblée générale.

De leur côté, les prélats de la diète d'Augsbourg supplient le Pape de bien vouloir, eu égard aux besoins de l'Allemagne, ramener le concile à son premier siége; et l'empereur charge l'évêque de Trente d'appuyer ce vœu de toutes les raisons capables d'émouvoir le pontife.

Paul III communique au président du concile les instructions du prélat ; del Monte pense que l'assemblée ne doit plus retourner à Trente, et qu'il faut la transférer dans la Ville éternelle. Consultés aussi par le Pape, les trois cardinaux chargés, à Rome, des intérêts du concile, s'accordent enfin à dire, après hésitation et divergence, qu'il appartient aux Pères de décider eux-mêmes s'ils doivent rester à Bologne ou se transporter ailleurs.

Ce dernier avis est exposé en consistoire le 9 décembre. Comprenant bien que son maître ne sera pas satisfait, l'évêque de Trente obtient qu'avant d'aller aux voix, on entende au prochain consistoire l'ambassadeur impérial. Mais

tout ce que peut alors alléguer cet agent n'empêche point le Sacré-Collége d'abandonner l'affaire au propre jugement du concile.

En conséquence, del Monte convoque les Pères le 19 décembre, et leur soumet la question : elle est tranchée dans le sens du retour à Trente, mais aux conditions que voici :

1° Les prélats de Trente viendront d'abord à Bologne, afin que la dignité et les droits du concile soient sauvegardés ;

2° Les protestants déclareront ce qu'ils entendent par ce *concile chrétien* auquel ils disent vouloir se soumettre ; — si, en parlant du concile *qui doit se réunir à Trente*, ils comprennent aussi les sessions qui déjà s'y sont tenues ; — s'ils promettent d'adhérer non-seulement aux décrets à faire, mais encore aux décrets antérieurs ;

3° Les Pères pourront librement terminer le concile quand ils le jugeront à propos.

Ces conditions sont trouvées, à Rome, parfaitement justes et raisonnables, et le Souverain Pontife les communique aussitôt à l'ambassadeur de Charles-Quint et aux prélats de la diète. Mais elles déplaisent à l'empereur, qui proteste de la manière la plus violente par ses agents,

sans ébranler toutefois la fermeté du Pape ni pousser à bout sa modération.

En témoignage de cette modération, Paul III envoie en même temps à Trente et à Bologne l'ordre aux évêques des deux partis de lui députer quelques-uns d'entre eux pour exposer leurs raisons : de Trente, on répond par un refus ; à Bologne, on se montre plus respectueux et plus docile : plusieurs prélats cependant, parmi lesquels figurent l'évêque d'Avranches et celui de Noyon, revendiquent pour le concile le droit de terminer l'affaire par lui-même ; mais le plus grand nombre juge qu'il n'y a point lieu de délibérer là où il s'agit d'obéir au prince des pasteurs. Dix évêques et deux prélats inférieurs partent donc pour Rome, et, pendant leur absence, les autres Pères s'abstiennent de toute fonction synodale.

Tandis qu'une solution heureuse se prépare ainsi, Charles-Quint se met à la traverse, et croit pacifier les esprits si agités en Allemagne, en publiant de son autorité propre un manifeste appelé *Intérim*, où les principales questions religieuses se trouvaient formulées au point de vue de la conciliation, et ensuite un édit disciplinaire pour la réforme du clergé.

Quelle n'est pas la douloureuse surprise de la cour romaine ! Le même sentiment pénible se produit à Bologne, et l'évêque d'Avranches l'interprète avec énergie, en s'écriant que c'en est fait de la religion !

Revenu de sa première émotion, le Souverain Pontife croit prudent de rappeler le nonce qu'il avait alors en Allemagne et de le remplacer par un autre : c'était fournir au monarque téméraire un moyen de réparer son tort. Saisissant en effet l'occasion, mais au profit de ses vues anciennes, Charles-Quint insiste auprès du nouveau nonce pour que le Pape envoie en Allemagne des légats chargés de tout arranger, — suspende pendant six mois le concile, aussi bien que le jugement sur le transfert, — et poursuive, à Rome, l'œuvre de réformation, de concert avec quelques évêques des différents royaumes, auxquels lui-même s'efforcera de réunir plusieurs des prélats restés à Trente.

Sur le premier point, — l'envoi de légats en Allemagne, — le Souverain Pontife se persuade que le bien de l'Eglise réclame sa condescendance, et il y souscrit; non pas toutefois sans éveiller les susceptibilités du roi de France, Henri II, qui se montre également peu favo-

rable, tout d'abord, à la suspension du concile.

Après avoir adhéré par prudence et amour de la paix à cette partie du programme impérial, Paul III se met à instruire l'affaire de la translation, et, toutes choses mûrement examinées, déclare que le transfert a été régulier, que tous le doivent tenir pour légitime.

Quant à la question de réforme, il se passe du concours de Charles-Quint, et mande près de lui quatre évêques de Bologne, dont l'évêque de Noyon était un, et autant parmi ceux de Trente. Ces derniers persistent dans leur entêtement, et ne tiennent aucun compte des appels réitérés du chef suprême de l'Église. Le Pape n'en poursuit pas moins sa tâche. Mais, comprenant qu'une grave atteinte serait portée à l'honneur du concile, devenu simple spectateur d'une œuvre pour laquelle il avait été convoqué, Paul III le suspend le 17 septembre 1549, jusqu'à ce que des temps meilleurs lui permettent de le reprendre. Cette consolation ne lui était pas réservée : il succombe le 10 novembre suivant, accablé de chagrins, autant que de travaux et de vieillesse.

---

## XV

### DERNIÈRES NÉGOCIATIONS POUR LA REPRISE DU CONCILE. — ONZIÈME SESSION, A TRENTE.

Peu sympathique à l'Allemagne par suite de son attitude dans l'affaire de la translation, le premier légat del Monte semblait moins propre que tout autre à aplanir les difficultés; ce fut lui cependant qui devint Pape, le 7 février 1550, sous le nom de Jules III.

Dès le mois d'avril, Charles-Quint lui demanda le rétablissement du concile à Trente. Les maux de l'Église appelaient un prompt remède; l'épidémie avait complétement disparu; les évêques indociles n'étaient plus à Trente : toutes ces considérations impressionnèrent le nouveau Pape. Mais le roi de France, quoique désireux de voir reprendre le concile, ne voulait pas qu'il se tînt dans une ville sujette de son rival. Cependant Jules III céda aux instances de l'empereur, et s'efforça ensuite d'obtenir l'assentiment de Henri II. L'évêque de Toulon, Antoine Trivulce, chargé de cette mission délicate, se fit accompagner du nonce à l'audience royale. L'un et l'autre recoururent à tous les moyens de la pru-

dence et de la persuasion. Le roi s'y montra peu sensible, et fit entendre qu'il l'était beaucoup plus au peu d'égards que l'on avait eus pour lui dans les négociations antérieures. On ne crut cependant pas à Rome que le mécontentement du monarque dût aller loin ; on regarda même ses assurances générales de concourir au bien de la chrétienté comme une disposition très-favorable. Le Pape continua de négocier auprès de l'empereur. Celui-ci, que ses affaires et sa santé rappelaient en Espagne, ne voulut point partir sans emporter une promesse de réouverture. Jules III lui donna enfin cette satisfaction, et l'informa des termes dans lesquels il devait faire la convocation ; plus tard, il lui communiqua même sa bulle, avant de la publier. Le conseil du prince s'offusqua de la précision avec laquelle le Pape affirmait son double droit de convoquer et de présider les conciles, et l'inviolabilité des décrets de ces saintes assemblées, notamment de ceux que les Pères de Trente avaient déjà promulgués. Charles-Quint pria donc le Souverain Pontife de modifier les termes de sa bulle ; mais Jules III avait assez accordé, sinon trop : le 24 novembre 1550, il la publia sans y rien

changer. Elle convoquait à Trente, pour le 1er mai 1552, tous ceux qui de droit ou d'usage devaient assister au concile.

Trois mois après, il nommait président de l'assemblée le cardinal Marcel Crescenzi, avec deux assesseurs pris parmi les évêques, pour témoigner à cet ordre son estime particulière.

Crescenzi arriva le 29 avril à Trente. Le cardinal-évêque de cette ville et treize archevêques ou évêques se portèrent à sa rencontre à une demi-lieue; le clergé, qui attendait à la porte, se joignit au cortége, et tous se dirigèrent en procession vers la cathédrale, où furent publiées les indulgences ordinaires.

Dès le lendemain, on tint une réunion préparatoire, et le jour suivant, c'est-à-dire le 1er mai 1552, la onzième session.

Le cardinal Crescenzi, récemment promu au sacerdoce, fit servir cette circonstance à la solennité de sa première messe. Lecture fut donnée de la bulle pontificale relative à la reprise des travaux et à la nomination du président et de ses deux collègues, puis d'un décret fixant au 1er septembre la session douzième : — ce délai avait paru nécessaire pour laisser aux évêques et aux luthériens le temps d'arriver.

## XVI

### ATTITUDE DE HENRI II. — AMYOT SE PRÉSENTE A LA DOUZIÈME SESSION.

Les vues ambitieuses de Charles-Quint sur Parme avaient rencontré chez Henri II une opposition énergique, si bien que la guerre s'en était suivie. Le Pape, suzerain de ce territoire, avait chargé son neveu de venir traiter l'affaire avec le roi, et le prier aussi d'envoyer à Trente ses ambassadeurs et ses prélats. Mais la première négociation avait nui à la seconde : — n'ayant rien obtenu pour les Farnèse, dont il soutenait les droits, le monarque n'avait rien accordé pour le concile. Il avait même enjoint aux évêques du royaume de se retirer dans leurs diocèses et de s'y préparer à un synode national. Etait-ce bravade et insulte? simple protestation contre l'attitude du Pape à l'égard des protégés de la France? dépit de voir qu'on laissait à l'empereur tant d'influence sur le concile, et si peu au roi très-chrétien?.... Toujours est-il que pas un évêque ne se rendit à Trente pour y représenter l'Église gallicane.

Henri II adressa néanmoins aux Pères des lettres où il expliquait et justifiait sa conduite; et ce fut Jacques Amyot (1), alors secrétaire

(1) Amyot naquit en 1513 à Melun. Son père était un petit marchand mercier. Ayant quitté la maison paternelle pour éviter un châtiment, il fut trouvé au milieu des champs de la Beauce par un cavalier, et porté en croupe à l'hôpital d'Orléans. De là, il se rendit à Paris, et y mendia. Sa mère lui envoyait chaque semaine un pain par les bateaux de Melun. Charmée de son physique, une dame le prit pour accompagner ses enfants au collége. Il avait appris à Melun les premiers éléments du latin: grâce à d'heureuses dispositions et au travail, il fut bientôt en état de suivre les plus grands maîtres, en particulier le célèbre Danez, dont cette esquisse a déjà parlé et parlera encore. Après s'être ainsi perfectionné dans les langues et les mathématiques, il vint à Bourges étudier le droit. La modicité de sa fortune l'obligea d'accepter l'emploi de précepteur dans une famille par laquelle il fut recommandé à la duchesse de Berry, protection qui lui valut une chaire à l'Université de Bourges. Sa traduction des *Hommes illustres* de Plutarque remonte à cette époque. Nommé par François I^er^ à l'abbaye de Bellozane, Amyot voulut voir l'Italie: l'ambassadeur de France à Venise se l'attacha en qualité de secrétaire, et lui confia le message mentionné ci-contre. A son retour en France, il devint précepteur à la cour. Charles IX, son élève, lui donna la grande aumônerie, et quelque temps après l'abbaye de Saint-Corneille de Compiègne avec l'évêché d'Auxerre. Il mourut dans sa ville épiscopale, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, le 6 février 1593.

d'ambassade à Venise, qui eut commission de les porter à Trente.

Dépourvu de tout caractère public. Amyot se trouva dans un extrême embarras ; mais, grâce aux ressources d'un esprit vif et cultivé, il vint heureusement à bout de sa mission. Lui-même en raconte et les difficultés et les succès dans un rapport détaillé on ne peut plus curieux.

«... Je me tins au logis jusqu'à l'heure de l'assignation (de la session qui était la douzième), à laquelle, après que la messe eust été sollennellement chantée, je monte en haut au chœur de l'église cathédrale de Trente, où estoient tous les prélatz assemblez. Là, feis entendre à M. le Légat, par le maistre des cérémonies, qu'il y avoit là un envoyé de par le roy très-chrestien, qui apportoit les lettres de Sa Majesté, addressantes aux prélatz du concile, et demandoit audience. Il me feit respondre que j'eusse patience que les cérémonies de la session fussent achevées, et puis que je serois ouy. Les cérémonies furent bien longues : car on y chante la letanie tout du long, et lit-on plusieurs oraisons, comme au jour du vendredy sainct. Après toutes lesquelles, le secrétaire du

concile prononça et leut une harangue en manière de sermon... Après que le sermon fut achevé, il y eut un des évesques, appelé par M. le Légat..., qui vint prendre un papier de la main de M. le Légat, et puis monta en la chaire là où l'on lit l'évangile, et leut ce qui estoit contenu dans ce papier, qui estoit en somme : Qu'ayant esté faicte l'ouverture le premier jour de may, comme il avoit esté indict, la suivante session en avoit esté prorogée jusqu'à ce jour-là, qui estoit le premier de septembre, pour autant qu'il ne se trouvoit pas lors grand nombre de prélatz... ; et pour ceste mesme cause, ne s'en trouvant encore pas de présent si grande assemblée,.... et veu que tous les jours on attendoit qu'ils deussent venir d'Allemagne, d'Espagne et de Rome, ... on prorogeoit encore icelle session jusqu'à quarante jours après qui sera l'onzième jour d'octobre prochainement venant, et qu'en icelle il seroit traicté et décidé du sacrement de l'Eucharistie, et quant et quant de la résidence des prélatz en leurs églises... Cet escrit ayant esté leu et prononcé par cet évesque, il demanda publiquement : *Placet vobis decretum, Patres?* (Mes Pères, le décret vous plaît-il?) Et lors les deux

secrétaires allèrent par tous les évesques demandant les suffrages, qui respondirent tous : *Placet.* Après cela furent présentées les lettres patentes de l'empereur, par lesquelles il auctorisoit ses ambassadeurs... Et après furent aussi leues les patentes du roy des Romains...

« Après que toutes ces choses avoient esté ainsi faictes, ce fust à moy à jouer mon roolle, et ne sçavois bonnement que j'étois, ny comment je me devois appeler, au moins quel tiltre me donner, car jamais homme ne fust mieux envoyé en matterat desempenné (1)... Toutesfois... je présentay moy-mesme à M. le Légat les lettres missives du roy... L'on ne faillit pas incontinent à me demander si j'avois d'aultre mandat : et je dis que je n'avois aultre mandat que celles lettres; et que par la lecture d'icelles, ils cognoistroient et entendroient ce que j'estois venu faire.. Le Légat, tenant ces lettres en ses mains, dit à ses deux assistants : « Ceste superscription monstre que le roy ne nous mesprise point; » et à ma réquisition bailla les lettres au secrétaire... lequel commença à lire tout haut la superscription, qui estoit telle : *Sanctissimis atque in primis observandis in Christo Patribus*

(1) Flèche dégarnie de ses plumes.

*conventûs Tridentini* (aux très-saints et très-vénérables Pères en Jésus-Christ, les Pères du concile de Trente). Soudain que cette superscription eust été leue et entendue des évesques espagnols, commencèrent tous à crier... disant que ces lettres ne s'adressoient point à eux, parce qu'ils estoient concile général et légitime, et non point réunion, *conventus*... Je dis que, sauf leur révérence, cette diction-là *conventus*, ès anciens livres latins, ne sonne point si mal, comme l'usage ou l'abus des notaires en leurs styles l'avoient depuis rendu odieux; et que le roy mesme en cette dernière proposition que j'avois à leur lire, appeloit quelquefois cette assemblée *concilium*, quelquefois *conventus*, quelquefois *consessus*, et qu'il n'entendoit point aucunement le prendre en mespris, ny contemnement de la compagnie...

« Quelque chose que je sceusse dire, ils s'attachoient opiniastrement à ce mot *conventus*. Je ne sçay s'ils avoient peur que le roy les estimast tous moynes (1) : et disoient que cela estait là mis [malicieusement, et y en eust

(1) Le mot *conventus* signifie assemblée, réunion, *convent*.

aucuns qui me dirent : Demandez la lecture sans préjudice. Je leur répondois que je n'estois envoyé que pour leur présenter ces lettres... et pour leur lire certaine aultre proposition que j'avois en ma main, à laquelle je ne pouvois adjouter ny diminuer chose quelconque ;... et que sauf leur correction, ils ne se devroient point arrester à une inscription que le secrétaire avoit faicte, ainsi qu'elle luy sembloit estre plus latine... Je filois le plus doux que je pouvois, me sentant si mal, et assez pour me faire mettre en prison, si j'eusse un peu trop avant parlé : mesmement qu'il y en avoit un qui me disoit à tous coups : Estes-vous donc venu pour protester contre ce concile? Je ne respondois autre chose, sinon qu'il leur pleust me donner audience, et qu'ils entendroient ce que j'estois venu faire, et trouveroient toutes choses si sobres, si modérées et si réservées qu'ils ne se repentiroient point de m'avoir ouy...

« Nous fusmes assez bonne pièce à contester ainsi, et moy à prier le plus révéremment que je pouvois qu'on ne fist point ce tort au roy, de ne vouloir point recevoir ses lettres... Finalement, M. le Légat et les présidents dirent : Allons à la sacristie, et délibérons entre nous...

Et se retirèrent derrière le grand autel, où est la sacristie, et là consultèrent entre eux sur ce qu'ils avoient à faire... Et faut noter qu'avec les évesques entrèrent aussi les ambassadeurs de l'empereur : et après qu'ils eurent esté en conseil plus d'une grosse demi-heure, ils retournèrent se seoir en leurs siéges... et me firent faire cette response par le promoteur du concile qui est un honnête homme de docteur : « Le « sainct concile veult bien que les lettres du « roy sérénissime soient leues, mais sans préju« dice, estimant que cette diction *conventus* « n'est point prise en mauvaise part ; autrement « elles seroient nulles. » Je me contente de cela sans rien respondre : et a donc furent ouvertes et leues les lettres missives du roy, et ne contenoient les lettres en somme sinon une complainte de ce qu'il ne pouvoit envoyer les évesques de son royaume... Et premièrement qu'ils voulussent patiemment ouyr une proposition qu'il leur envoyoit... Il faut noter que nonseulement je n'estois point nommé en cette lettre, ny près, ny loin, mais qui pis est, on n'en avoit pas seulement envoyé la copie, par laquelle nous peussions sçavoir ce qu'il y avoit dedans. De sorte que je ne vis jamais chose si

mal cousue que cela... Audience me fust donnée, et leue de poinct en poinct jusqu'à la fin la proposition protestatoire que le roy avoit envoyée, sans jamais estre interrompeue; et croy qu'il n'y eust personne en toute la compagnie qui en perdist un seul mot, s'il n'estoit bien sourd, mesmement aux lieux plus importants, que je lus plus pesamment à celle fin qu'ils en feussent mieux notez, avec toute telle action comme si je l'eusse estudiée deux mois auparavant par cœur...

« Je n'eus pas si tost achevé de lire, que le promoteur me dit, de la part du concile, telles ou semblables paroles en substance : « Le sainct « concile a pour agréable la modération du « roy; quant à vostre personne, il ne la reçoit « qu'autant qu'elle est munye de pouvoirs légi- « times, et il vous advertit de vous trouver à la « session de l'onzième jour d'octobre, afin d'en- « tendre la response aux lettres du roy... » Et à tant fust finie la session, qu'il estoit bien près de vingt heures (trois heures après midi).

« ... Or, pour sçavoir ce qui avoit esté dit en cette consultation, quand ils se retirèrent pour me faire response, je m'en allay le soir vers l'évesque de Verdun, Nicolas Psaulme, qui est

à mon avis un très-honnête homme, bien affectionné au party du roy... Je sceus de lui que M. le Légat et les assistants avoient fort tenu la main à ce que je fusse ouy; aussi fit le cardinal de Trente; aussi firent les deux électeurs de l'empire, l'archevesque de Mayence et l'évesque de Trèves... Et le comte de Montfort, ambassadeur de l'empereur, dit qu'il protesteroit au nom de son maistre, que je fusse ouy, quand on me vouloit desnier audience...

« Voilà quasi tout ce que j'ay fait à mon voyage de Trente... Et après avoir là séjourné deux jours depuis la session, je m'en suis revenu à Venise rendre compte de ma négociation à ceux qui m'y avoient envoyé, et leur présentay la minute que j'avois faicte de l'acte, qu'on a présentement envoyé au roy... »

## XVII

### DERNIERS MOIS DE L'ANNÉE 1551. — TREIZIÈME, QUATORZIÈME ET QUINZIÈME SESSION.

La réponse des Pères fut prête le 11 octobre. — La guerre qui a pour cause une querelle particulière, y disait-on, ne doit point faire oublier

le bien général, ni empêcher les évêques de France d'y venir coopérer; ils n'ont pas plus à craindre pour leur liberté que ceux d'Allemagne; si, malgré cette sécurité promise, ils ne se rendent pas à Trente, le concile n'en sera pas moins œcuménique... La réponse du Pape fut à peu près la même; il ajoutait que si les prélats français redoutaient les périls du voyage, il leur offrait à tous, et se chargeait d'obtenir des autres princes le sauf-conduit le plus large et le plus rassurant.

Toutefois, rien ne fut changé dans la situation, et la guerre continua.

Mais tandis que la politique agitait entre les princes la question de Parme, loin de se laisser détourner de ses religieux travaux, le concile en avait activement poursuivi le cours; et, fidèle au plan des premières sessions, il avait préparé pour celle du 11 octobre un décret de foi sur l'Eucharistie, et un décret disciplinaire sur les obstacles à la résidence des évêques. On les promulgua dans la treizième session, le 11 octobre 1551, et l'on fixa au 24 novembre la session suivante.

L'intervalle fut rempli d'une manière sérieuse et brillante par de fréquentes discussions sur

divers points de dogme et de discipline. Les choses avaient été si bien approfondies dans ces discussions préparatoires, que les deux projets de décret présentés à la quatorzième session eurent l'assentiment unanime des Pères. La quinzième fut fixée au 25 janvier 1552.

En passant d'une année à l'autre, il est bon de montrer, par un fait qui correspond à cette époque, à quel point étaient fondés les règlements portés à Trente sur la résidence des évêques. Nous voyons, en effet, que dans le concile de Narbonne, ouvert le 10 décembre 1551, il ne se trouva que des ecclésiastiques du second ordre, députés par les prélats de cette province. Le président de l'assemblée fut le vicaire général du cardinal-archevêque François Pisani. Les grands vicaires des évêques de Béziers, Carcassonne, Montpellier, Lodève, Uzès, Agde, Nîmes, Alais et Saint-Pons, avec l'abbé de Caunes et les députés des cathédrales précitées, moins deux (Lodève et Uzès), formèrent le synode. On n'y vit aucun procureur de l'évêque ni du chapitre d'Elne (Perpignan). Tandis que ces simples prêtres donnaient la plus haute idée de leur capacité et de leur zèle pour la foi, les illustres prélats

dont ils tenaient la place prouvaient, par leur absence, qu'ils avaient besoin d'une illustre réforme.

Avant d'aller plus loin, on doit encore signaler le mouvement qui s'était produit parmi les protestants d'Allemagne. Pressés de se rendre au concile par un édit impérial, ils avaient essayé de s'accorder entre eux sur les articles de croyance à soutenir. Cela fait, tant bien que mal, ils s'étaient munis d'un sauf-conduit de l'empereur, dont les clauses, insuffisantes à leurs yeux, durent être confirmées par les Pères. Dans ces dispositions équivoques, et sur l'ordre menaçant de Charles-Quint, ils avaient donc envoyé à Trente leurs principaux chefs, mais successivement, pour traîner les choses en longueur et préparer les voies aux théologiens du parti.

L'électeur de Brandebourg s'était décidé le premier, et ses ambassadeurs avaient tenu, dans la session du 11 octobre, un langage insinuant et convenable, propre à bien disposer les Pères et le Saint-Siége en faveur d'un jeune fils du prince, qu'il s'agissait de pourvoir de deux évêchés vacants.

Les envoyés du duc de Wurtemberg étaient

partis à leur tour, porteurs d'instructions moins bonnes, auxquelles ils ne furent que trop fidèles.

Les cités protestantes, Strasbourg à leur tête, députèrent aussi des agents, avec des recommandations également hostiles.

Maurice de Saxe retarda le plus possible le départ de ses représentants, qui n'arrivèrent que le 7 janvier 1552.

Tous furent admis le 24 en congrégation. Entre autres choses, ils demandèrent que, dans la session du lendemain, on ne publiât point les articles préparés, mais qu'on attendît la prochaine arrivée des théologiens protestants, dont le retard, disaient-ils, n'avait d'autre cause que le défaut de sécurité du sauf-conduit ; — et, en second lieu, que tels et tels décrets antérieurs fussent discutés derechef, attendu qu'alors le concile était peu nombreux.

Après avoir délibéré, les Pères accueillirent le premier point; mais, quant au second, il était trop ouvertement hérétique pour être seulement examiné.

Le lendemain, 25 janvier, dans la quinzième session, les Pères se bornaient à publier un autre sauf-conduit, dont les garanties bienveil-

lantes et nettement formulées n'étaient pas mieux reçues des hérétiques : preuve évidente qu'ils n'avaient autre chose en vue que de susciter de nouveaux embarras. Ils ne réussiront que trop, en effet, comme on le verra dans l'article suivant, à entraver la marche du concile.

## XVIII

### SEIZIÈME SESSION. — LE CONCILE EST DE NOUVEAU SUSPENDU, JUSQU'EN 1562.

Pendant que les députés hérétiques, par leur prétendue bonne volonté et leurs faux-fuyants, essayaient de tromper les esprits peu attentifs dans l'Europe chrétienne, Maurice de Saxe achevait d'ourdir sa révolte contre l'empereur, marchait sur Inspruck et menaçait Trente. Au premier bruit de ses armes victorieuses, les Pères mirent en délibération la suspension du concile. Mais Charles-Quint, aveuglé par sa confiance, les pria de retarder la session jusqu'à l'arrivée des théologiens qu'il avait promis d'envoyer. On souscrivit à ce vœu, et la session fut prorogée du 19 mars au 11 mai.

Maurice n'attend pas cette époque pour pénétrer en plein Tyrol : bientôt il arrive aux portes d'Inspruck. L'empereur, qui allait se mettre à table, n'a que le temps de monter en litière et de fuir par des sentiers détournés avec un petit nombre de compagnons d'infortune. A peine est-il sorti de la ville, que Maurice y entre à la tête d'un corps d'armée, et consomme avec ses officiers, dans le palais impérial, le splendide repas destiné à son maître.

Les trois prélats-électeurs (Trèves, Cologne et Mayence), ayant eu vent de ce qui se préparait, avaient déjà quitté Trente, et, à leur suite, d'autres prélats d'Allemagne. Parmi ceux d'Espagne et d'Italie, plusieurs firent de même, effrayés qu'ils étaient du voisinage des troupes luthériennes. Interprète des communes alarmes, le cardinal-évêque de Trente représenta au Pape que sa ville épiscopale n'étant point assez fortifiée pour résister à un coup de main, les Pères couraient le danger de tomber au pouvoir des hérétiques.

Sur cet avis, Jules III réunit le sacré-collége, rédige et expédie une bulle qui suspend le concile et autorise les Pères à quitter Trente.

Le premier légat se trouvait alors malade et

absent. Ses deux collègues, intimidés par les ambassadeurs de Charles-Quint, n'osent publier la bulle, et demandent au Pape de nouveaux ordres. Mais, sans les attendre, les Pères décident, à la majorité des suffrages, qu'en raison du danger on anticipera la seizième session, et qu'on y promulguera le décret de suspension, — ce qui a lieu quatre jours après, 28 mars. — Le décret suspendait le concile pendant deux ans, à moins que des conjonctures meilleures ne permissent de le reprendre plus tôt.

Douze prélats espagnols s'opposèrent avec véhémence au décret; mais leur protestation n'empêcha point les Pères d'y donner suite et de se disperser. Le premier légat se fit transporter à Vérone, où il mourut au bout de quelques jours. Les autres évêques cherchèrent un asile où ils purent. Le cardinal de Trente en défraya plusieurs, que la soudaineté des circonstances avait surpris dans un dénûment complet. Quant aux douze prélats espagnols, effrayés eux-mêmes du péril, ils s'y dérobèrent bientôt à leur tour. Si c'était de leur part une inconséquence, ce fut une inconséquence heureuse pour l'Église, car elle dissémina les éléments d'une scission semblable à celle

qu'avait occasionnée le transfert à Bologne.

Suspendu le 28 mars 1552, le concile ne se rouvrira que le 18 janvier 1562. Dans l'intervalle, trois papes se succéderont sur le Saint-Siége. Après Jules III, Marcel II (Cervini, cardinal de Sainte-Croix) ne régnera qu'une vingtaine de jours, et léguera sa grande préoccupation touchant le concile à Paul IV (Caraffa, cardinal-évêque d'Ostie). Celui-ci écrira aux évêques de Pologne : « Comme le concile général, commencé à Trente, a été interrompu déjà deux fois, nous pensons à le rétablir de nouveau et à le terminer, Dieu aidant, pour abolir par ce moyen les hérésies et les schismes. Afin de pouvoir obtenir un résultat si désiré, nous nous efforçons de ramener la paix entre nos chers fils, l'empereur Charles et Henri, roi de France. »

Ce dernier favorisera loyalement les intentions du pontife, et si elles rencontrent des obstacles, ce sera du côté de Charles-Quint et de son fils, depuis peu roi d'Espagne, acharnés à la lutte contre le monarque français. Un commencement de paix ne reposera la chrétienté que vers la fin de 1547. A la faveur de cette trêve, Paul IV s'empressera de négocier la reprise du

concile, et deux cardinaux seront envoyés dans ce but en France et en Espagne. Lui-même, en attendant l'issue des négociations, s'entourera des hommes les plus recommandables, parmi lesquels brilleront d'un éclat particulier les cardinaux Hosius et Dupuy (1), — préparera avec eux les matières à soumettre à la future assemblée, — disposera toutes choses pour en fixer le siége au palais de Latran, afin de diriger de plus près les travaux et de leur imprimer une impulsion plus vive, — enfin écrira des brefs aux rois et aux princes pour les conjurer de ne pas donner lieu à de nouvelles difficultés ; — et lorsque la paix sera conclue entre Philippe et Henri par le traité de Cateau-Cambresis (3 avril 1559), il obtiendra qu'un article du traité stipule « que les deux monarques procureront, autant qu'il sera en eux, la tenue du concile œcuménique, pour faire cesser par ce moyen les dissensions religieuses qui agitent l'Europe. »

(1) Jacques Dupuy, de Nice, en Provence, de basse extraction, était arrivé au cardinalat par son mérite. A la mort de Marcel II, il s'en était peu fallu qu'il ne devînt pape. Ce choix eût été agréable aux Français, qui le regardaient comme de leur nation. Le zèle indiscret d'un ami lui fit préférer le cardinal Caraffa.

Mais la mort du roi de France, arrivée au moins de juillet suivant, et celle de Paul IV survenue le 18 août de la même année, retarderont la suite de ces premiers résultats.

## XIX

### ZÈLE DE PIE IV POUR LA REPRISE DU CONCILE.

Dans le conclave qui suivit la mort de Paul IV, chacun des cardinaux s'engagea par serment, si la Providence l'élevait sur la chaire apostolique, à reprendre le concile interrompu. Le premier acte de Pie IV (Ange de Médicis) fut un *motu proprio* où il promettait de tenir son serment.

En France, le jeune François II commençait à régner sous la tutelle de sa mère. Politiquement, Catherine de Médicis était plutôt favorable qu'opposée au calvinisme : elle fut amenée à convoquer au mois d'août 1560, à Fontainebleau, une assemblée des princes du sang et des premiers seigneurs du royaume. Outre les cardinaux de Lorraine et de Bourbon, on y

vit également de Morvilliers, évêque d'Orléans, de Marillac, archevêque de Vienne, et de Montluc, évêque de Valence. Il y fut décidé qu'on tiendrait à Paris, le 20 janvier 1561, une réunion de prélats, pour délibérer sur les choses à proposer au concile œcuménique, s'il devait avoir lieu, ou, à son défaut, sur l'opportunité d'un synode national.

Cette idée malencontreuse d'un synode national, quand il était question d'un concile œcuménique, ayant été vainement combattue, à la cour de France, d'abord par un envoyé du roi d'Espagne, ensuite par le nonce du Saint-Père, celui-ci résolut, pour l'empêcher, de hâter la réouverture du concile général, dont le retard était mis en avant comme prétexte ou motif.

Informé de ce dessein, le roi, qui ne partageait pas en tout les vues de la régente, fit prier le souverain Pontife de presser l'exécution d'une mesure si bien inspirée. Mais il voulait que ce fut une assemblée à nouveau, et non pas la continuation des précédentes. Quant au lieu de réunion, il proposa tour à tour Besançon, Verceil, Saint-Maurice-en-Valais, puis une ville d'Allemagne où la liberté des Pères eût pleine garantie.

De son côté, l'empereur Ferdinand, successeur de Charles-Quint, demanda que les princes de l'Europe y assistassent en personne ou par leurs mandataires, que le pape y vînt présider lui-même, que l'on choisît dans l'empire une ville plus spacieuse et plus commode que Trente, enfin que ce fût un nouveau concile où seraient soumises à un second examen les questions déjà décidées.

Les deux premiers points ne souffraient aucune difficulté; sur les deux autres, Pie IV répondit que la suspension, il est vrai, avait été décrétée pour deux ans, mais qu'en définitive Jules III en avait fait dépendre la durée de son jugement et de celui du Saint-Siége; — que d'ailleurs on était convenu d'attendre la fin de la guerre et une circonstance favorable; — que, la paix étant rétablie, le concile pouvait par conséquent reprendre son cours, si le Souverain Pontife le jugeait à propos; — que Trente avait paru assez grande autrefois; — que depuis on l'avait embellie de vastes hôtels; que si le séjour en était néanmoins encore incommode, à coup sûr ce ne serait pas l'empereur qui en souffrirait le plus, étant là chez lui, mais bien le Pape et les autres princes; —

qu'aucune des villes d'Allemagne n'offrait la même sécurité; — qu'il serait inconvenant et injuste de rejeter, à cause d'un seul, le choix d'un lieu accepté de tous dans le principe, et de vouloir s'instituer juge d'une affaire évidemment réservée à la décision du Pape.

Cette réponse était sage et modérée; Ferdinand eut le bon esprit de la goûter.

Quant au roi d'Espagne, il s'accommodait volontiers de n'importe quelle ville, et désirait que le concile fût tout simplement regardé comme la continuation du précédent.

A force de négociations, on parvint à s'entendre, et Pie IV, heureux de voir aboutir ses démarches, put déclarer, dans le consistoire du 15 novembre 1560, que les princes étaient d'accord. Peu de jours après, un jubilé universel fut accordé au monde chrétien, afin d'attirer les bénédictions de Dieu sur le concile; et le 29 novembre une bulle apostolique en indiquait l'ouverture à Trente pour la fête de Pâques 1561. Puis, des nonces spéciaux ne tardèrent pas à porter cette bulle avec des brefs particuliers aux différentes cours d'Europe, en Arménie, en Grèce, en Ethiopie, au patriarche des Cophtes et à celui de Constantinople. Sans les suivre si

loin, je me bornerai à dire comment ils furent accueillis plus près de nous.

## XX

### NOUVELLES COMPLICATIONS.

En Espagne, le nonce trouva des dispositions favorables; cependant Philippe II aurait voulu que la future assemblée eût été présentée comme reprise et continuation du concile de Trente. On lui fit observer que telle était bien la volonté du Pape; que pour n'être pas formellement exprimée dans le titre, elle l'était d'une manière équivalente dans le corps de la bulle; que ce ménagement vis-à-vis de puissantes susceptibilités avait paru nécessaire.

En France, quand arriva le porteur de la bulle, la mort inopinée de François II venait de laisser le trône au jeune Charles IX, et les affaires plus que jamais aux mains de Catherine de Médicis.

Je ne puis m'empêcher, en parlant pour la seconde fois de Catherine de Médicis, de rapprocher de ce nom le nom plus heureux, plus vénéré, d'une autre reine de France que j'ai

mise avec complaisance en relief dans l'un des premiers articles de ce travail. J'ai dit comment Éléonore d'Autriche, remplie du sentiment de sa mission de femme et de princesse catholique, avait interposé sa double influence d'épouse et de sœur entre François Ier et Charles-Quint, réconcilié les deux rivaux, et fait disparaître ainsi le grand obstacle au concile. — La mère de François II et de Charles IX pouvait mettre au service de l'Église un pouvoir plus direct et plus décisif, puisqu'elle avait en main le timon de l'État ; il s'en fallut de beaucoup. Elle crut qu'en apportant des entraves au concile, elle apaiserait les partis et préviendrait l'effusion du sang; mais pour y réussir, elle n'était ni assez résolue ni assez catholique. La pieuse Éléonore, protectrice et *mère de l'Église*, a été l'ange du royaume; — Catherine, protectrice et *mère de l'hérésie*, a été le guide fatal et le mauvais génie de la France.

Je reprends mon rôle de narrateur.

Ni la régente ni les nouveaux ministres n'étaient donc bien disposés. Aussi se choquèrent-ils de deux choses : de voir omis le nom du roi très-chrétien, — et de ces mots : *toute suspension levée...*, lesquels signifiaient la reprise

du concile interrompu, lorsqu'on demandait une assemblée nouvelle. Babou de La Bourdaisière, évêque d'Angoulême, fut un des agents chargés d'articuler ces deux griefs devant la cour romaine; toutefois le dernier mot de leurs instructions était de s'en tenir à montrer de la mauvaise humeur sur le premier, et de s'en rapporter à l'empereur pour le second; et dans cet ordre d'idées, Philibert Bochetel, évêque de Rennes, ambassadeur à Vienne, devait observer les démarches impériales pour en informer sa cour.

Or, du côté de l'Allemagne, les esprits se montraient difficiles et rebelles. Aussi, l'empereur persuada-t-il aux messagers pontificaux de ne point porter la bulle aux différentes cours en particulier, mais plutôt de se rendre à Naumbourg, où tous les princes allemands devaient bientôt se réunir en congrès. L'assemblée, dans laquelle ils parvinrent non sans peine à se faire introduire, fut très-orageuse, et leur mission n'aboutit pas. Ils allèrent donc la poursuivre en d'autres contrées, en Danemark, en Suède, en Belgique, en Pologne, etc., mais sans y être plus heureux.

Ainsi, dans tout le nord de l'Europe, l'invi-

tation du Pape était reçue avec froideur par la politique, et avec un redoublement d'hostilité par l'hérésie. Mais il avait donné un témoignage éclatant de son désir de rendre l'unité de croyance et le bonheur à la chrétienté; et lorsque, plus tard, les héretiques se plaignirent d'avoir été condamnés sans être entendus, tout le monde savait bien qu'ils n'avaient point voulu l'être.

La France ne suivit que trop ces exemples. Le conseil du jeune roi réclamait le concile sur des bases inacceptables, d'une part, — et, de l'autre, menaçait Rome d'un synode national, si l'on ne se pressait de tenir le concile œcuménique; et sans attendre l'arrivée du cardinal, qui apportait au Louvre les représentations du Saint-Père, le gouvernement donnait suite au malheureux projet, ayant soin toutefois de ne point avouer le but véritable de la réunion des évêques. On leur disait, en effet, de venir à Paris, « pour adviser de l'élection de ceux desdits prélats qu'on enverroit au concile et résoudre en bonne et grande compagnie les choses qui se devroient proposer de la part de l'Église gallicane, adviser de l'ordre qu'on aurait à établir en leurs diocèses durant leur absence, pour

contenir leurs troupeaux au vray chemin du salut... »

Grand nombre d'évêques, prenant les mots pour ce qu'ils signifiaient, répondirent à cet appel; la Sorbonne vit plus clair, et envoya un refus motivé. A leur tour, les calvinistes furent prévenus indirectement de se rendre à Poissy, où l'assemblée devait avoir lieu. Quarante-huit prélats y arrivèrent, tous, excepté quatre (1), bien résolus « à ne faire absolument rien contre le consentement et le bon vouloir du Saint-Père, chef de l'Église catholique. » Ils se montrèrent fidèles jusqu'au bout à ces religieuses dispositions, où les aurait au besoin maintenus la belle et ferme attitude des cardinaux de Tournon et de Lorraine (2) : si bien que la régente

(1) Odet de Châtillon, évêque de Beauvais; de Montluc, évèque de Valence; Jean de Saint-Gelais, évêque d'Uzès; Carraccioli, évêque de Troyes. — Y a-t-il donc, pour l'épiscopat français, comme une fatalité attachée au nombre quatre? Quatre évêques adhèrent au calvinisme; quatre évêques au jansénisme, et plus tard, quatre encore signent la constitution civile du clergé. (Note de Mgr Jager, dans son *Histoire de l'Eglise catholique en France.*)

(2) Parmi les théologiens et canonistes admis à prendre part aux discussions du colloque, il convient de mentionner Claude d'Espence, Laynez, Simon Vigor,

se vit obligée de réduire les débats du colloque à de simples conférences, et que ces pourparlers eux-mêmes furent à peu près stériles.

Que prouvait tout cela, sinon l'urgence de se reconstituer au plus vite en concile ? Aussi Pie IV prenait-il à cette fin d'intelligentes mesures : aux applaudissements du sacré-collége, il nommait premier légat-président le cardinal de Mantoue, Hercule de Gonzague, homme expérimenté, judicieux et habile, et lui adjoignait les cardinaux Dupuy (remplacé par d'Altemps), Hosius, Séripandi et Simonetta. Puis, pensant que la meilleure préparation aux grandes choses, c'est qu'elles soient mises en train, il envoyait à Trente de Gonzague et Séripandi, lesquels y étaient solennellement reçus le 16 avril 1561.

Il n'y avait dans cette ville que neuf évêques italiens; mais la présence des deux légats en

qui fut depuis archevêque de Narbonne, et Claude de Sainctes, qui devint évêque d'Evreux. — Ce dernier fut envoyé par Charles IX à Trente. — Lui et Simon Vigor disputèrent contre deux calvinistes chez le duc de Nevers, en 1566. Leur triomphe fut complet, et de Sainctes fit imprimer les Actes de cette conférence. Entre autres écrits, il a laissé un *Traité de l'Eucharistie*, plein d'érudition, et un ouvrage important et curieux sur les liturgies de saint Jacques, de saint Basile et de saint Jean Chrysostome.

attira bientôt une foule d'autres, et de l'Italie et de pays plus éloignés. Dom Barthélemy des Martyrs y précéda les évêques du Portugal ; un évêque anglais, plusieurs prélats espagnols, Hosius, Simonetta, vinrent successivement porter à cent le nombre des Pères. — D'évêques français, pas un seul : aux tergiversations de leur gouvernement, première cause de ce retard, s'en joignit bientôt une seconde, la guerre civile.

Pie IV, qui avait poussé jusqu'au bout les condescendances et la longanimité, crut que les besoins de l'Église ne lui permettaient pas de différer davantage : il résolut donc de commencer le concile, et donna ordre à ses légats de l'ouvrir le 6 janvier 1562, ou, au plus tard, le 18 du même mois.

## XXI

### REPRISE DU CONCILE. — DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SESSION.

Fidèles aux prescriptions du Saint-Père, les légats se mirent à préparer l'ouverture du concile. La rédaction du décret relatif à cette ou-

verture leur parut chose importante et délicate; et ils y apportèrent un soin minutieux, pour ne blesser aucune susceptibilité. Tous leurs efforts n'empêchèrent pas cependant les difficultés et les attaques du parti espagnol, entraîné par Guerrero, archevêque de Grenade.

Le 15 janvier, eut lieu la première congrégation générale, où l'on adopta le projet de deux décrets, l'un touchant l'ouverture, l'autre fixant la session qui devait suivre.

Guerrero, qui d'abord avait admis la rédaction des deux décrets, revint, séance tenante, sur quelques expressions du premier, qui attribuaient aux légats la prérogative de proposer les questions. Il lui fut répondu que cette manière de procéder garantissait l'ordre dans les débats, sans ôter au concile son droit d'approuver ou de rejeter, ni aux individus celui d'émettre leur opinion. — Le tenace archevêque ne répliqua rien, mais n'en garda pas moins son sentiment.

Le 18 janvier arriva. Les Pères se rendirent processionnellement de l'église Saint-Pierre à la cathédrale. Après les chanoines, porteurs des saintes reliques, et quatre abbés mitrés, s'échelonnaient les évêques, archevêques et

patriarches, au nombre de cent six ; — derrière eux le duc de Mantoue, précédant le cardinal-évêque de Trente ; — puis les légats, le premier avec mitre blanche, et les autres avec mitres de drap d'or. Ils étaient suivis de quatre généraux d'Ordre, d'un auditeur de rote, de l'avocat et du promoteur du concile. Les magistrats de la cité et plusieurs personnages de distinction fermaient la marche.

Le cardinal de Mantoue, élevé depuis peu de jours à la prêtrise et à l'épiscopat, officia pontificalement : c'était sa première messe. Après le discours et les prières d'usage, lecture fut donnée de la bulle de convocation, du bref qui nommait les légats, et des deux décrets préparés. Tous approuvèrent celui qui fixait la session à venir au jeudi de la seconde semaine du carême ; l'autre souffrit quelques difficultés : certains Espagnols, Guerrero à leur tête, trouvaient à redire au droit de proposition laissé aux légats-présidents. Mais la presque unanimité l'emporta ; et le *Te Deum* mit fin à cette première séance solennelle, qui fut la dix-septième session.

Aussitôt après, les légats s'occupent des matières à décider dans la session suivante. Grand

est leur embarras. Si l'on commence par celles qu'a entamées le concile avant la suspension, les hérétiques ne viendront certes pas, sous prétexte que la nouvelle assemblée continue l'ancienne, et l'empereur ainsi que le roi de France en seront offensés. — Si, après cela, on agite les questions contestées par les dissidents, on les exaspère encore davantage et on les éloigne pour toujours, et plus tard ils se diront condamnés sans avoir été entendus.

Toutes choses pesées devant Dieu, les légats conviennent de mettre à l'ordre du jour l'*Index* des livres prohibés, pensant que la discussion sera assez longue pour que les hérétiques puissent recevoir à temps une nouvelle invitation, et que les princes les décident à s'y rendre.

La question était épineuse et provoqua beaucoup d'avis différents. L'un de ces avis était que l'*Index* fût dressé par les Universités de Bologne, de Paris, de Salamanque et de Coïmbre. Le sentiment qui prévalut fut de nommer *ad hoc* une commission de dix-huit membres, sur la désignation des légats. — Une autre commission s'organisa aussi pour rédiger l'invitation aux hérétiques et le sauf-conduit nécessaire.

Sur ces entrefaites arrivent, chacun de leur côté, à Trente, d'abord un évêque chargé de représenter Ferdinand, comme roi de Hongrie, puis successivement des ambassadeurs du même monarque, et après eux, celui du roi de Portugal. Tous donnent à la ville le spectacle d'une entrée solennelle, et font en public l'éloge pompeux de leurs souverains.

Dès le 13 février, les agents de l'empereur présentaient une série de demandes et d'observations que les Pères accueillaient toutes, moins une; et celle-ci avait pour objet un sursis à la session prochaine (dix-huitième).

Elle eut donc lieu le 26 février, comme il avait été réglé dans le principe; mais la suivante ne fut fixée qu'au 14 mai.

## XXII

### CE QUI SE PASSE EN FRANCE.

Le sauf-conduit fut la première chose dont on s'occupa après la dix-huitième session. Le projet en fut soumis à l'assemblée du 2 mars, adopté sans trop de peine et publié le 8. Aussitôt les présidents du concile l'expédièrent aux

différentes cours de l'Europe. En l'adressant à Paris, ou eut soin de dire que, si la France n'y était point nommée, c'était par ménagement pour la nation, mais qu'elle se trouvait comprise dans les termes généraux.

Avant la réception de ce message, et dès le commencement de janvier, Catherine de Médicis, après plusieurs choix demeurés sans suites, avait jeté les yeux sur le seigneur de Lansac, comme ambassadeur auprès du concile; puis, le 20 du même mois, elle faisait parvenir à quelques évêques la lettre suivante, signée du roi :

« De par le roy. Nostre amé et féal, voyants le concile advancer, et que nostre Sainct-Père le Pape y a envoyé ses légats et faict acheminer plusieurs prélats d'Italie, comme ont faict de leur part l'empereur, le roy catholique, et aultres princes chrestiens, désirants de la nostre, comme prince qui a toujours cherché l'effect d'icellui, pour estre chose plus que nécessaire à l'honneur de Dieu, bien de son Église, et repos des peuples, et voir l'effect que l'on doit espérer d'une telle et si saincte compaignie; ayant pour ceste cause advisé et faict élection d'aulcuns prélats de nostre royaume, pour se

trouver à la dicte assemblée, du nombre desquels vous estes, pour l'assurance que nous avons de vostre vertu et souffisance, nous vous prions et ordonnons que incontinent la présente reçeue vous ayez à partir pour vous acheminer et randre en la ville de Trente, où ledict concile est indict, dedans le dernier jour du mois de février prochain, pour là fère vostre debvoir, et employer ce que Nostre-Seigneur vous a donné de sens, et qu'il lui plaît vous départir de lumières par son Sainct-Esprit, pour l'honneur de sa gloire et de son service, laissant en vostre diocèse docteurs et gens sçavants et de bonne institution, pour prescher et annoncer la parole de Dieu, et satisfaire en vostre absence au debvoir de vostre charge, au bien du troupeau qu'il vous a commis, et descharge de vostre conscience. »

Cette lettre n'eut pas d'effet immédiat : la guerre civile retint jusqu'au mois de novembre les prélats désignés. L'évêque de Paris, Eustache du Bellay (1), partit seul vers la fin de mars, et arriva le 11 avril à Trente.

(1) Il avait succédé sur ce siége à Jean du Bellay, son cousin, qui s'était retiré à Rome, avec le titre d'évêque d'Ostie, doyen du Sacré-Collége.

Cependant Catherine, toujours la même, accordait un édit de tolérance aux huguenots, *jusqu'à la détermination du concile général*, et poursuivait son idée de fusion entre calvinistes et catholiques. Laynez eut beau démontrer avec évidence l'impossibilité radicale d'un tel projet, rien n'y fit; et la mauvaise foi de l'hérésie répliqua à ses raisons lumineuses et convaincantes par une série de prétentions inadmissibles. Ce qu'elles avaient d'extravagant et d'anticatholique aurait dû faire comprendre enfin la nécessité urgente du souverain arbitrage et des décisions suprêmes du concile. C'était bien la pensée du parlement, lorsque, ne voulant point d'abord enregistrer l'édit de tolérance, et pressé d'indiquer un autre moyen d'en finir avec les troubles religieux, il répondit par l'organe de son président : « Le moyen, c'est d'ordonner aux ministres (calvinistes) d'aller au concile. »

Cette mesure ne fut point prise; l'édit fut enregistré; et, en retour de cette nouvelle faveur, l'hérésie se livra aux sanglants excès de la révolte.

---

## XXIII

### DIX-NEUVIÈME ET VINGTIÈME SESSION ; FAITS QUI S'Y RATTACHENT.

En attendant les évêques et les ambassadeurs de France, ainsi que ceux des autres pays qui devaient encore venir, les légats-présidents mirent à l'étude la question de réformation générale : elle embrassait douze articles, dont le premier avait pour objet la résidence des pasteurs.

La question ne tarda pas à se poser ainsi : La résidence est-elle de droit divin?

Ayant paru vouloir annuler la prérogative du Saint-Siége d'appeler un évêque ou de lui donner une mission à remplir, quand il y a lieu, les défenseurs de l'affirmative protestèrent contre ce soupçon, dans une lettre à Paul IV ; Sala, évêque de Viviers, et Salviati (1), évêque de Saint-Papoul, étaient du nombre.

(1) Après avoir rendu son nom redoutable à l'empire ottoman, comme amiral de l'ordre de Malte, Salviati avait embrassé l'état ecclésiastique et obtenu l'évêché de Saint-Papoul ; il fut ensuite pourvu de celui de Cler-

Après bien des discussions, soixante-douze Pères, y compris Hercule de Gonzague et Séripandi, se prononcèrent pour le droit divin; et soixante-quinze, y compris Hosius, Simonetta et d'Altemps, pour la négative. En présence d'un tel partage, les légats voulurent en référer au Pape, d'autant plus que sur le dernier chiffre trente-huit votes exprimaient cette condition.

Les choses en étaient là, lorsqu'on reçut une lettre on ne peut plus convenable du seigneur de Lansac, priant les Pères de bien vouloir différer la session jusqu'après son arrivée, qui ne pouvait avoir lieu que le 14 mai au plus tôt. Cette demande fut soumise à l'assemblée; elle décida que la session ne s'en tiendrait pas moins le 14, mais que l'on se bornerait à la lecture des lettres de créance des ambassadeurs nouveau-venus, et que huit jours après on en tiendrait une autre pour la publication des décrets. Sur la demande des ambassadeurs impériaux, le sursis accordé fut même étendu jusqu'au 4 juin.

mont. Catherine de Médicis, sa parente, le choisit pour son grand-aumônier, et lui procura le chapeau de cardinal. Il mourut à Rome en 1568.

La dix-neuvième session, celle du 14 mai, n'offrit donc aucun intérêt.

Cependant Paul IV, informé de l'état des esprits touchant la question de la résidence, blâmait ses légats de l'avoir soulevée, et leur recommandait de l'éteindre ou de l'ajourner; ce qui fit que l'on supprima le décret que huit Pères du concile, dont l'évêque de Paris était un, avaient rédigé dans le sens du droit divin, réserve faite de deux mois que pourraient s'accorder annuellement les évêques, et de la faculté laissée au pape de prolonger au besoin cette absence.

Le 18 mai, entrée solennelle du seigneur de Lansac à Trente; il est accompagné de cinquante prélats, venus à sa rencontre en dehors de la ville. Arnaud du Ferrier (1), seigneur de Pibrac, et Guy du Faur (2), qui lui ont été

(1) Le même qui, dans la suite, accompagna le duc d'Anjou, comme roi de Pologne, — et qui composa des *Quatrains* assez goûtés pour qu'on les fît apprendre par cœur aux enfants.

(2) Ayant déplu à un certain nombre de prélats, il fut plus tard envoyé comme ambassadeur à Venise, s'y lia d'amitié avec Fra-Paolo, et lui fournit, pour son *Histoire du concile de Trente*, des mémoires imprégnés de l'esprit calviniste : il mourut publiquement attaché à la secte.

adjoints comme collègues, arrivent successivement quelques jours après. — Leurs instructions diplomatiques sont loin d'être favorables, et l'on en juge bientôt, à Rome, par une lettre que l'ambassadeur français reçoit du seigneur de Lansac, et à Trente, par un discours de Guy du Faur, à la congrégation du 26 mai. — Comme on le voit, Lansac, qui ne voulait pas que le Pape « envoyât de Rome à Trente l'Esprit-Saint en valise », n'avait point apporté dans la sienne l'esprit de paix et de modération. — La suite répondit au début.

Tandis que nos ambassadeurs demandaient au concile de se déclarer nouveau et différent de celui qu'ils appelaient le premier, le parti espagnol réclamait une déclaration tout opposée; et si cette dernière avait lieu malgré les représentants impériaux, ceux-ci avaient ordre de se retirer.

Ces exigences contraires étaient de nature à provoquer un schisme ou la dissolution de l'assemblée. Dieu ne le permit pas. Les Espagnols furent enfin amenés à des sentiments plus pacifiques, et l'on put tenir la vingtième session le 4 du mois de juin. Au décret dans lequel il était dit que les matières de foi et de discipline se-

raient définies ensemble dans la vingt et unième, proposée pour le 16 juillet, presque tous les Pères répondirent purement et simplement par le mot *Placet*. Cependant trente-six prélats, auxquels se joignit Eustache de Bellay, ne le trouvèrent pas absolument de leur goût; mais une aussi faible opposition disparut devant l'immense majorité des suffrages.

## XXIV

### PRÉLIMINAIRES ET TENUE DE LA VINGT ET UNIÈME SESSION.

En prévision de l'importance des matières à traiter, Pie IV avait adjoint, comme théologiens du Saint-Siége, à ceux qui déjà se trouvaient au concile, le dominicain Soto et les jésuites Salmeron, Canisius et Laynez; ce dernier n'arriva que le 13 août.

Diverses questions touchant l'Eucharistie furent bientôt à l'étude; et le 23 juin, quatre canons étaient présentés aux Pères. Il y était dit : 1° La communion sous les deux espèces n'est pas ordonnée de droit divin; — 2° l'Eglise n'a pas erré en défendant aux laïques la com-

munion sous les deux espèces ; — 3° l'on reçoit autant sous une seule espèce que sous l'une et l'autre, parce qu'on y reçoit tout ce qu'a institué Jésus-Christ ; — 4° il n'est pas nécessaire, ni de précepte divin, de donner la communion aux enfants avant l'âge de discrétion.

Les formules durent être un peu retouchées et accompagnées de l'explication de la doctrine. Le nouveau travail ayant été lu à l'assemblée générale du 4 juillet, les ambassadeurs français réclamèrent pour l'antique usage des rois très-chrétiens de communier sous les deux espèces dans la cérémonie de leur sacre, ajoutant que les moines de Cîteaux jouissaient, en France, de la même faveur à certaines solennités. Quelques voix s'élevèrent encore pour invoquer de semblables priviléges. On répondit aux uns et aux autres que le concile ne prétendait pas les abolir.

L'exposé de la doctrine fut apprécié diversement, et parmi les critiques, l'évêque de Viviers désira plus de simplicité, d'exactitude et de précision.

Quant à la discipline, il s'agissait principalement du pouvoir épiscopal sur les églises et bénéfices, — de la collation des ordres, — de

l'office des quêteurs qui promulguaient les indulgences et recueillaient les aumônes prescrites.

Sur aucun de ces points, le débat n'offrit rien de saillant. Seulement, à propos de la division des paroisses trop populeuses ou de la réunion de plusieurs en une seule, plein pouvoir était laissé à l'évêque, pourvu qu'au préalable il consultât son chapitre. Eustache du Bellay demanda que, dans le cas de désaccord entre le prélat et les chanoines, l'avis des plus anciens pût suffire. Mais les Espagnols et les Allemands ayant fait des objections, on écarta tout obstacle en stipulant que l'évêque agirait alors comme délégué du Saint-Siége.

Les choses ainsi préparées, la vingt et unième session se tint le 16 juillet 1562. Le décret de foi, précédé de chapitres explicatifs et comprenant quatre canons sous forme d'anathèmes, reçut l'approbation générale des Pères ; — celui de discipline, divisé en neuf articles, fut également adopté ; — un troisième fixa au 17 septembre la session à venir, avec réserve de l'avancer ou de la proroger, selon les circonstances.

---

## XXV

### PRÉLIMINAIRES ET TENUE DE LA SESSION VINGT-DEUXIÈME.

Dès le 19 juillet, les théologiens se trouvaient saisis de treize questions sur le sacrifice de la messe; et le 29, deux commissions étaient chargées de rédiger les canons avec un exposé doctrinal, et de recueillir les abus à corriger dans la célébration des saints mystères.

Le premier travail fut remis aux Pères le 5 août, pour être examiné d'abord, et discuté ensuite à l'assemblée générale du 11.

Ne dois-je pas signaler la divergence d'opinions qui se produisit sur ce point : Jésus-Christ s'immola-t-il dans la dernière cène? — L'affirmative, développée par Salmeron et soutenue par Laynez, eut un certain nombre d'adhérents illustres, notamment le cardinal de Trente et l'évêque de Paris. Le camp du dominicain Soto se scinda en plusieurs catégories d'opinants sous d'influents patrons, dont l'évêque de Nîmes était un.

Admis quant au fond, le projet de décret dut

être un peu retouché dans la forme et réduit à neuf chapitres doctrinaux et neuf canons.

La rédaction nouvelle, présentée une première fois aux Pères le 7 septembre, donna lieu à d'assez vifs débats entre plusieurs évêques, et ne passa point ce jour-là.

Le 16, veille de la session, même dissentiment. La nuit était déjà bien avancée, et la dispute menaçait de se prolonger encore. On alla aux voix. L'immense majorité accepta la rédaction telle qu'elle avait été revisée. — Ainsi aboutissait le travail de l'une des deux commissions.

L'autre n'avait pas mis moins de zèle à rechercher les abus touchant le sacrifice de la messe. Ils furent groupés sous trois chefs principaux et signalés à la vigilance épiscopale.

Quant au décret de discipline, dont on élagua trois chapitres, les onze qui restèrent ne parurent pas susceptibles d'être discutés, et on les adopta tous avec de très-légers changements.

Mais pendant que l'on travaille ainsi à Trente, voici que l'empereur, appuyé par la France, sollicite la communion sous les deux espèces pour les catholiques d'Allemagne. Il voulait, sans doute, accorder quelque satisfaction à la

doctrine protestante et rapprocher les deux partis.

Les premières ouvertures faites à Rome et auprès des légats, ceux-ci communiquent aux Pères la requête impériale. Du 28 août au 6 septembre, on discute, on délibère, on se partage en deux camps. L'un accorde ou simplement ou avec restriction; l'autre donne un refus soit absolu soit conditionnel. En définitive, la majorité ne consent point, à la grande surprise des ambassadeurs de Ferdinand; et tout ce qu'on peut faire de mieux pour atténuer ce résultat, c'est de remettre l'affaire au Pape, sans toutefois incliner son jugement en faveur de la chose demandée.

Le jour de la session approche. La politique impériale presse pour un retard. De son côté, Lansac désire qu'on attende le cardinal de Lorraine, qui doit arriver au mois d'octobre avec soixante évêques français et un grand nombre de docteurs de Sorbonne. Mais la session n'en a pas moins lieu le jour indiqué, 17 septembre 1562. Outre les cinq légats, on y voit le cardinal de Trente, trois patriarches, vingt archevêques, cent quarante-deux évêques, un abbé, sept généraux d'ordres, les ambassadeurs

d'Allemagne, de France. de Hongrie, de Portugal, de Venise et des cantons suisses. Elle est signalée par la profession de foi qu'a envoyée au concile un patriarche assyrien venu à Rome déposer ses hommages aux pieds du Pape et lui demander l'institution canonique. — On publie ensuite les décrets. Les neuf canons ou règles de foi, avec autant de chapitres doctrinaux correspondants, passent à l'immense majorité des suffrages, ainsi que le décret de discipline. — La session à venir est fixée au 12 novembre.

## XXVI

### PREMIERS RETARDS APPORTÉS A LA SESSION VINGT-TROISIÈME. — CHARLES DE GUISE, CARDINAL DE LORRAINE.

Dès le lendemain de la vingt-deuxième session, les ambassadeurs français demandèrent, au nom du roi, qu'on s'occupât de préférence de la discipline; ceux de l'empereur formulèrent aussi les exigences de leur souverain.

Le Pape consulté répondit aux légats de ne point rejeter tout indistinctement et de ne rien

admettre au préjudice du Saint-Siége, mais de poursuivre néanmoins leur double tâche quant au dogme et quant à la réforme.

Un comité se mit donc à étudier les instructions des deux monarques, et les Pères à discuter les matières de foi : il s'agissait d'abord du sacrement de l'Ordre.

Les théologiens se réunissent le 23 septembre. La question de savoir si la supériorité des évêques sur les prêtres est de droit divin, soulève des débats qui se renouvellent plus vifs encore dans l'assemblée générale. L'évêque de Viviers y soutient la thèse que les évêques sont d'institution divine quant à l'ordre, mais reçoivent la juridiction du Souverain Pontife. Dans la séance du 20 octobre, Laynez développe la même doctrine d'une manière on ne peut plus remarquable.

Arrivée de quarante prélats italiens, qui multiplient et accentuent les divergences d'opinions.

On appréhende que les évêques français, de jour en jour attendus, ne soient un nouvel élément de désaccord et de trouble.

Il est question que l'ambassadeur du roi d'Espagne représente aussi l'empereur, pour prévenir toute contestation sur la préséance. Lansac

repousse un expédient qui compromet la dignité de son souverain, et obtient des Pères, en retour de ses bons procédés, la suspension des assemblées et le retard de la session elle-même, afin que le cardinal de Lorraine et les évêques attendus puissent y assister.

Ces prélats se mettent bientôt en route ; — ce sont : Nicolas de Pellevé (1), archevêque de Sens ; — Louis de Genouilhac, évêque de Tulle ; — Gabriel le Veneur, évêque d'Évreux ; — Nicolas Psaulme (2), évêque de Verdun ; — Tristan de Biset, évêque de Saintes ; — Louis de Brézé, évêque de Meaux ; — Jérôme Dubourg,

(1) Nicolas de Pellevé naquit au château de Jouy. Évêque d'Amiens, il alla en Ecosse pour ramener les hérétiques, mais échoua devant l'opposition de la reine Élisabeth. A son retour, il obtint l'archevêché de Sens. Pie IV lui donna la pourpre en 1570. Envoyé à Rome en 1572, il y servit avec zèle les rois de France pendant plusieurs années. Un instant disgracié sous Henri III, il reconquit bientôt toute la faveur de ce prince, et remplaça le cardinal de Lorraine sur le siége de Reims.

(2) Fils d'un simple laboureur de Chaumont-sur-Aire, diocèse de Verdun, Nicolas Psaulme dut son élévation à l'abbé de Saint-Paul, son oncle, qui l'avait élevé avec soin et lui résigna son abbaye. Après s'être fait recevoir docteur de Sorbonne, il remplaça le cardinal Jean de Lorraine sur le siége de Verdun. On a de lui un journal curieux de ce qui s'est passé au concile.

évêque de Châlons; — François Beaucaire de Péguillon (1), évêque de Metz; — Charles d'Angennes (2), évêque du Mans; — Gilles Spifame (3), évêque de Nevers; — Charles de Roussy, évêque de Soissons; — Louis de Bueil, évêque de Vence; — Etienne Boucher, évêque de Quimper; — Antoine Le Cirier, évêque d'Avranches; — Jean Clausse, évêque de Senez; — et Pierre Duval, évêque de Séez: — en tout, dix-sept, y compris l'éminent archevêque de Reims. — On a prétendu que Simon de Maillé de Brézé (4), archevêque de Tours, était du nombre; mais on ne voit point

(1) Beaucaire de Péguillon, né dans le Bourbonnais, fut précepteur du cardinal de Lorraine, qu'il suivit à Rome et remplaça sur le siége de Metz. S'étant démis de son évêché, il se retira au château de la Chresse en Bourbonnais. Il a composé plusieurs ouvrages.

(2) Charles d'Angennes obtint la pourpre de Pie IV, auprès duquel il avait été envoyé comme ambassadeur; on l'appela dès lors le cardinal de Rambouillet. Mort à Corneto, en 1587, il eut pour successeur au Mans son frère Claude, évêque de Noyon.

(3) Neveu et successeur du trop célèbre Jacques Spifame.

(4) Comme l'archevêque actuel de Tours, il avait d'abord occupé le siége de Viviers. — Il mourut en 1597, âgé de quatre-vingt-deux ans, avec une grande réputation de savoir et de sainteté.

sa signature apposée aux actes du concile.

Ils avaient été précédés, depuis plus ou moins de temps, de leurs collègues illustrissimes de Saint-Papoul, de Comminges, de Viviers, de Paris, de Lavaur, de Nîmes, de Vabres et d'Angers.

Avec eux arrivent trois abbés et une vingtaine de théologiens, parmi lesquels Gentian Hervet (1), Antoine de Mouchy (2) et Simon Vigor (3) étaient des plus distingués.

(1) Hervet, natif d'Olivet, près d'Orléans, s'était rendu à Rome, à l'appel du cardinal Polus, pour une traduction latine d'auteurs grecs. Sa science et son aménité lui avaient conquis alors l'affection de ce prélat et de tous les hommes illustres de l'Italie. Au retour du concile, il devint grand vicaire de Noyon et d'Orléans, puis chanoine de Reims, où il mourut à quatre-vingt-cinq ans, l'année 1594.

(2) Antoine de Mouchy, dit Démocharès, était de Ressions, diocèse de Beauvais. Nommé inquisiteur, il déploya dans cette charge un zèle des plus vifs. De son nom, furent appelés *mouches* ou *mouchards* ceux qu'il employait à découvrir les sectaires. — On sait a qui s'applique de nos jours cette dénomination. — Il devint chanoine de Noyon, et mourut à Paris, âgé de quatre-vingts ans (1574).

(3) Simon Vigor, d'Évreux, était le théologien du prélat de ce diocèse. Il devint plus tard curé de Saint-Paul, à Paris, ensuite archevêque de Narbonne. Il mourut à Carcassonne, en 1575. — Nous avons déjà dit un mot de lui, en parlant du fameux colloque de Poissy.

A l'approche du cardinal Charles de Guise, deux délégués du concile vont, à quelques journées de Trente, le complimenter au nom du Pape et de l'assemblée. Les Pères eux-mêmes s'empressent à sa rencontre. Les légats, venus le recevoir bien au-delà des portes de la ville, le placent au milieu d'eux, malgré son humble résistance, et entrent solennellement, suivis des ambassadeurs ecclésiastiques et de plus de cent trente évêques. Les ambassadeurs laïques, à cheval, précèdent ce cortége, imposant comme celui d'un pape ou d'un roi. — Une foule immense est accourue pour contempler le digne objet de tant d'honneurs, ce prélat « jeune encore, resplendissant de santé et de beauté, de la première noblesse de France, portant dans tout son extérieur les marques de la vertu et d'une vie exemplaire. »

Dès le lendemain, le cardinal, accompagné des ambassadeurs français, rend visite aux légats, se fait bien venir auprès d'eux, et leur exprime le vœu d'être admis bientôt à une assemblée générale, pour y présenter les lettres du roi. — Une fièvre de rhume ne lui permet cette communication que le 23 novembre.

Le patriarche de Jérusalem, deux arche-

vêques et quatre évêques vont le prendre à son hôtel. Quand il paraît, tout le monde se lève, les légats descendent de leurs siéges pour l'aller recevoir, et le conduisent à la place qui lui a été préparée.

Les lettres royales étant lues, il prononce, debout, un discours qu'il termine ainsi : « Pour moi et pour tous les évêques de France, mes collègues, nous protestons, dans ce saint concile de l'Église universelle, que nous voulons être soumis au saint-père Pie IV, souverain pontife ; car nous reconnaissons sa primauté sur toutes les Églises de la chrétienté, et jamais nous n'éluderons ses ordres ; nous vénérons aussi les décrets de l'Église catholique et du concile général ; nous nous soumettons à votre autorité, très-illustres et très-révérends légats ; nous nous unissons à vous tous, vénérables Pères, et nous nous réjouissons d'avoir pour témoins de nos sentiments les très-illustres ambassadeurs des princes. Que le Saint-Esprit nous éclaire et nous dirige tous dans nos opérations. Honneur et gloire à Dieu, père de Notre Seigneur Jésus-Christ ! »

Profondément ému, comme toute l'assemblée, le cardinal de Mantoue répondit par un

éloge délicat de la maison de Lorraine, de la personne du cardinal, et de tous les évêques français venus avec lui (1).

Un prélat répondit à son tour, au nom des Pères. — Puis Arnaud du Ferrier prit la parole, et son discours mit fin à cette grande et solennelle séance.

## XXVII

### NOUVELLES CAUSES QUI RETARDENT LA SESSION.

Nous traversons une phase assurément fort regrettable, mais curieuse et utile au point de vue historique. Car s'il était fâcheux de voir languir et s'arrêter une œuvre commencée depuis déjà si longtemps, et dont la conclusion était si souhaitable, il était bon que l'histoire enregistrât une preuve de plus de la liberté complète laissée à tous les membres de la sainte assemblée.

Le 24 novembre, on se remet donc à discuter sur l'institution divine des évêques. Les débats deviennent on ne peut plus passionnés et même orageux. Le cardinal de Lorraine se montre à la

(1) L'évêque de Lectoure, à Trente depuis le 14, assistait à cette réunion.

fois sage et ferme. Le 5 décembre, il parle pendant deux heures avec éloquence et savoir, et propose des changements à faire aux chapitres doctrinaux et aux canons : les prélats français, parmi lesquels on compte deux nouveaux venus, les évêques de Dol et de Vannes, se rangent à son sentiment ; mais l'évêque de Metz n'y adhère qu'en partie.

Instruit de la tempête qui s'est élevée, Pie IV indique plusieurs moyens de l'apaiser : les légats y voient de graves difficultés, et, après de vains efforts, dépêchent à Rome un prélat italien pour obtenir du Pape une déclaration catégorique de ses volontés.

La discussion n'en continue pas moins, mais sans résultat, jusqu'au 26 décembre : la session devait s'ouvrir le lendemain ; il fallut la proroger.

Sur les entrefaites, arrivent de France des nouvelles qui exigent du concile, tantôt des offices funèbres, tantôt de solennelles actions de grâces, ou des prières publiques pour appeler sur le royaume très-chrétien les bénédictions du Ciel. Ces différentes cérémonies prennent beaucoup de temps et font remettre la session au 4 février 1563.

Le 3 janvier, les ambassadeurs français communiquent aux légats les demandes dont ils doivent saisir le concile : elles sont trouvées empreintes d'une modération inattendue ; plusieurs cependant paraissent inopportunes. Les légats et le cardinal de Lorraine conviennent ensemble de les envoyer toutes au Souverain Pontife, avant de les formuler devant l'assemblée.

On avait déjà expédié à Rome les deux projets de décret rédigés par l'éminent archevêque de Reims : en les retournant un peu modifiés, le cardinal Borromée donne les motifs des changements jugés nécessaires.

Associé depuis quelque temps aux pensées intimes de Pie IV et aux affaires du concile, le jeune Borromée justifiait pleinement la confiance de son oncle, et le secondait avec une maturité précoce. — Admirable conduite de l'Esprit de Dieu, d'avoir voulu qu'un tel saint fût l'intermédiaire entre le chef et les membres, et que son cœur servît de canal aux communications échangées de part et d'autre !

L'auteur de la première rédaction n'ayant point goûté la seconde, il y eut dissentiment parmi les Pères. Un nouveau travail échoue de-

vant l'opposition des prélats français, auxquels est venu s'adjoindre Jean de Morvilliers (1), évêque d'Orléans.

Tous ces incidents sont portés à la connaissance du cardinal Borromée : il répond que le Souverain Pontife veut bien retrancher certaines expressions du projet venu de Rome; — que si, malgré cela, on ne s'entend point, il ne faudra rien statuer sur le pouvoir du Pape et la juridiction des évêques, mais seulement définir les points hors de conteste; — enfin, que si le calme ne se fait pas, on devra proroger la session.

Dans une autre lettre, Pie IV témoignait à ses légats pleine confiance et satisfaction entière ; ce qui ne les empêcha pas, pour se mettre

(1) Jean de Morvilliers, né à Blois en 1507, fut d'abord lieutenant-général de Bourges, doyen de la cathédrale de cette ville, puis conseiller au grand conseil. Ses talents l'ayant fait connaître, il devint ambassadeur à Venise, et s'y conduisit avec adresse, bon sens et probité. De retour en France, il eut l'évêché d'Orléans, et, plus tard, la charge de garde des sceaux. Son esprit et son zèle furent admirés à Trente. Il se démit de son évêché en 1574, et mourut à Tours septuagénaire. — Les gens de lettres de tous les pays célébrèrent sa mémoire, comme celle d'un bienfaiteur.

à couvert, de prier le Pape de notifier par une bulle ses volontés et ses ordres.

Après un peu d'hésitation, il se rendit à leurs vœux, et leur enjoignit, au cas où l'on statuerait quelque chose sur la puissance du chef de l'Église, de ne rien laisser dire de moins large et de moins clair que ce qui se trouve dans les conciles antérieurs et les anciens Pères ; — que si des troubles s'élevaient à ce sujet, ils supprimassent cette question et celle de la juridiction épiscopale.

Restait à résoudre les difficultés soulevées à propos de la résidence : nouveau débat, et nouveau désaccord ; — si bien que, dans la congrégation générale du 3 février, il paraît nécessaire de renvoyer la session au 22 avril.

## XXVIII

### L'EMPEREUR A INSPRUCK. — TROUBLES ET DEUILS. — NOUVEAUX LÉGATS.

Croyant sans doute pouvoir exercer quelque pression sur le concile en se rapprochant de Trente, l'empereur était venu s'établir à Inspruck.

Le cardinal de Lorraine eut mission, et de Catherine de Médicis et du Pape lui-même, de se rendre en cette ville; il y arriva le 16 février, avec un certain nombre d'évêques (1) et de docteurs français, et y fut honoré d'une réception magnifique.

Tandis que les théologiens allemands, réunis autour de l'empereur, tenaient des conférences, l'éminent prélat, qui n'y avait aucune part, mettait à profit ses entretiens avec le monarque pour influencer très-sagement son esprit.

La députation française étant revenue à Trente avec des impressions favorables, les légats encouragés n'hésitèrent pas à transmettre immédiatement à une commission quelques-unes des demandes impériales, se réservant de proposer les autres à mesure que le permettrait l'ordre des matières.

Mais voici que le deuil se répand au sein du concile : le cardinal de Mantoue, premier légat, meurt le 2 mars 1563, après une courte maladie. Le 17, Séripandi succombe à son tour aux suites d'une fièvre dont les symptômes s'étaient

(1) Guillaume d'Avençon, archevêque d'Embrun, arrivé à Trente le 14 février, n'en faisait sans doute point partie.

déclarés dans la congrégation du 8 : — il avait soixante-dix ans; son collègue n'en avait que cinquante environ.

Les historiens du concile que l'auteur a sous les yeux se complaisent dans le récit des qualités des illustres défunts et dans la peinture de la consternation générale; mais ils sont peu prolixes au sujet des cérémonies funèbres qui durent avoir lieu, sans doute parce qu'elles leur parurent tout à fait secondaires en présence de la douleur universelle (1).

Il fut un instant question du cardinal de Lorraine pour remplacer le premier président du concile; mais le Souverain Pontife craignit de donner trop de prépondérance aux prélats

(1) Ils n'omettent pas d'ordinaire ces sortes de détails. Ainsi à propos des nouvelles venues de France, mentionnées dans notre article précédent, ils nous disent qu'une messe solennelle fut célébrée par Gilles Spifame, évêque de Nevers, pour demander au Dieu des armées le triomphe des catholiques sur les dissidents révoltés, et qu'à la suite eut lieu une procession générale; — qu'à la nouvelle du succès, il y eut d'abord de publiques actions de grâces, puis un discours à la louange des vainqueurs, prononcé par Beaucaire de Péguillon, évêque de Metz; et qu'enfin Louis de Presles, évêque de Meaux, officia dans une messe de *Requiem* à l'intention des victimes.

français, dont les opinions n'étaient pas très-favorables au Saint-Siége. Le cardinal, qui avait ambitionné cet honneur, se consola vite de le voir accordé à un autre, car « le Français ne loge pas deux nuits la tristesse dans son cœur. » — Ce fut à Morone que passa l'héritage de Hercule de Gonzague; à d'Altemps, retourné dans son diocèse, succéda Navagero.

Quel est ce bruit d'armes mêlé au glas funèbre?... D'où partent ces provocations, ces cris de guerre et de vengeance qui dominent la prière émue des pontifes autour d'un cerceuil?

Le 8 mars s'élève une dispute entre les gens de deux évêques, l'un Français, l'autre Espagnol : un des serviteurs du premier reçoit un coup mortel. On accuse les Espagnols de s'être jetés plusieurs sur un seul. Quelques Italiens veulent venger la victime d'une violence aussi déloyale. Dès lors, Espagnols et Italiens sont à couteaux tirés. Les rixes deviennent si fréquentes et si meurtrières que les prélats n'osent plus laisser sortir leurs serviteurs ni sortir eux-mêmes. ITALIE! ESPAGNE! Ces deux mots retentissent à toute heure au milieu des rues, comme un signal de ralliement et de combat. Le 12, au lieu d'un conflit, c'est une véritable bataille :

plusieurs tués et blessés restent sur place. Le tocsin rassemble un assez bon nombre de soldats; les combattants sont dispersés. Mais la crainte passée, le tumulte recommence les jours suivants. On demande un renfort de troupes. En attendant, les légats pensent qu'il est nécessaire de désarmer les mutins : l'expédient rencontre des difficultés de la part des maîtres, et ne peut s'exécuter qu'en partie. Les ambassadeurs français et le cardinal de Lorraine sont seuls autorisés à garder auprès d'eux un certain nombre de gens armés, pourvu qu'ils donnent leurs noms et signalement. Grâce à ce moyen, et surtout grâce à l'exemple des légats qui, les premiers, désarment leur entourage, l'apaisement se fait bientôt. Un édit impérial, portant qu'on chassera de la ville tout individu trouvé à se battre, achève de rétablir la tranquillité publique.

Cette collision, où deux partis opposés et deux nations rivales se personnifiaient dans la domesticité, n'empêcha point Ferdinand d'envoyer une lettre aux légats et copie d'une autre qu'il adressait au Pape; c'étaient des plaintes sur l'ordre suivi dans les travaux du concile et sur la lenteur qu'on y mettait; c'étaient aussi

des demandes, et notamment le vœu que le Souverain Pontife se rendît à Trente, avec promesse d'y venir lui-même.

La réponse de Pie IV fut modérée mais précise, bienveillante et ferme.

Quant au voyage, il disait avec raison que la ville n'était ni assez grande pour recevoir en même temps les deux cours, ni assez sûre du côté des hérétiques du voisinage; que son absence augmenterait encore la terreur où l'armée ottomane jetait le peuple romain ; que d'ailleurs le poids des années ne lui permettait pas un pareil déplacement.

Cette missive fut confiée au cardinal Morone, à son départ de Rome.

Il arrive à Trente le 10 avril, et y reçoit un accueil brillant et empressé.

Le comte de Lune, ambassadeur du roi d'Espagne, le suit de près.

Le 13, en congrégation générale, le nouveau légat prend possession de la présidence du concile.

Dès le lendemain il part pour Inspruck : sa négociation auprès de Ferdinand réussit on ne peut mieux.

A Trente, on avait repris l'examen des ques-

tions agitées, puis prorogé la session sans préciser d'époque, se réservant de la fixer d'une manière certaine quand les travaux seraient plus avancés.

A ce moment, un troisième deuil survient dans le concile : c'est la mort du célèbre théologien Pierre Soto (1), succombant le 20 avril, après trois jours de maladie. Au milieu de ses cruelles souffrances il avait eu assez de force et de présence d'esprit pour dicter l'expression de ses sentiments, qu'il voulut qu'on adressât au Pape. Il le priait de faire définir de quel droit est la résidence des pasteurs, et décider que l'institution et la juridiction des évêques sont de droit divin. Il ajoutait : « Au moment de rendre le dernier soupir, j'atteste que Votre Sainteté est supérieure à tous les conciles, et qu'elle ne peut, en aucune manière, être jugée par eux ; et je crois qu'il est très-important que ce point devienne, dans l'Eglise, une vérité de foi ; car l'opinion contraire tend manifestement à la sédition, à la guerre et au schisme. »

(1) Il y eut deux religieux dominicains de ce nom : Dominique et Pierre. Le premier avait été envoyé à Trente par Charles-Quint; le second ne s'y fit pas moins remarquer comme théologien de mérite.

L'arrivée du cardinal Navagero vint faire diversion aux tristes pensées des membres du concile. Prévoyant que les cérémonies d'une réception solennelle donneraient lieu à quelque dispute de préséance entre les ambassadeurs de France et d'Espagne, le nouveau légat préféra la paix aux honneurs dus à sa dignité, et entra dans la ville en litière, après le coucher du soleil, la veille du jour où il était attendu. — Cet expédient dénotait chez lui un esprit élevé, calme et modeste, et promettait de sa part grande sagesse et grande prudence dans les affaires.

## XXIX

### DU 12 MAI AU 16 JUIN.

Le 12 mai, congrégation générale : il s'agit des abus relatifs au sacrement de l'Ordre. Le cardinal de Lorraine en fait une critique vigoureuse et juste. Il était depuis peu de retour d'un voyage à Padoue, Ferrare et Venise, dans lequel plusieurs évêques et presque tous les docteurs français l'avaient accompagné.

On écoute attentivement l'orateur, car il s'ex-

prime d'une manière admirable. « Il faut avouer, écrit un de ses illustres auditeurs, que c'est un des plus rares sujets que son ordre possède de nos jours : esprit vif, il saisit tout de suite ce qu'il doit dire, et il le dit avec tant de facilité, avec tant de grâce et de charme, qu'il semble que les belles choses fleurissent sur ses lèvres. »

Dans la congrégation du 17, sortie d'un prélat contre les évêques allemands, qui n'ont pas même envoyé de procureurs. Arnaud du Ferrier se lève et dit que plusieurs évêques français, retenus dans leurs diocèses à cause de l'hérésie, ont délégué des hommes de mérite auxquels on peut accorder en toute confiance voix délibérative.

La question s'élargit et se généralise : les légats irrésolus l'abandonnent à la décision du Pape, et lui suggèrent des expédients. On s'arrête à celui-ci : promesse aux ambassadeurs qu'on accordera aux procureurs, et même à quelques théologiens par eux désignés, l'entrée des congrégations, mais sans droit de suffrage. Les représentants de l'archevêque de Saltzbourg et des prélats-électeurs de l'empire font seuls exception à la règle commune.

Morone revient d'Inspruck le 17.

Le 20, ne pouvant encore indiquer la session, on se réserve jusqu'à la mi-juin pour la fixer définitivement.

Le 21, entrée du comte de Lune au concile. Avant de s'asseoir, il dit que, s'il n'exige pas sa place immédiatement après les ambassadeurs impériaux, c'est en vue de la paix et sans préjudice des droits de la couronne d'Espagne. — A cette protestation, l'ambassadeur de France oppose naturellement la sienne.

Le duc de Bavière fait solliciter l'usage du calice pour ses sujets ; on le dissuade de toute instance à cet égard.

De son côté, Catherine de Médicis demande le transfert du concile au centre de l'Allemagne, menaçant d'assembler un synode national ; sa politique échoue devant la fermeté de Pie IV et le bon sens des souverains.

Ces difficultés écartées, on revient à la grande affaire de la réforme du clergé. Plus d'une congrégation se passe à entendre les vœux. Celui-là demande que l'évêque et ses chanoines aient table commune; celui-ci, que le Pape et les évêques choisissent leurs successeurs; — une voix s'élève contre le luxe scandaleux de cer-

tains prélats; une autre, contre les évêques sans siége.

Derrière les individualités, trois partis étaient en présence : le parti français, tendant à diminuer l'autorité pontificale ; le parti espagnol, voulant que l'institution et la juridiction des évêques fussent définies purement et simplement comme de droit divin; et le parti italien, avec des doctrines plus favorables à la cour de Rome.

Dès lors, comment rédiger une formule de décret qui satisfît tout le monde? — On y travailla sans succès jusqu'au 15 juin.

C'était le jour où devait être fixée la session. Il fallut encore la proroger; mais on décida que le dernier terme ne dépasserait point le 15 juillet.

Une nouvelle rédaction, mieux accueillie des Pères, est envoyée à Rome et soumise au jugement du Pape.

Persuadé qu'un tel expédient n'établira point l'accord, du Ferrier propose en secret aux légats un moyen qui lui semble meilleur. C'est de régler et définir dans la prochaine session, qui serait la dernière, tout ce dont on convient généralement, — de laisser ensuite chacun s'en aller, de permettre des synodes nationaux, sous

la présidence de délégués du Pape, pour prendre des mesures selon le besoin de chaque pays, lesquelles mesures devront avoir l'approbation du Saint-Siége. — Bien qu'agréé du Souverain Pontife, ce dessein ne put aboutir.

## XXX

### DERNIERS PRÉLIMINAIRES ET TENUE DE LA SESSION VINGT-TROISIÈME.

Le 16 juin, remarquable discours de Laynez sur les articles de réforme. Presque toute l'assemblée y applaudit; les légats en envoient copie à Rome, comme pièce de la plus haute importance.

L'éloquent religieux ne s'était pas placé, tant s'en faut, sur le terrain des opinions gallicanes; aussi voulut-on persuader au cardinal de Lorraine que l'orateur l'avait eu principalement en vue dans le développement de sa thèse. Informé de ces bruits calomnieux, Laynez va trouver le prélat, et lui proteste qu'il n'a attaqué ni Son Eminence, ni aucun autre évêque français; qu'il a seulement entendu réfuter certains docteurs de Sorbonne imbus de faux principes.

Si le cardinal ne s'abaissa point au rôle peu digne qu'on avait voulu lui faire jouer, le parti français n'en continua pas moins à dire que le but du discours était d'empêcher la réforme de l'Église, et celle de la cour de Rome en particulier.

Ce nouveau grief entre Italiens et Français se traduisit avec aigreur dans un incident public.

Au sujet de la réforme, l'évêque de Verdun étant allé un peu loin dans ses propositions à l'endroit du Pape, l'évêque d'Orvieto se mit à dire à ses voisins : « Il chante trop haut, ce *coq* (1) ! » L'évêque de Lavaur l'entendit et riposta, par allusion au chant du coq qui fit pleurer saint Pierre : « Plaise à Dieu qu'au chant du *coq* Pierre s'éveille et pleure amèrement ! » Cette saillie se répandit promptement hors de l'assemblée et de la ville de Trente et défraya quelque temps les conversations.

L'injuste soupçon qui pèse sur les légats de vouloir empêcher la réforme, tombe aussitôt qu'on les voit en activer le travail.

On élague tout ce qui peut susciter de nou-

(1) En italien comme en latin, le mot qui signifie *coq*, veut dire aussi Gaulois, Français.

veaux embarras, pour ne s'occuper que des choses les plus urgentes.

Toutefois, des difficultés de préséance devaient encore amener du trouble. Le seigneur de Lansac et le comte de Lune prétendaient tous deux avoir droit au premier rang après les ambassadeurs de l'empire. On avait cru que leur porter en même temps l'encens ainsi que le salut de paix, serait le moyen de contenter l'un sans blesser l'autre ; l'expédient devait être mis à exécution le jour de la fête de saint Pierre. Mais Lansac, prévenu dès le commencement de la messe, éclata en plaintes amères et en violentes menaces, auxquelles ne manqua pas de faire écho tout le parti français.

Devant cet orage, les légats se retirent à la sacristie, y appellent, entre autres prélats, le cardinal de Lorraine, l'archevêque de Sens et l'évêque d'Orléans, ainsi que les ambassadeurs d'Allemagne et de Pologne, et délibèrent avec eux sur les mesures à prendre.

Après des pourparlers très-inquiets, on se décide à omettre ce jour-là l'encensement et le baiser de paix. On règle ensuite qu'on fera de même le jour de la session, et que, pour les

autres solennités, les rivaux éviteront de se trouver ensemble.

Rappelé par son gouvernement, peu de temps après cet accord, Lansac laissait à ses deux collègues le soin de maintenir ou de revendiquer les prérogatives de la couronne.

Le 7 juillet, les légats réunissent chez eux les cardinaux de Trente et de Lorraine, trente-six autres prélats et le P. Laynez. La conférence dure cinq heures : on arrive à s'entendre, ou à peu près, sur la rédaction des formules.

Le 9, congrégation générale : on y voit les évêques d'Ypres et de Namur, et celui d'Arras, François Richardot (1), que la régente des Pays-Bas venait d'envoyer au concile avec Baïus, Hessels et Jansénius (2), docteurs de l'université de Louvain.

Par un accord inattendu, la rédaction élaborée la surveille est adoptée sans grande difficulté. Les Espagnols seuls la rejettent, pour se

(1) Richardot, né en Franche-Comté, successivement professeur à Besançon et à Paris, avait remplacé le cardinal de Granvelle sur le siége d'Arras, en 1561.

(1) Ce Jansénius n'est pas celui que l'Église a condamné. Quant à Hessels et Baïus, ils étaient déjà entachés d'hérésie.

ranger ensuite, après deux autres congrégations, au sentiment de la majorité.

Enfin, après dix mois de sursis et d'attente, de débats orageux et de labeurs pénibles, la vingt-troisième session se tient le 15 juillet.

L'évêque de Paris officie pontificalement.

Les ambassadeurs de France et d'Espagne y assistent; mais on omet la double cérémonie de l'encens et de la paix.

Lorsque le secrétaire a donné communication des lettres de plusieurs souverains, le célébrant lit du haut de la chaire le décret dogmatique et celui de discipline. Tous les Pères, moins quelques-uns qui font des réserves peu importantes, disent purement et simplement *Placet* au premier. Le second rencontre moins d'unanimité, excepté néanmoins en ce qui touche l'institution des séminaires : cette pensée vivifiante, si bien accueillie déjà, enlève des acclamations enthousiastes.

La session suivante est assignée au 16 septembre.

Ainsi avançait l'œuvre de Dieu : marche lente et sûre, progrès laborieux et fécond. — Il y a de grands pas, mais en dehors de la voie : l'Église n'en fait jamais de pareils ; car elle marche

sous la conduite de Celui dont l'éternité est patiente. Quand il faut aller de l'avant, l'Église ne recule point; elle s'arrête quelquefois par prudence, ou tourne la difficulté. Dans sa carrière *militante*, il lui est bon de reprendre haleine; et lorsqu'elle est au repos, c'est toujours l'arme au bras et l'œil ouvert du côté de l'ennemi.

## XXXI

### DE LA VINGT-TROISIÈME A LA VINGT-QUATRIÈME SESSION.

Tout le monde, au loin comme auprès, désirait la fin du concile. De Lune fit tout ce qu'il put pour créer de nouveaux embarras : son obstination ne céda un instant que devant une lettre du Saint-Père, appuyée des ambassadeurs impériaux.

Libres de ce côté, les légats groupèrent sous quarante-deux chefs les différents points de réforme. Du Ferrier et le cardinal de Lorraine virent bien qu'il ne fallait plus espérer la dissolution immédiate de l'assemblée. L'homme des délais, le comte de Lune, demanda l'ajournement de la discussion jusqu'à ce que les ambassadeurs

fussent mieux renseignés sur les mœurs et les besoins de leurs pays.

Les présidents inclinaient pour la clôture; le Pape la voulait à tout prix, et il leur écrivait de la prononcer résolûment, dès que les matières à l'étude seraient définies ou réglées. Ce vœu, les théologiens le secondaient par leur activité.

Dès le 31 juillet, on avait pu soumettre au jugement des Pères les questions relatives au sacrement de Mariage.

Celles qui concernaient les princes, au point de vue de la réforme, avaient mis en émoi toutes les cours. L'empereur, dont l'esprit, ainsi qu'une laine blanche, prenait facilement les teintes qu'un mauvais entourage voulait lui donner, fut l'interprète des alarmes communes, et, ne pouvant mieux faire, proposa des modifications aux quarante-deux articles. Les légats en avaient déjà réduit le nombre et retouché le reste; et, sans s'inquiéter des tracasseries impériales, ils avaient mené bon train le travail préparatoire à la session. Le 7 septembre, tout était prêt; mais un tel dissentiment s'éleva dans les congrégations, qu'il fallut la proroger jusqu'au 11 novembre.

De France, les ambassadeurs et le cardinal

recevaient du gouvernement des lettres menaçantes pour le concile, au sujet de la réforme des princes et de la question du mariage. Leur conduite ne fut pas la même. Tandis que le prélat éclairait le roi et son conseil, l'imprudent du Ferrier prononçait un discours audacieux, si mal reçu de tous, qu'un écrit anonyme, attribué à l'archevêque de Sens, en fit aussitôt la juste critique et le désaveu formel.

Appelé à Rome, Charles de Lorraine recueillit de la bouche du Saint-Père l'expression accentuée de sa pénible surprise : le cardinal affirma que le roi n'avait point ordonné « de mettre tant de chair au feu, » et que l'ambassadeur avait outre-passé ses pouvoirs ; et, sur cette assurance, accompagnée sans doute de réflexions modérées et respectueuses, Pie IV manda à Trente de laisser tomber l'affaire. Mais quand arriva la lettre, du Ferrier venait de partir pour Venise, où son collègue l'avait déjà précédé.

Le gouvernement n'avait donc plus au concile de mandataires politiques; mais l'Église de France, malgré le départ de quelques évêques, continua d'y être dignement représentée jusqu'à la fin par le cardinal de Lorraine et un nombre suffisant d'autres prélats distingués.

Après de sérieux débats renouvelés dans plusieurs congrégations générales, la majorité des Pères admit la rédaction du décret annulant les mariages clandestins.

Celui de réforme essuya à son tour de vives critiques, et dut subir plus d'un changement.

Tant qu'il ne fut question que de la réforme du clergé, les ambassadeurs laissèrent couler les choses ; mais lorsqu'on en vint à la réforme séculière, ce fut de leur part un *tolle* général, tout un concert de réclamations, de plaintes et de menaces.

Voulant apaiser l'orage et conjurer la foudre, le premier légat propose, le 8 octobre, de tenir au plus tôt la session sur les matières élaborées, et d'ajourner le reste à une autre session, qui pourra être la dernière. L'avis est adopté. Pour mener bon train le travail, trois commissions fonctionnent (1), ayant chacune pour président l'un des cardinaux Hosius, Simonetta et Navagero (2).

(1) L'archevêque de Sens et les évêques de Verdun et d'Arras en faisaient partie.

(2) Un autre Navagero, de la même famille, ambassadeur de Venise auprès de Charles-Quint et de François Ier successivement, était mort à Blois en 1529.

De Lune n'aurait pas été lui-même s'il eût laissé finir le concile sans de nouvelles tracasseries. Plusieurs prélats ayant modifié leur manière de voir sur les mariages clandestins, il ose dire que ce revirement d'idées résulte soit des menaces soit des promesses. Mais Morone et ses collègues repoussent avec dignité cette allégation aussi injuste que gratuite, et le somment d'articuler des faits : il n'en peut produire, puisqu'il n'y en avait pas, et il en est pour la honte d'une imputation déloyale.

Sur les entrefaites, le bruit se répand que l'empereur désire la clôture du concile, et bientôt une lettre du monarque confirme la nouvelle. Ce vœu était conforme aux pensées des légats, on l'accueille avec joie. Par un bref du 14 octobre, le Souverain Pontife approuve leur intention, si la majorité des Pères y souscrit.

Voici reparaître l'incorrigible de Lune : le char marche trop vite à son gré, il essaye de mettre des bâtons dans les roues. Mais l'entrave est aussitôt rompue, et, en dépit de ses efforts, les décrets tant de fois examinés et revisés déjà sont de nouveau soumis en congrégation générale, le 10 novembre, veille de la session.

Le lendemain, dès huit heures, commence

l'office pontifical. Après le discours prononcé par l'évêque d'Arras, le célébrant lit du haut de la chaire le décret dogmatique : doctrine et canons sont approuvés de tous, sauf les réserves de quelques-uns. On passe ensuite aux chapitres disciplinaires, qu'on adopte également. Ici, le cardinal de Lorraine, peu satisfait de l'ensemble du décret, déclare, en son nom et au nom de tous les évêques français, qu'il accepte la réforme, non comme entière et suffisante, mais comme préparatoire d'une autre plus complète.

Beaucoup de prélats de différentes nations s'associent à ce sentiment et à cette espérance.

Il était quatre heures du soir, et l'on siégeait depuis huit heures du matin sans désemparer : la fatigue était extrême. Sur l'invitation de Morone, l'évêque officiant promulgua le décret fixant au 9 de décembre la session vingt-cinquième.

## XXXII

### VINGT-CINQUIÈME ET DERNIÈRE SESSION. — CLOTURE.

Les Pères étaient depuis longtemps éloignés de leurs églises ; plusieurs y avaient été rappelés

d'urgence; la peste sévissait à Inspruck, menaçant tout le voisinage ; déjà maîtres de Wurtzbourg, les hérétiques révoltés pouvaient arriver jusqu'à Trente : — en fallait-il davantage, aux yeux du Pape et des légats, pour clore au plus tôt le concile?

Tel aussi le vœu des Pères et des ambassadeurs. On devine qui, parmi ces derniers, fit désaccord dans cette unanimité.... de Lune, et avec lui quelques évêques espagnols. — On les laisse dire.

On distribue les matières à plusieurs commissions.

Les décrets de réforme sont prêts le 15 novembre, et discutés le même jour en congrégation générale : la critique en est faite avec une gravité et une précision remarquables.

Nouvelle tentative du comte pour gagner du temps.

Tout à coup, dans la nuit du 29 au 30, arrive une fâcheuse nouvelle, transmise au comte par l'ambassadeur espagnol à Rome; un second message, adressé aux légats, confirme le premier : Paul IV est à l'extrémité, on désespère de sa vie; de son lit de mort, le pontife inquiet ordonne de presser les derniers travaux, de

crainte qu'un conflit ne s'élève entre le Sacré-Collége et les Pères, sur l'élection d'un successeur.

Les légats convoquent les cardinaux de Lorraine et de Trente, les représentants impériaux et celui d'Espagne, et le lendemain, les autres ambassadeurs avec les principaux d'entre les Pères, — et leur exposent la gravité des circonstances, la nécessité d'en finir. Tous partagent les craintes et l'avis des légats. Le parti espagnol veut qu'on attende l'agrément du roi.

On passe outre.

La formule du décret de foi est admise le 2 décembre, sauf quelques remarques. Celui de discipline passe à l'unanimité. Quoi que dise encore de Lune, on décide que la session aura lieu le lendemain, qu'on y traitera de la clôture, et que, vu l'abondance des matières et la longueur des cérémonies, elle durera deux jours.

La congrégation venait de finir, lorsque, vers neuf heures du soir, arrive en toute hâte un courrier; il apporte aux légats et au cardinal de Lorraine un paquet de lettres : elles sont du Pape lui-même, échappé comme par miracle au plus sérieux danger. Du lit de souffrance où la maladie le retient encore, il les adjure de ne

pas même différer d'une heure la clôture du concile.

Après s'être un instant livré à l'espérance et à la joie, on travaille jusqu'à près de minuit pour faire aux décrets les changements convenus.

Les premières lueurs du jour trouvent les Pères déjà réunis à la cathédrale, répandant leurs actions de grâces au pied des autels. Le saint sacrifice est offert avec pompe; un discours enthousiaste émeut profondément l'assemblée.

Le célébrant monte en chaire, et, d'une voix solennelle, donne lecture des décrets : tous, excepté quelques-uns, adhèrent au premier; un *placet* unanime accueille le second.

Lecture et suffrages avaient amené la fin de la journée; on renvoya au lendemain ce qui restait à faire.

Pendant la nuit, on élabore un dernier décret sur les indulgences; il reçoit dès le matin une première approbation générale.

Par suite de cet emploi de la matinée, on ne peut rentrer qu'un peu tard en session.

La messe dite, et les cérémonies supprimées, on procède à la lecture du décret et à sa sanction définitive.

Puis, quand on a lu tous les décrets dogmatiques et énoncé les décrets disciplinaires antérieurs à Pie IV, pour les faire approuver aussi, Morone consulte l'assemblée sur la clôture, élève les mains au ciel et dit aux Pères : « Révérendissimes Pères, après avoir rendu à Dieu vos actions de grâces, allez en paix. » — Tous répondent : « Ainsi soit-il. »

Alors éclate une immense allégresse, on quitte ses places, on pleure de joie, on s'embrasse avec effusion.

Le silence et le calme se rétablissent ; les acclamations usitées dans les anciens conciles vont commencer.

Qu'on se figure un temple magnifiquement décoré, resplendissant de lumières ; — plus de deux cent-cinquante prélats revêtus de leurs habits pontificaux et mitre en tête, traduisant leur joie par des gestes expressifs, le ton de leur voix émue et l'animation de leur visage. Les uns tendent les bras vers le ciel; les autres essuient leurs larmes; en voici, à genoux, qui répandent en présence de Dieu leurs prières et louanges, et qui rappellent les vingt-quatre vieillards de l'Apocalypse prosternés devant l'Agneau; la plupart contiennent leur émotion

pour s'unir au chant triomphal des acclamations qui retentissent.

Le cardinal de Lorraine est en chaire ; il domine ce beau spectacle et y ajoute encore quelque chose de plus imposant. Sa voix pleine et vibrante, la majesté de ses traits, son port et son maintien, le feu de ses regards, la noblesse et la dignité de toute sa personne, la grandeur de son nom, tout en lui contribue à rehausser l'éclat de la cérémonie, à lui donner un caractère de solennité que n'eut jamais peut-être aucun concile. — Auteur des acclamations, il les fait monter vers le ciel senties et harmonieuses ; toute l'assistance y fait écho...

Elles furent suivies du *Te Deum*, de la bénédiction du premier légat et du congé dans la paix du Seigneur.

Avant de se séparer, les 4 légats et les 2 autres cardinaux, 3 patriarches, 25 archevêques, 168 évêques, 39 procureurs de prélats absents, 7 abbés et 7 généraux d'ordres, — en tout 255 membres, souscrivirent les décrets réunis et authentiqués.

Le surlendemain, ce fut le tour des représentants des puissances.

Le cardinal de Lorraine suppléa les ambassa-

deurs de sa nation et signa pour eux, au nom de Charles IX, en présence des évêques de Verdun, du Mans et d'Evreux, et de plusieurs autres témoins illustres.

Par un dernier reste d'aigreur, de Lune ne voulut souscrire que sous la réserve de l'assentiment de son souverain. C'était faire injure, non-seulement à ses collègues et à son maître, mais encore au concile et à Dieu lui-même. Quinze jours s'étaient à peine écoulés, que l'orgueilleux et maladroit courtisan succombait, aux environs de Trente, à une pleurésie contractée dans une partie de plaisir.

## XXXIII

### LE PAPE CONFIRME ET LES COURS ACCEPTENT LE CONCILE.

La joie des Pères eut bientôt rempli tous les cœurs catholiques, et leurs acclamations retenti dans l'Église entière.

Dès le 12 décembre, Pie IV, à peine rétabli, invite le Sacré-Collége à célébrer l'heureuse issue du concile; et trois jours après, à la voix du pontife, Rome se porte en procession de Saint-Pierre à Sainte-Marie-de-la-Minerve.

Le chef de l'Église a hâte de sanctionner les décrets de ses frères, mais il commence par les exécuter, semblable à Celui dont il est le vicaire et qui n'enseigna qu'après avoir agi.

La confirmation ne se fait pas attendre : une première bulle l'annonce au monde chrétien, et une seconde rend le concile obligatoire à partir du 1er mai; enfin un *motu proprio* institue une congrégation de huit membres du Sacré-Collége, pour veiller partout à son exécution.

Tandis qu'on prend à Rome ces sages mesures et autres non moins prévoyantes, que se passe-t-il dans les différentes cours de l'Europe ?

Celle de Portugal est la première à réjouir le cœur du Souverain Pontife : le roi Sébastien s'empresse de lui écrire, et lui promet de faire observer le concile dans son royaume.

Les gouvernements italiens suivent de près, et Venise se distingue entre tous par son zèle ; aussi Pie IV, satisfait, donne-t-il aux représentants de cette république à Rome le beau palais appelé depuis *palais de Venise*.

De Lune a chargé son maître d'un odieux qui lui pèse : un édit royal promulgue et impose les décrets en Espagne, où les obstacles sont aisément levés. Philippe II a une tâche plus

difficile dans les Pays-Bas, gouvernés en son nom par la duchesse de Parme.

La régente consulte les corps ecclésiastiques et civils de l'État. Du côté des évêques, adhésion complète et empressée ; — des universités de Douai et de Louvain, réponses on ne peut plus catholiques. Quant aux conseils des provinces, tous, à la vérité, s'inclinent devant les décrets de foi, mais ils ne traitent pas avec le même respect ceux de discipline ; on les voit même exciter la duchesse à en rejeter quelques-uns. Le conseil d'État est plus mal disposé encore. Philippe renouvelle ses ordres, mais d'une manière impolitique et violente qui accroît le nombre des opposants et fait d'eux une faction redoutable.

Les évêques néanmoins peuvent exécuter les volontés royales ; et, pour n'en mentionner que trois, nous voyons l'archevêque de Cambrai réunir à cette fin un synode provincial en 1565 ; — Granvelle, archevêque de Malines, en faire tenir un dans le même but, l'année 1570, — et Claude de La Baume, métropolitain de Besançon, convoquer aussi le sien, le 24 octobre 1571, — après avoir surmonté, les uns et les autres, des difficultés plus ou moins grandes.

Des obstacles non moins sérieux s'élèvent en Allemagne. Ferdinand est mort, et Maximilien n'a pas hérité des sentiments religieux de son père; toutes les sectes protestantes se réveillent et s'ameutent; les catholiques eux-mêmes, ne s'isolant point assez de ce milieu hostile, montrent de la répugnance pour les statuts disciplinaires. Cependant Maximilien ne se laisse pas entièrement déborder, déploie même un zèle inattendu; si bien que les prélats trouvent de ce côté appui pour la publication du concile.

Le roi de Pologne, que l'hérésie puissamment organisée enveloppe de toute part, hésite entre les sectes et l'Église. Mais il cède enfin à l'ascendant vainqueur de la vérité, qui a pour organes le nonce apostolique Commendon (1)

(1) Commendon versifiait très-bien dès l'âge de dix ans. Jules III, dont il fut camérier, dit un jour qu'il valait trop pour ne faire que des vers, et le chargea de négociations qui réussirent. Les successeurs de Jules et les légats du concile l'employèrent avec fruit. Pie IV le fit cardinal, à la prière de saint Charles Borromée. Il revint à Rome après sa mission en Pologne. Grégoire XIII étant tombé malade, plusieurs cardinaux formèrent le dessein de l'élever sur la chaire pontificale, et ils l'eussent exécuté, si elle fût devenue vacante alors. Commendon

et le cardinal Hosius (1) : grâce à ces deux hommes, la Pologne ne se séparait ni du Saint-Siége ni des puissances catholiques.

## XXXIV

### DIFFICULTÉS EN FRANCE POUR LA RÉCEPTION DU CONCILE.

A son retour, le cardinal de Lorraine présente au roi les décrets portés à Trente. Charles IX, influencé par Catherine et L'Hospital, les défère à son conseil. Le conseil ne

mourut peu de temps après. Sa *vie*, écrite en latin, a été traduite élégamment par Fléchier.

(1) Stanislas Hosius, élevé en Italie, devint secrétaire du roi de Pologne, chanoine de Cracovie, sa ville natale, évêque de Culm, puis de Warmie. Chargé par Pie IV de négocier la reprise du concile auprès de l'empereur Ferdinand, ce prince lui dit en l'embrassant « qu'il ne pouvait pas résister à un homme dont la bouche était le temple, et la langue l'organe du Saint-Esprit. » Pie IV le revêtit de la pourpre en 1561, et l'adjoignit comme légat aux cardinaux de Mantoue et Séripandi. Dès la clôture du concile, Hosius, avec l'agrément du Pape, rentra directement en Pologne ; mais Grégoire XIII l'appela plus tard auprès de lui. Il mourut à soixante-seize ans, avec les beaux surnoms de *Colonne de l'Eglise* et d'*Augustin de son temps*.

trouve pas qu'on puisse en admettre la discipline, parce qu'elle blesse les libertés et priviléges de l'Église gallicane. Le Saint-Père envoie successivement deux nonces : leurs efforts n'ont aucun résultat. L'illustre archevêque de Reims n'en publie pas moins les décrets dans un synode provincial ; mais le pouvoir blâme sa conduite et défend de les observer.

Les autres prélats ne sont pas moins favorables au concile que leur éminent collègue ; toutefois, ils croient devoir attendre que les temps deviennent plus tranquilles et que le jeune monarque soit plus maître de ses actions (1).

Pie V, à peine sur le trône pontifical, adresse d'abord au nonce à Paris de pressantes recommandations, puis envoie le cardinal Alexandrin, son neveu, et saint François de Borgia plaider la cause du concile auprès de Charles IX : leur mission échoue.

(1) Les États du Languedoc, présidés à Beaucaire, en 1564, par Pélissier, évêque de Montpellier, prièrent instamment le roi de recevoir le concile. Cette demande fut plusieurs fois renouvelée, notamment en 1568, par les mêmes États tenus à Carcassonne, sous la présidence de Pierre de Villars, alors évêque de Mirepoix.

Grégoire XIII ne réussira pas davantage auprès du nouveau monarque Henri III. Celui-ci promettra même aux protestants un synode national, et le malheureux évêque de Valence, Montluc, l'affermira dans cette voie.

Mieux inspirés, les autres prélats du royaume, qui n'ont cessé un seul instant de poursuivre la grande affaire de la réception du concile, réuniront dans ce but leurs efforts aux États généraux tenus à Blois en 1576. Mais le clergé du second ordre (chapitres, réguliers et curés) fera la plus tenace opposition pour conserver ses exemptions et priviléges : il y tient pardessus tout ; et, s'il le faut, Guillaume de Taix, doyen du chapitre de Troyes, ira supplier le Pape de confirmer ce qu'il s'agit d'abolir. Telle est la résistance contre laquelle viendront se briser tour à tour d'Epinac, archevêque de Lyon, — de Villars, devenu archevêque de Vienne, — de Saintes, évêque d'Évreux, — et de Gondy, évêque de Paris.

Cependant les huguenots et les agitateurs commenceront à troubler les provinces, et l'on proposera de leur accorder quelque chose pour les apaiser. Les trois États, au contraire, demanderont, avec le maintien absolu de la foi

et du culte, la publication des décrets; et dans le conseil royal les cardinaux d'Este, de Guise et de Bourbon, le frère du roi et le duc de Nevers seront de ce second avis; tandis que Morvilliers, évêque d'Orléans, et autres conseillers se rangeront au premier sentiment. Catherine saura faire pencher le roi du mauvais côté.

On devine ce que l'épiscopat, rempli d'alarmes, essayera dans l'assemblée de Melun, en 1579. On a souvent, dit l'Écriture, pour adversaires et pour ennemis les gens de sa propre famille. Ici, les adversaires sont encore ceux que nous avons déjà vus résister, — les membres du clergé secondaire. Unis à l'archevêque de Lyon, les évêques de Bazas (de Pontac), de Nevers (Sorbin de Sainte-Foy), de Noyon (d'Angennes), épuisent tout leur zèle à faire prévaloir dans ce corps de meilleurs et de plus religieux sentiments.

L'évêque de Bazas et deux de ses collègues sont députés auprès du roi, pour obtenir enfin ce qu'exige le bien de l'Église de France, ce que tout l'épiscopat réclame, la publication du concile. Sa Majesté renvoie au Parlement, avec une réponse évasive. Le Parlement ren-

verra-t-il au roi ? Non, mais il subordonnera la publication à ses propres décrets, aux droits du prince, aux libertés de l'Église gallicane.

Les choses languissent ainsi quelque temps, jusqu'à ce que l'assemblée, transportée à Paris, d'abord à Saint-Germain-des-Prés, puis au couvent des Augustins, exprime au souverain, par l'organe de L'Angelier, évêque de Saint-Brieuc, ses vœux tant de fois émis.

Henri III se retranche dans la difficulté des circonstances et le malheur des temps ; — réponses déja connues, auxquelles toutefois il ajoute « qu'il pense à réunir une grande assemblée ». Mais quand on lui demande de la convoquer, il ne la veut plus et permet seulement des synodes provinciaux.

Avant de les aller tenir, les prélats députent MMgrs d'Aix et de Bazas auprès du nonce apostolique, pour lui rendre compte de tout ce qui s'est passé. Ils sont heureux de lui entendre dire que le Pape a résolu de leur venir en aide, et qu'il aura égard aux exemptions et priviléges, au moyen de dispenses particulières.

Les évêques se séparent le 1er mars 1570, et vont porter cette bonne nouvelle dans leurs diocèses.

Les résultats ne devaient pas répondre entièrement à ces espérances. Le pouvoir laissa bien les métropolitains réunir leurs suffragants et adopter dans chaque province tout ce qu'ils voulurent des décrets portés à Trente; mais quant à les recevoir et enregistrer comme loi du royaume, il s'y refusa toujours.

Il n'entre pas dans le but de l'auteur de suivre jusqu'au bout les efforts tentés d'une part, les résistances opposées par ailleurs; — les mille complications, les mille difficultés dont l'histoire de notre pays se montre en quelque sorte hérissée, pendant près d'un quart de siècle, sur cette grande et capitale question. Ce serait là une étude qui nous entraînerait trop loin. Nous y verrions les susceptibilités exagérées, les injustes défiances du vieil esprit parlementaire et gallican; et à côté, et au-dessus, les nobles figures de Sixte V, Grégoire XIV, Clément VIII et Paul V, voulant assurer les fruits du concile avec autant de zèle que leurs prédécesseurs en avaient mis à le préparer et à le mener à bonne fin.

---

## NOMS, DIGNITÉS OU OFFICES

### DES FRANÇAIS (1) VENUS A TRENTE POUR LE CONCILE.

*De l'ouverture* (13 *décembre* 1545) *à la translation* (11 *mars* 1547).

Antoine Filhol, archevêque d'Aix.

Claude de La Guiche, évêque d'Agde.

Guillaume du Prat, évêque de Clermont.

Claude Dodieu, évêque de Rennes, reparti avant l'ouverture, n'est pas revenu.

Claude d'Urfé, ambassadeur.

Jacques de Lignières, ambassadeur.

Claude Le Jay, d'Annecy, procureur de l'évêque d'Augsbourg.

Jean Calvi, Corse, général des mineurs de l'Observance.

Gentian Hervet, docteur, prêtre séculier.

Richard du Mans, docteur, mineur de l'Observance, du couvent de Chartres.

Nicolas Desgrandes, docteur, mineur de l'Observance, de Paris.

(1) Sont mentionnés comme tels quelques noms étrangers alors à la France, mais devenus français par l'extension de notre territoire.

Jean Conseil, docteur, mineur de l'Observance, de Paris.

Melchior Clave, docteur, mineur de l'Observance, d'Aix.

Jean Locheb, docteur, de l'ordre de Saint-François.

Adrien Masy, docteur, de l'ordre de Saint-François.

Jean Borel, chantre.

Jean Rolliard, courrier (Lorrain).

Mathurin Menand, courrier (Lorrain).

*Translation à Bologne* (22 *avril* 1547 — 18 *septembre* 1549)

Antoine Filhol, déjà nommé.

Claude de La Guiche, déjà nommé.

Jean d'Angennes, évêque de Noyon.

Robert Cénal, évêque d'Avranches.

Philibert Babou de La Bourdaisière, évêque d'Angoulême.

François Bocri, évêque de Saint-Malo.

François Manne, évêque de Saint-Brieuc.

Jean Solice, évêque de Saint-Papoul.

Pierre du Val, évêque de Séez.

Jacques Spifame, évêque de Nevers.

Claude d'Urfé, ambassadeur, déjà nommé.

Michel de l'Hospital, ambassadeur.

Pierre Danès, ambassadeur.

Claude Le Jay, déjà nommé.

Simon Guichard, d'Etampes, général des Minimes.

Jean Conseil, docteur, déjà nommé.

Simon Somère, docteur, mineur de l'Observance.

Jean Borel, chantre, déjà nommé.

Antoine Royal, chantre.

Claude de La Maison, Lorrain, notaire.

Jean Rolliard, courrier, déjà nommé.

Mathurin Menand, courrier, déjà nommé.

Pierre Gantesio, Jean Piccati et Jean Aurai sont inscrits comme attachés à la maison de l'archevêque d'Aix.

*De la reprise à Trente* (1er *mai* 1551) *jusqu'à la fin* (4 *décembre* 1563).

Pierre du Val, déjà nommé.

Charles de Lorraine, cardinal-archevêque de Reims.

Guillaume d'Avançon, archevêque d'Embrun.

Nicolas de Pellevé, archevêque de Sens.

Gabriel Le Veneur, évêque d'Évreux.

Guillaume Barton de Montbas, évêque de Lectoure.

Gabriel de Bouvéri, évêque d'Angers.

Nicolas Psaume, évêque de Verdun.

Eustache du Bellay, évêque de Paris.

Tristan de Bizet, évêque de Saintes.

Jean de Morvilliers, évêque d'Orléans.

Louis de Brézé, évêque de Meaux.

François Richardot, évêque d'Arras.

Jacques-Marie Sala, évêque de Viviers.

Jérôme de Bourges, évêque de Châlons.

François Beaucaire de Péguillon, évêque de Metz.

Charles d'Angennes, évêque du Mans.

Pierre Danès, évêque de Lavaur.

Philippe du Bec, évêque de Vannes.

Charles de Roussy, évêque de Soissons.

Charles d'Espinay, évêque de Dol.

Gilles Spifame, évêque de Nevers.

Bernard del Bene, évêque de Nîmes, précédemment de Lodève.

Louis de Genoilhac, évêque de Tulle.

Louis de Bueil, évêque de Vence (mort à Nice, inhumé à Saint-Pons, dont il était abbé).

Etienne Boucher, évêque de Quimper.

Antoine Le Cirier, évêque d'Avranches.

Pierre d'Albret, évêque de Comminges.

Jean Clausse, évêque de Sénez.

Antoine-Marie Salviati, évêque de Saint-Papoul.

François de La Vallette, évêque de Vabres.

Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, ambassadeur.

Arnaud du Ferrier, ambassadeur.

Guy du Faur de Pibrac, ambassadeur.

Jérôme Souchier, abbé de Clairvaux.

Claude Sainctes, abbé de Lunéville.

Jean Contignon, procureur de l'ordre de Cluny.

Nicolas Boucherat, procureur de l'ordre de Citeaux.

Nicolas Maillard, doyen de l'Université de Paris (1).

Jean Pelletier, principal du collége de Navarre.

Antoine Démocharès ou de Mouchy, docteur de Sorbonne.

Nicolas de Brie.

Jacques Hugon, franciscain (fut aussi procureur de l'évêque de Tréguier).

Simon Vigor.

(1) Ce docteur et les onze nommés après lui avaient été envoyés par le roi.

Richard Dupré.

Noël Paillet.

Robert Fournier, chanoine d'Amiens.

Antoine Coquier.

Lazare Broychot.

Claude de Sainctes (du diocèse de Chartres).

Jacques Alain, théologien de l'évêque de Vannes.

Bernard Bernardi, théologien de l'évêque de Nîmes.

Pierre Aridien, théologien de l'évêque du Mans.

Georges Girard, théologien de l'évêque d'Angers.

Gentian Hervet, théologien de l'archevêque de Reims.

Jean Chartougne, de l'ordre de Saint-Benoît.

Jean de Verdun, de l'ordre de Saint-Benoît.

Nicolas, de l'ordre des Carmes.

Hérald Carpentier, de l'ordre des Carmes.

Barthélemy Lecomte, chantre.

# TABLE.

---

PARIS. — IMP. ADRIEN LE CLERE, RUE CASSETTE, 29.